



HAL
open science

Le rôle des dispositifs de conservation architecturale urbaine dans la mise en ordre du passé

Michel de Certeau, Marc Guillaume, Laurence Bachman, Judith Epstein

► To cite this version:

Michel de Certeau, Marc Guillaume, Laurence Bachman, Judith Epstein. Le rôle des dispositifs de conservation architecturale urbaine dans la mise en ordre du passé. [Rapport de recherche] 0129/80, Institut de recherche et d'information socio-économique (Paris IX Dauphine); Laboratoire d'ethno-histoire (Paris VII Jussieu); Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA). 1980. hal-03090023

HAL Id: hal-03090023

<https://hal.science/hal-03090023>

Submitted on 29 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-ECONOMIQUE (PARIS IX
DAUPHINE) ET LABORATOIRE D'ETHNO-HISTOIRE (PARIS VII JUSSIEU)

14766



3030001008984

*ECOLE D'ARCHITECTURE DE
VERSAILLES*

LE ROLE DES DISPOSITIFS DE CONSERVATION ARCHITECTURALE
URBAINE DANS LA MISE EN ORDRE DU PASSE.

Compte rendu d'une recherche financée par le CORDA (Minis-
tère de l'Environnement et du Cadre de Vie).

CONVENTION N° 416

Direction de Recherche:

Michel de CERTEAU

Marc GUILLAUME

Rédaction:

Laurence BACHMAN

Judith EPSTEIN

Marc GUILLAUME

Décembre 1980

TABLE DES MATIERES

UNITÉ PÉDAGOGIQUE
D'ARCHITECTURE N° 3

BIBLIOTHÈQUE

2, av. de Paris, 78000 VERSAILLES

PROGRAMME GENERAL DE LA CONSERVATION

LE ROLE DES DISPOSITIFS DE CONSERVATION ARCHITECTURALE
URBAINE DANS LA MISE EN ORDRE DU PASSE. p.19

CONSERVATION SYMBOLIQUE A LA CONSERVATION HETEROGENE

Compte rendu d'une recherche financée par le CORDA (Minis-
tère de l'Environnement et du Cadre de Vie). p.43

CONSERVATION ET SOCIETE INDUSTRIELLE

CONVENTION N° 416

Reginaire des équipements collectifs..... p.48
présent sur le mode du passé..... p.50
écran du passé... ~~72.02~~ I.R.I.S.E. p.53
~~CER~~ CER
d'un espace sans m..... p.57
conservation et conservation..... p.59

U
72.025
CER

ETHNOGRAPHIQUE

Direction de Recherche: p.64
Michel de CERTEAU p.68
Marc GUILLAUME

MONUMENTS ET DES VILLES

Rédaction:
Laurence BACHMAN p.76
Judith EPSTEIN p.80
Marc GUILLAUME p.85
visibles..... p.89

14766
~~4267~~

TABLE DES MATIERES

IIème Partie

INTRODUCTION p.I

Les origines de la politique de conservation p.92

Ière Partie

LE PROBLEME GENERAL DE LA CONSERVATION

- La conservation comme palimpseste.....p.14

- Les formes de la conservation matérielle.....p.19

Déjà le patrimoine p.103

DE LA CONSERVATION SYMBOLIQUE A LA CONSERVATION HETEROGENE p.104

- Conservation symbolique.....p.33

- Conservation hétérologique.....p.35

- La production du passé.....p.43

Physionomie de la ville.....p.109

CONSERVATION ET SOCIETE INDUSTRIELLE p.110

- L'imaginaire des équipements collectifs.....p.48

- Le présent sur le mode du passé.....p.50

- l'écrin/écran du passé.....p.53

- L'enfer d'un espace sans mémoire.....p.57

- Consummation et conservation.....p.59

EN PASSANT PAR BAUSSMANN

CHAMP MUSEOGRAPHIQUE p.124

La ville ancienne comme espace vivable p.125

- Une loi invisible.....p.64

- Une muséographie au second degré.....p.68

- Une loi pour se souvenir.....p.129

- Un souvenir exemplaire: le Boulevard.....p.131

MEMOIRES DES MONUMENTS ET DES VILLES

- Machines de la mémoire, arts de la mémoire.....p.76

- Le monuments nationaliste.....p.80

- Mémoires de la ville.....p.85

- Monuments invisibles.....p.89

IIème Partie

DU MONUMENT A LA VILLE

Les origines de la politique de conservationp.92

LA REVOLUTION CONSERVATOIRE

- Un espace à domestiquer.....p.99
- Détruire disent-ils.....p.I02
- Déjà le patrimoine.....p.I03
- Lutte contre le vandalisme.....p.I04

PATRIMOINE ET NATIONALISME

- Des projets prestigieux pour un Empire éternel.....p.I06
- Physionomie de la ville.....p.I09
- Une comptabilité patrimoniale.....p.I10
- De la conservation sous couvert de nationalisme.....p.I11
- Histoire, Musée et monuments.....p.I12
- La Restauration destructrice.....p.I14
- La "mise en loi".....p.I16

EN PASSANT PAR HAUSSMANN

- Plaidoyer pour l'ancien.....p.I24
- La ville ancienne comme espace vivable.....p.I25
- Naissance des débats modernes de l'idéologie de la conservation.....p.I26
- Une loi pour se souvenir.....p.I29
- Un souvenir exemplaire: le Boulevard.....p.I31
- Le patrimoine, prétexte "culturels". Enjeux politiques.....p.173
- Patrimoine et dépossession.....p.175
- Simulacre.....p.176
- Conclusion.....p.178

ANNEXE.....p.182

BIBLIOGRAPHIE.....p.193

INTRODUCTION

IIIème Partie

LA CONSERVATION ARCHITECTURALE

Images et discours; Le passé dans le présent.

IMAGES ET DISCOURS

- Cartes et planification.....p.I38
- Plans d'architectes.....p.I39
- Uniformisation.....p.I40
- Découpage de zones.....p.I43
- Extension du patrimoine: monument ↔ paysage.....p.I44
- Symboles et Représentations.....p.I47
- Tableaux et paysages.....p.I50
- Espace et image.....p.I52
- Perceptions individuelles.....p.I55
- Polysémie/Univocité.....p.I58

LE PASSE DANS LE PRESENT

- Conservation du passé// techniques modernes.....p.I61
- Architecture ↔ Paysage.....p.I63
- Intégration à l'activité urbaine.....p.I67
- Plans d'architecte → réalisation.....p.I68
- Contradiction Culturel/Social.....p.I70
- Le patrimoine, prétexte "culturels". Enjeux politiques.....p.I73
- Patrimoine et dépossession.....p.I75
- Simulacre.....p.I76
- Conclusion.....p.I78

ANNEXE.....p.I82

BIBLIOGRAPHIE.....p.I93

tation contre une évolution économique et technique qui impose sa loi à tous - même au pouvoir politique. Une pratique contre-dépendante de la consommation et de sa logique de l'éphémère. Une

réserve, dans les deux sens du terme, à l'égard de ce qui est aujourd'hui perçu de l'avenir.

I N T R O D U C T I O N

C'est pourquoi cette volonté de conserver exprime beaucoup plus qu'une simple nostalgie du passé. Elle participe d'un véritable travail de deuil à l'égard d'un monde qui disparaît irrévocablement.

Une nouvelle forme de passion du passé semble saisir les sociétés industrielles de l'Occident. Tout devient patrimoine : les monuments, l'architecture, les villes, le paysage, les bâtiments industriels, les traditions folkloriques. Le thème de la conservation suscite un consensus, superficiel mais large, car il flatte à bon compte diverses attitudes nationalistes ou régionalistes. Jouant sur une certaine sensibilité écologique, il apparaît en tout cas comme un contrepoint raisonnable aux menaces et aux incertitudes du futur.

Cependant, derrière les bonnes intentions et le charme désuet des restes du passé, il faut lire un symptôme social et découvrir qu'il n'est pas rassurant.

Ces efforts de conservation, en dépit de leur multiplicité, restent relativement dérisoires dans leurs effets. Ils ne sont pas à l'échelle des mécanismes des sociétés industrielles, vouées par nature au déracinement, à l'obsolescence et à la destruction. Or, l'impératif industriel reste plus que jamais à l'ordre du jour en ces temps de compétition mondiale exacerbée. L'impératif de la conservation lui est subordonné et il est souvent contradictoire. L'écho qu'il suscite est en réalité l'expression douloureuse de cette subordination et de cette contradiction. Une protestation contre une évolution économique et technique qui impose sa loi à tous - même au pouvoir politique. Une pratique contre-dépendante de la consommation et de sa logique de l'éphémère. Une

réserve, dans les deux sens du terme, à l'égard de ce qui est aujourd'hui perçu de l'avenir.

C'est pourquoi cette volonté de conserver exprime beaucoup plus qu'une simple nostalgie du passé. Elle participe d'un véritable travail de deuil à l'égard d'un monde qui disparaît irrémédiablement. Il faut bien se résigner à ce que les objets, après nous avoir cernés de toutes parts dans nos vies quotidiennes, se dérobent et se décolorent, frappés d'une obsolescence infinie ou dispersés dans des vitrines de musée. Accepter que des pratiques culturelles, dont beaucoup ont subsisté jusqu'à maintenant, disparaissent définitivement. On sait bien qu'une trame tissée de musées et d'espaces sauvegardés ne sauvera pas grand chose de l'oubli, mais quand même ... Ces éléments conservés deviennent les alibis de l'oubli, Il y a donc une tonalité pathétique dans l'incantation d'un patrimoine constitué de quelques traces matérielles. Un héritage se prépare mais nous ne savons pas vraiment qui seront les héritiers et quel usage ils pourront en faire dans un monde radicalement autre.

Les gouvernements des pays occidentaux ont donc enrichi leur arsenal de propagande d'un artifice nouveau : la politique du patrimoine politique au sens le plus traditionnel du terme : art de paître le bétail humain, aujourd'hui égaré et ramené dans le champ rassurant d'un passé imaginaire et muséographié. Plus précisément, ramené dans le champ d'une fiction : celle d'une société qui saurait, mieux que celles qui l'ont précédée, concilier la continuité et le changement, la conservation et la création. Diversion opportune et succès inespéré dans cette période de difficultés économiques, la rhétorique du patrimoine se présente comme un avatar subtil du paternalisme étatique.

D'abord, responsabiliser. Nous avons le devoir de conserver pour transmettre. Double devoir, à l'égard de nos ancêtres comme de nos enfants, qui forge la chaîne que nous ne devons pas couper. Et devoir impossible à remplir car, au delà même des destructions matérielles, c'est le lien vivant des générations qui est aujourd'hui presque rompu ne serait-ce que par la séparation des enfants et des grands-parents (1). C'est de ce trou produit dans la mémoire collective que la politique du patrimoine tire son efficacité ; bien que les destructions et l'oubli soient le produit de conditions générales de vie contre lesquelles nous ne pouvons rien, nous nous sentons tous vaguement coupables. Il suffit ensuite d'agiter les menaces, de faire partager les fautes, de trouver des victimes émissaires, et enfin de faire émerger la figure rassurante et bienveillante d'un Etat protecteur et conservateur, plus "aimable" que celle de l'Etat-censeur.

Notre étude de la politique de la conservation a été menée selon Mais la politique du patrimoine ne se réduit pas à d'habiles effets de discours et d'idéologie, exploitant les angoisses et les culpabilités de l'époque et permettant un développement réel de l'appareil d'Etat sous forme d'un surplus de normes, d'institutions, de nouveaux dispositifs de ségrégation et de contrôle de l'espace. Elle est en mesure de mobiliser de multiples groupes sociaux de plus en plus menacés d'anomie. Car ce n'est pas seulement la mémoire qui est en danger de se perdre mais aussi l'identité. Les classes sociales et leurs cultures spécifiques qui, naguère structuraient fermement la société, s'estompent pour laisser

(1) "Dans les sociétés rurales... les jeunes enfants restent confiés à la garde des "vieux", et c'est de ceux-ci, autant et même plus que de leurs parents directs, qu'ils reçoivent le legs des coutumes et des traditions de toute sorte." Marc Bloch, Mémoire collective, traditions et coutumes, Revue de synthèse historique, 1925, n° 118-120, p. 79

place à une immense classe moyenne, à un amalgame de groupes sans culture commune bien définie. A ceux qui n'ont plus ni territoire ni identité sociale propre, la seule possibilité qui reste ouverte est de se reconstruire des "racines", un espace compensatoire fictif dans le passé, une pseudo-topie, pour tenter d'y recréer artificiellement les différences que le présent ne tolère plus. Le passé, comme l'écologie, devient valeur-refuge. Pour briser l'uniformité et le fonctionnalisme du paysage industriel et des logements pour les rendre habitables, les débris anciens restent le dernier recours.

Cette discordance initiale nous a conduit à nous interroger sur ce que peut être une politique de la conservation dans une société soumise aux contraintes de l'économie industrielle.

A un premier niveau, les dispositifs de conservation constituent Notre étude de la politique de la conservation a été menée selon trois axes complémentaires :

- 1) - Mécanismes généraux et enjeux sociaux (M. Guillaume)
- 2) - Du monument à la ville (L. Bachman)
- 3) - La conservation architecturale : images et discours le passé dans le présent (J. Epstein)

L'analyse menée dans la première partie a pour origine le constat d'une discordance entre les résultats d'une politique et le discours qui l'accompagne. D'un côté, la politique de conservation urbaine est considérée comme un échec. Double échec même : cette politique n'a été effectivement mise en oeuvre que partiellement, ponctuellement. Et quand elle a été menée à son terme, la plupart des habitants ne s'en montrent pas satisfaits. Les enquêtes menées dans le cadre de cette recherche à Uzès, Auxerre, Nancy, Chartres ont confirmé, en le nuancant, ce constat global d'échec.

D'un autre côté, les institutions et les professionnels concernés par la conservation adoptent généralement une position réformiste : pour pallier cet échec, on demande des moyens financiers et réglementaires accrus, sans s'interroger sur les principes qui devraient fonder une politique de la conservation. Or, dans le passé, l'accroissement des moyens d'intervention publique n'a jamais ralenti le rythme des destructions qui est lié profondément à un mode de production, d'appropriation de l'espace, de consommation. Cette discordance initiale nous a conduit à nous interroger sur ce que peut être une politique de la conservation dans une société soumise aux contraintes de l'économie industrielle. A un premier niveau, les dispositifs de conservation constituent un appareil idéologique (producteur d'alibis) et sont liés à certains enjeux économiques (valorisation du capital, tourisme).

En même temps, ils réalisent une normalisation sociale globale et souterraine. A travers eux, se précise l'idéal de l'Etat moderne : s'assurer le monopole de la mémoire collective en la réduisant à ce qui est inscrit, conservé, autorisé. Il n'est pas possible de s'opposer directement à cette forme de normalisation. Sa force vient de ce qu'elle se nourrit de tous les deuils, de toutes les nostalgies qu'engendre un monde qui disparaît et n'assure plus un minimum vital de symbolique. Une forme hybride qui nous permette encore, "plein de". Elle reste souvent la moins mauvaise stratégie compensatoire, la seule sauvegarde d'urgence possible.

Cependant, les dispositifs institutionnels de conservation ne supportent qu'une mémoire dure, superficielle et finalement fragile que nous avons appelée mémoire hétérologique. On découvre, en faisant un détour par les tactiques individuelles ou locales, une mémoire symbolique qui résiste aux appareils hétérologiques : plutôt que de s'opposer aux artefacts du patrimoine, elle s'en sert comme d'un support ; elle les détourne de leur usage programmé et de leur signification univoque. Derrière la répétition des attitudes conservatoires on retrouve, comme dans d'autres domaines - celui de la consommation, celui de la communication - la même épaisseur de ruses et la même présence discrète de la consommation. Nous ne sommes pas seulement des usagers passifs ou disciplinés de la conservation du passé. Nous avons appris à jouer avec ses simulacres, à les prendre parfois à leurs propres pièges. Appris aussi à jouer avec ses stéréotypes qui, comme dans le champ de la sexualité, sont le signe d'une émotion qui ne peut se dire que sur le mode obsessionnel : ce qui hante la pensée du passé - la mort - trouve dans la répétition codifiée des termes le moyen de s'exprimer sur un mode parodique.

L'obsession de la conservation du matériel, du visible et du spectaculaire n'efface pas les arts de la mémoire, innombrables et méconnus. Ils se transforment à la recherche d'une nouvelle forme de symbolique. Une forme hybridée qui nous permette encore, "plein de mérites, mais en poètes", de conserver - et de détruire, de garder en mémoire - et d'oublier.

Le deuxième axe est consacré à l'émergence et à l'analyse des discours sur les monuments historiques de la fin du XVIII^e siècle au Second Empire. Il a pour objet d'étudier succinctement

mais intouchable : à travers le respect pour les monuments et la mise en place des fonctions politiques, éducatives et sociales l'histoire, c'est un respect pour le pouvoir en place (celui qui ont été dévolues aux monuments, et l'insertion de ceux-ci dans le cadre urbain).

Pendant le Second Empire, le statut des monuments devient ambivalent. Ce n'est plus seulement au titre d'une référence au passé qu'ils intéressent Haussmann et le gouvernement, mais c'est en tant qu'ils forment avec les surfaces d'entourant des surfaces artificielles. Ils sont considérés alors comme les pôles générateurs d'une politique de découpage de la ville. La "perspective monumentale" pose les axes de la ville haussmannienne, et la percée de boulevards structure une conception de la ville moderne. Aujourd'hui, la conservation donne lieu à la création d'espaces privilégiés (zones protégées, quartiers anciens) qui vient se superposer à cette trame urbaine.

C'est sur un discours essentiellement politique que se constitue, entre la Révolution et le Second Empire, ce nouveau domaine réservé à l'Etat qu'est la conservation. Prises en charge par l'Etat, la protection et la conservation de monuments, puis de sites, matérialisent chaque fois, le discours du pouvoir.

Pendant la période révolutionnaire s'élabore pour la première fois une politique des monuments (premières mesures juridiques : 1793 et 1794). C'est sur le thème de l'éducation du peuple et sur la fonction didactique de l'histoire que se constitue cette politique. Les monuments acquièrent dès lors un statut qui fera l'objet de conflits doctrinaux, politiques et stratégiques. Les gouvernements qui se succédèrent donnèrent différentes valeurs à ce statut du monument comme "objet" symbolique et imposèrent différents critères régissant la conservation et l'organisation dans l'espace de ces restes du passé.

Entre la Révolution et le Premier Empire, on glisse d'une conception en termes d'éducation du peuple à une conception en termes de prestige de l'Etat (le Premier Empire ne conserve que pour signaler sa souveraineté).

Sous la monarchie de Juillet, les monuments sont intégrés dans la notion de patrimoine. Ils deviennent les symboles d'un passé national et culturel auquel la nation s'identifie, considérés comme les dépositaires de l'"héritage historique" de la France.

Les monuments garantissent dès lors l'existence d'un passé, désor

mais intouchable : à travers le respect pour les monuments et l'histoire, c'est un respect pour le pouvoir en place (celui-là même qui protège ces vestiges) qui est invoqué.

- Pendant le Second Empire, le statut des monuments devient ambivalent. Ce n'est plus seulement au titre d'une référence au passé qu'ils intéressent Haussmann et le gouvernement, mais c'est en tant qu'ils forment avec les rues qui les entourent des surfaces articulées. Ils sont considérés alors comme les pôles générateurs d'une politique de découpage de la ville. La "perspective monumentale" pose les axes de la ville haussmanienne, et la percée de boulevards structure une conception de la ville moderne. Aujourd'hui, la conservation donne lieu à la création d'espaces privilégiés (zones protégées, quartiers anciens) qui vient se superposer à cette trame urbaine.

Le fil conducteur commun à la deuxième et troisième partie de cette recherche est la prise en compte du mouvement d'extension qui caractérise la conservation. S'étendant de la protection d'un édifice isolé à un espace urbain élargi, la conservation, dès la fin du XIX^e siècle, fait apparaître un autre référent: l'opposition "ancien/moderne" qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Le passé tend à se constituer comme une référence mythique sur laquelle s'appuieront de plus en plus les discours sur la ville, à mesure que la société industrielle moderne façonne les paysages ruraux et urbains. L'"ancien" se voit affublé de toutes les auréoles de la convivialité : les quartiers anciens sont, aujourd'hui-même, présentés comme des espaces "vivables", "habitables". Le "moderne", par contre, est assimilé au fonctionnel : espaces où l'on circule, où l'on consomme, espaces de logements et de production.

cartographique qui régit les critères architecturaux et esthétiques de cette mise en valeur des quartiers anciens.

L'opposition ancien/moderne joue dès lors un rôle idéologique. La mise en valeur de monuments et de quartiers anciens tend ainsi à constituer des "centres mythiques" dans la ville. La référence à un passé mythique vient jouer le rôle de masque, vise à rendre supportables le fonctionnel et les inconvénients de l'urbanisme et des modes de vie modernes. Les restes du passé, devenus symboles d'un mode de vie idéal, et les cadres de vie anciens et traditionnels concentrent désormais le reflet de l'âme et du caractère (pittoresque) de la ville.

Depuis la loi Malraux de 1962, cette valorisation du passé est sanctionnée par la création de zones protégées, îlots et secteurs, qui se détachent du cadre urbain moderne. Exemptes des marques de la société industrielle (en particulier, tout affichage publicitaire y est interdit), ces zones donnent lieu à la reconstitution d'un urbanisme rappelant la ville des siècles passés (petit commerce, boutiques d'artisanat, rues piétonnes...)

C'est de certains aspects actuels de la conservation architecturale que traite le troisième axe de notre recherche. Centrés sur la création des zones protégées que sont les secteurs sauvegardés, cette partie de l'étude a pour objet de mettre à jour les contradictions que suscite cette introduction d'une certaine image du passé dans la ville. La contradiction "héritage historique/modernité" y est analysée, d'une part à travers la confrontation de perceptions d'habitants avec les discours de l'administration et des architectes, et d'autre part à travers la conception cartographique qui régit les critères architecturaux et esthétiques de cette mise en valeur des quartiers anciens.

Ces mesures qui, au niveau des discours officiels, se présentent comme une réaction contre l'uniformité réductrice de la société moderne, donnent lieu, paradoxalement, à l'établissement de normes et critères esthétiques univoques. Soumis à des législations centralisées, la conservation et la restauration de ces quartiers traditionnels est basée sur la répétition, d'un secteur à l'autre, de certaines normes (zone piétonne, place dallée, ...). En effet, si, depuis la fin du XVIII^e siècle, les monuments jouent le rôle de symboles, vecteurs de valeurs idéologiques et politiques cette symbolisation de l'espace s'organise actuellement en aménagements urbains et en découpage de zones. Et c'est la conception cartographique du territoire, vision de la centralisation, qui sous-tend cette manière de "faire parler" monuments, bâtiments et sites. L'espace est organisé comme un texte unitaire, les traces architecturales sont mises en ordre selon des critères univoques de cohérence, d'harmonie d'ensemble, de lisibilité.

L'hypothèse de base de notre travail fut que ces espaces "normalisés" avaient une fonction "normalisatrice".

Or, cette conception selon laquelle ces quartiers anciens seraient vecteurs de valeurs unitaires, est invalidée par les nombreuses contradictions que suscitent ces initiatives. Et, surtout, la perception de l'espace urbain ne se réduit pas à une lecture de traces.

Les usagers (et les touristes) perçoivent la ville selon le mode de vie qu'ils y mènent : ces espaces ne sont pas perçus comme des "représentations du passé", mais comme des aménagements urbains modernes. Le mythe du passé est démystifié par leurs réactions : ce sont les marques de la modernité, l'aspect "faux-ancien"

l'uniformité et la cohérence artificielles de ces zones qui sont perçues par les habitants. Et les enjeux de la société actuelle (spéculations, loyers élevés, augmentations des impôts locaux, relogements...) ainsi que les décalages par rapport aux exigences et paramètres actuels (manque d'animation, commerce de luxe, inconvénients pour la circulation...) sont pris en compte et souvent critiqués par la population des villes où sont constitués ces espaces.

La référence à l'histoire et au passé est donc loin de jouer ce rôle de pôle unificateur que leur supposent les discours : le "passé" demeure souvenirs personnels, attachements affectifs, jugements multiples qui contrastent, dans leur polysémie, avec l'univocité des représentations officielles. Les valeurs que l'architecture conservée serait censée matérialiser ne sont pas perçues comme telles par les individus : elles correspondent à cette ségrégation culturelle que nous avons signalée (renforcement des "origines" d'une élite locale), mais elles ne façonnent pas les mentalités individuelles. Comme pour d'autres formes de mise en valeur du cadre de vie, le consensus que rencontrent ces mesures ne s'explique pas par une normalisation mais par l'accord tacite, l'indifférence de la population à l'égard d'initiatives qui échappent à son emprise. Si ces mesures jouent actuellement un rôle idéologique et politique, ce n'est pas par une identification aux discours officiels, mais, de façon plus insidieuse, par ce jeu de la polysémie qui, s'il invalide la notion même d'une idéologie dominante, n'en sanctionne pas moins la mise en place de ces mesures, les perceptions individuelles demeurant insaisissables et silencieuses. C'est d'un ordre muet qu'il s'agit, d'un consensus au-delà des discours, au-delà de toute identification à des valeurs collectives.

Ces organisations et mises en ordre des restes du passé sont les inscriptions et les marques d'un pouvoir désormais anonyme. Et, si la protection et la conservation de l'environnement constituent un argument politique de poids (pour l'opposition comme pour la majorité), c'est bien précisément l'indice que l'espace se prête à l'énonciation de valeurs qui ne sont plus crédibles au niveau des discours seulement.

L'éclatement de la notion de patrimoine ("tout devient patrimoine") nous paraît révéler cette perte de crédibilité des discours, à travers la perte de pertinence des symboles que furent jadis les monuments.

Le décalage qui apparaît entre les discours sur l'espace et la perception qu'en ont les habitants sanctionne le consensus, certes, mais signale avant tout ce glissement de valeurs. Déjà, ces mises en valeur du passé, étendues à des quartiers, introduisent les éléments de dévaluation de toute représentation construite du passé : c'est l'espace urbain qui est pris en compte et non pas l'Etat ou l'histoire nationale qu'il représenterait.

Nous mettons donc à jour, dans cette recherche, le glissement de statut des monuments : les valeurs politiques et patriotiques font place désormais à un anonymat où l'espace joue le rôle de "toile de fond" où sont esquivées toutes polémiques. Or, au-delà des enjeux coercitifs de cet ordre muet, une ouverture utopique se dessine : ouverture sur les multiples images et significations de l'environnement et de la culture actuels.

Les interpellations d'une mémoire mythique et d'un imaginaire univoque reflètent la conjoncture actuelle où les politi-

ques gouvernementales cherchent dans le "passé" une unité, se détournant des aspects conflictuels du présent et de la pluralité culturelle. Or, cette diversité culturelle et sociale ne donne-t-elle pas déjà lieu à une pluralité de références de la mémoire ? La culture actuelle n'apparaît-elle pas comme un ensemble complexe et hétérogène où ces multiples références se juxtaposent et se superposent, - comme les paysages modernes -, sans référence à une Histoire unique et toute puissante ?

Lutter contre ses effets ordinaires de destruction, de perte ou d'oubli. Et surtout tenter de s'opposer tentative évidemment toujours couronnée d'échec, à ce qui est l'essence même du temps, l'irréversible. Dans ce sens très large, la conservation s'applique aussi bien aux objets matériels qu'au savoir, à la langue, à la culture, à la vie même. Elle peut s'inscrire dans des représentations du monde, des pratiques et des institutions très différentes. Ce qui donne à cette diversité une certaine unité, de l'extérieur et de façon abstraite, c'est la dimension de lutte contre les effets et l'essence du temps et c'est aussi l'ombre d'échec final qui plane sur cette lutte.

I.I. La conservation comme palimpseste

C'est pourquoi il est possible d'appréhender la conservation dans son ensemble, comme habitus général d'une société dans son rapport au temps. De mettre ainsi à jour les principales lignes de force dans ce domaine et de les rapprocher d'autres structures sociales globales. De cerner en particulier ce qui fait l'originalité de l'époque moderne dans sa généralisation de certaines attitudes conservatoires alors que, dans le même temps, le rythme de la destruction et de l'oubli ne cesse de s'accélérer. Jamais en effet les traces, lointaines ou récentes, artistiques, architecturales, urbaines, technologiques n'ont fait l'objet d'autant de sollicitude tout en étant par ailleurs malmenées du fait des évolutions économiques et techniques.

I LE PROBLEME GENERAL DE LA CONSERVATION

Conservé utile que la question de la conservation n'est jamais abordée dans une perspective socio-historique d'ensemble. Elle est émietée entre plusieurs champs disciplinaires bien structurés, comme l'histoire, la muséographie ou l'archéologie. D'ailleurs, les travaux de conservation par Conserver c'est lutter contre le temps. Lutter contre ses effets ordinaires de destruction, de perte ou d'oubli. Et surtout tenter de s'opposer à cette tentative évidemment toujours couronnée d'échec, à ce qui est l'essence même du temps, l'irréversible. Dans ce sens très large, la conservation s'applique aussi bien aux objets matériels qu'au savoir, à la langue, à la culture, à la vie même. Elle peut s'inscrire dans des représentations du monde, des pratiques et des institutions très différentes. Ce qui donne à cette diversité une certaine unité, de l'extérieur et de façon abstraite, c'est la dimension de lutte contre les effets et l'essence du temps et c'est aussi l'ombre d'échec final qui plane sur cette lutte.

I.I. La conservation comme palimpseste

Car ce qui propose une analyse systématique de la conservation ou d'en cerner la totalité sociale à l'aide de quelques concepts. C'est pourquoi il est possible d'appréhender la conservation dans son ensemble, comme habitus général d'une société dans son rapport au temps. De mettre ainsi à jour les principales lignes de force dans ce domaine et de les rapprocher d'autres structures sociales globales. De cerner en particulier ce qui fait l'originalité de l'époque moderne dans sa généralisation de certaines attitudes conservatoires alors que, dans le même temps, le rythme de la destruction et de l'oubli ne cesse de s'accélérer. Jamais en effet les traces, lointaines ou récentes, artistiques, architecturales, urbaines, technologiques n'ont fait l'objet d'autant de sollicitude tout en étant par ailleurs malmenées du fait des évolutions économiques et techniques.

Cette démarche est d'autant plus utile que la question de la conservation n'est jamais abordée dans une perspective socio-historique d'ensemble. Elle est émiettée entre plusieurs champs disciplinaires bien structurés, comme l'histoire, la muséographie ou l'archéologie. D'ailleurs, les travaux des spécialistes de ces disciplines se caractérisent souvent par leur parfaite indifférence à la question de la conservation en général. Polarisés par leur objet, segmentés en périodes et en territoires ces travaux se détournent de la question de leur origine et de ce qui constitue la condition même de leur possibilité. Notre approche de la conservation s'inscrit dans un autre espace d'analyse. Celui que dégagent peu à peu des explorations métascientifiques, relevant par exemple de la psychanalyse, de l'épistémologie, de l'historiographie. Ces explorations n'appartiennent pas au paradigme des sciences humaines actuellement dominantes puisqu'elles se légitiment précisément d'explicitier les "résistances" de ces dernières et les enjeux qu'elles masquent.

A l'inverse, il est exclu de proposer une analyse systématique de la conservation ou d'en cerner la totalité sociale à l'aide de quelques concepts. Car ce qui relève de la conservation ne fait pas système. Parler d'un mode de conservation par exemple, même dans un sens large et pour caractériser de loin un mode dominant de comportements et d'attitudes, n'est pas légitime. La notion marxiste de mode de production, celle de mode de normalisation peuvent rendre des services, si on les utilise en se gardant de leur pouvoir réducteur, pour caractériser des configurations relativement homogènes. La conservation ne donne pas prise, même d'un point de vue extérieur et global, à de telles abstractions simplificatrices. Car elle est vouée à la sédimentation, à l'amalgame, à l'hybridation même, de dispositifs, de textes et de représentations relevant de périodes historiques profondément différentes, issus de généalogies distinctes obéissant parfois à des logiques divergentes. Elle est vouée à cela par sa

logique interne la plus profonde: puisqu'elle vise et atteint parfois la très longue durée, il arrive que des objets ou des institutions traversent de nombreuses périodes historiques, changeant de significations ou les surimposant, et se retrouvent parmi nous, tels des palimpsestes (I) dont le sens serait fondamentalement multiple. L'institution de la collection, par exemple, est extraordinairement ancienne, puisqu'elle semble remonter à des dizaines de millénaires (2); celle du musée remonte au moins à l'Antiquité. Il y a une filiation certaine entre ces formes ancestrales et ce que nous appelons aujourd'hui des collections ou des musées, mais en même temps elles ont acquis à l'âge moderne une signification radicalement autre. C'est pourquoi le sens de ce qui est conservé et des pratiques de conservation est toujours difficile à déchiffrer. Il se prête à de multiples interprétations et falsifications plus ou moins intentionnelles car c'est sa nature même d'être multivoque. C'est à cette condition - perdre une partie de son sens dans une ambiguïté constitutive - que la conservation peut réaliser son essence, être ce qu'elle est et ce qu'on veut qu'elle soit, c'est-à-dire un fil imaginaire qui traverse toute l'histoire des civilisations humaines. Et c'est pourquoi aussi tout discours, systématique ou idéologique, qui veut donner à la conservation une signification close et datée, peut élucider certaines valeurs de la société présente - le dernier texte du palimpseste - mais ne peut que rater l'essence même de la conservation.

Il est toutefois impossible de rendre lisible d'un coup cette sédimentation d'intentions et de significations que supportent toutes les choses conservées. Il faut adopter une démarche progressive, trouver une voie d'accès

(I) Un palimpseste est un parchemin manuscrit dont l'écriture primitive a été grattée pour faire place à un autre texte et sur lequel on peut faire réapparaître le premier texte.

(2) Cf. A.Leroi-Gourhan, Préhistoire de l'art occidental, Paris, 1971.

(I) L.Dumont, Homo aequalis, Gallimard, 1977, p.12.

à cette monumentalité géologique, isoler un fragment et une couche du palimpseste, en explorer tous les aspects avant de les replacer dans leur contexte historique et social.

Le fragment que nous avons choisi d'étudier dans cette recherche se caractérise d'abord d'appartenir à l'époque moderne et à l'Occident industrialisé. C'est-à-dire à des sociétés qui partagent certaines structures et valeurs sociales générales et auxquelles elles doivent leur caractère exceptionnel dans l'histoire des civilisations : la reconnaissance des valeurs choisies par l'être humain individuel, c'est-à-dire l'individualisme par opposition à ce que L.Dumont appelle le holisme, pour désigner les sociétés qui valorisent en premier l'ordre et la conformité de chaque élément à la société prise comme un tout (I); la prééminence de la matérialité (l'essence des êtres se réduisant à ce qui est matériel et visible) et son inscription dans le développement industriel et technocratique, en parallèle, l'effacement, voire la disparition d'éléments transcendants, hétérogènes à l'ordre social, qui résumaient au contraire le réel des sociétés holistes. La modernité se caractérise enfin, et plus particulièrement dans notre perspective, par une mise à distance du passé, c'est-à-dire ici encore par une séparation temporelle nette que ne connaissent pas la plupart des sociétés traditionnelles.

Ce cadrage sur la modernité conduit donc, assez naturellement, à un cadrage plus serré : de la conservation nous ne retiendrons que sa composante la plus simple, celle qui s'attache aux objets matériels, excluant ce qui est immatériel et nécessairement collectif (la langue, la culture, les institutions). L'analyse sera focalisée sur la façon dont les objets conservés permettent de jouer avec la temporalité et avec la mémoire individuelle qu'il est possible

(I) L.Dumont, Homo aequalis, Gallimard, 1977, p.12.

d'isoler. Tel est donc l'objet de notre investigation théorique : la conservation matérielle, dans ses rapports à la temporalité et à l'idéologie individualiste. Fragment d'une fresque infiniment plus vaste mais situé sans aucun doute au coeur de notre modernité.

l'insignifiance. Quelques objets seulement ne vieillissent pas : ils deviennent anciens. Quelques autres encore semblent placés, dès leur origine, hors des atteintes du vieillissement. Ces objets singuliers sont investis des privilèges de la conservation : entourés de soins, gardés et regardés, généralement mis à l'écart de toute fonction utilitaire. Bien qu'ils n'aient pas d'usage au sens ordinaire du terme, il arrive souvent que la valeur économique de ces objets devienne extraordinairement élevée. Certains échappent même à l'ordre de la valeur économique et apparaissent comme inaliénables. Une distinction empirique sépare ainsi les objets nobles ou anoblis par le temps ou par quelque autre cause, généralement individualisés par un nom propre, de la foule de tous les autres objets anonymes et désignés génériquement.

Cette séparation en deux catégories est rarement analysée. Bien qu'elle soit imprécise et instable, elle est traitée comme une frontière qui s'impose à priori, comme une évidence. Car ces catégories semblent regrouper des choses appartenant à des mondes différents. La première n'est certes pas homogène mais la constellation d'objets qui la constitue semble s'organiser, se structurer autour de quelques modèles : l'objet d'art, l'objet sacré, l'antiquité, le monument etc. En dépit de leur diversité, ces objets relèvent tous essentiellement de l'ordre du symbolique et même s'il n'existe pas d'analyse unifiée de ces objets-modèles, une problématique commune inspire les diverses approches. La seconde catégorie regroupe essentiellement les productions économiques et, plus généralement, les objets utilitaires. Dans ce cas, les objets n'apparaissent plus qu'à travers des systèmes ou des processus : approche économique de la

I.2. Les formes de la conservation matérielle

Le destin habituel des choses est de vieillir sous le poids des dégradations et de se perdre dans l'insignifiance. Quelques objets seulement ne vieillissent pas : ils deviennent anciens. Quelques autres encore semblent placés, dès leur origine, hors des atteintes du vieillissement. Ces objets singuliers sont investis des privilèges de la conservation : entourés de soins, gardés et regardés, généralement mis à l'écart de toute fonction utilitaire. Bien qu'ils n'aient pas d'usage au sens ordinaire du terme, il arrive souvent que la valeur économique de ces objets devienne extraordinairement élevée. Certains échappent même à l'ordre de la valeur économique et apparaissent comme inaliénables. Une distinction empirique sépare ainsi les objets nobles ou anoblis par le temps ou par quelque autre cause, généralement individualisés par un nom propre, de la foule de tous les autres objets anonymes et désignés génériquement.

Cette séparation en deux catégories est rarement analysée. Bien qu'elle soit imprécise et instable, elle est traitée comme une frontière qui s'impose à priori, comme une évidence. Car ces catégories semblent regrouper des choses appartenant à des mondes différents. La première n'est certes pas homogène mais la constellation d'objets qui la constitue semble s'organiser, se structurer autour de quelques modèles : l'objet d'art, l'objet sacré, l'antiquité, le monument etc. En dépit de leur diversité, ces objets relèvent tous essentiellement de l'ordre du symbolique et même s'il n'existe pas d'analyse unifiée de ces objets-modèles, une problématique commune inspire les diverses approches. La seconde catégorie regroupe essentiellement les productions économiques et, plus généralement, les objets utilitaires. Dans ce cas, les objets n'apparaissent plus qu'à travers des systèmes ou des processus : approche économique de la

production et la consommation, analyse ethno-technologique ou sémiologique du système des objets, problèmes liés à leur destruction et à l'accumulation de ce qui apparaît comme des déchets.

Les apparences conduisent donc à un partage simpliste de la réflexion. D'un côté, on examine le rapport de conservation à l'objet individuellement spécifié, de l'autre, on étudie les procès de production, consommation, destruction. Cette séparation entre la conservation du prestigieux qui relève de l'ordre symbolique et la production/consommation/destruction de l'ordinaire qui appartiendrait à l'ordre économique est cependant problématique.

Il faut voir d'abord qu'elle est constitutive d'une idéologie essentielle au bon fonctionnement de la société industrielle. Cette idéologie peut accepter et même récupérer bien des amendements mais ne peut tolérer la remise en cause du principe d'obsolescence de ses produits. C'est ainsi qu'elle peut s'accommoder du slogan "small is beautiful" mais qu'elle rejette absolument "old is beautiful" appliqué à l'objet actuellement produit pour le réserver exclusivement à ce qui ne relève pas de l'industrie, en tout cas de l'industrie présente. La séparation en question rend donc compatibles en les plaçant sur des plans distincts, le développement économique lié à la consommation et à l'obsolescence accélérées d'une part, une certaine régulation symbolique par la conservation d'autre part.

Ce développement et cette régulation sont non seulement rendus compatibles mais se renforcent l'un l'autre : l'objet banal, produit en série par l'industrie, a pour symétrique idéal dans l'imaginaire social l'objet authentique précieux, artisanal - et en particulier l'objet ancien. Le premier fait référence au second à travers la publicité ou le conditionnement pour se parer d'une certaine dimension symbolique, pour faire croire à une continuité naturelle. Mais le référent est en même temps mis à distance, placé en dehors du champ économique. Référence sans interférence. Et inversement l'insignifiance et

et l'obsolescence ordinaires de l'objet industriel exaltent la pérennité des choses qui échappent à la dure loi de l'économique. n'est ainsi jamais perdu. D'une manière générale la position d'un objet dans le système de la conservation est en même temps l'index de son statut dans la production. Moins une chose est insérée dans la logique de cette dernière, moins elle est vulnérable à l'obsolescence. Ce qui permet, par exemple, à un objet industriel de cesser de vieillir et de devenir ancien (et d'inverser la dévalorisation temporelle en une valorisation) c'est d'abord l'arrêt de sa production. La conservation s'établit ainsi sur les marches du système productif et ce dernier joue sur cet espace de la conservation qu'il constitue comme un lien autre mais nécessaire. La production refoule la conservation mais en même temps la fait servir à ses fins. La conservation s'explique uniquement par cette singularité. Le même mécanisme est à l'oeuvre dans le domaine architectural et urbain c'est la production du neuf - que ce soit sous le règne d'Hausmann ou pendant la période de reconstruction d'après-guerre - qui fait surgir la catégorie de l'ancien. Et la mise à l'écart de l'ancien prend des formes diverses qui s'expliquent, en premier lieu, par les nécessités de la production du neuf. On cherchera en particulier à expliquer dans cette perspective l'évolution des dispositifs de conservation urbaine; des secteurs sauvegardés introduits par la loi de 1962 aux formes plus souples et plus diffuses qui se dessinent aujourd'hui. inaugure une véritable politique dans ce domaine, justifient leurs objectifs. Un tel procès de mise à l'écart est d'ailleurs très général. Pendant la Révolution française, le pouvoir rejetera ce dont il est désormais supposé se dispenser - les emblèmes de l'Ancien Régime - mais du même geste créera le lieu propre du musée où ce qu'il a en apparence refoulé trouvera une nouvelle place et de nouvelles fonctions qui lui seront utiles. De la même manière, les institutions imposeront le français et refouleront les patois effectuée dans la 2^e partie de cette recherche). Le statut d'autorité du

tout en les constituant en objets d'étude. Ce qui n'est plus directement actif dans la production, les institutions ou la langue n'est ainsi jamais perdu mais enfermé et transformé pour constituer un univers autre servant de référence valorisante. De façon générale donc, la conservation (le patrimoine) est le contreproduit, caractéristique de la modernité, de la destruction.

Il importe donc de penser la conservation dans son interdépendance avec la production/destruction en dénonçant leur séparation comme une construction idéologique. Si cette construction est efficace dans le fonctionnement social, elle barre l'accès à une compréhension du problème de la conservation. Elle conduit à retenir des objets matériels qu'à travers deux modes d'appréhension exclusifs ou d'un procès dans lequel sa singularité se perd, soit comme un objet singulier, dont la conservation s'explique uniquement par cette singularité et c'est alors le système de la conservation qui reste en partie obscur.

De cette obscurité le symptôme le plus manifeste est le caractère particulièrement apodictique et stéréotypé du discours qui traite de la conservation. Il s'agit d'un discours vieux, lui-même conservé, comme si l'objet dont il traite avait déteint sur lui. Cela est particulièrement net pour le discours institutionnel ou juridique : toutes les mesures administratives ou juridiques relatives à la conservation, depuis le rapport de l'abbé Grégoire de 1793 qui inaugure une véritable politique dans ce domaine, justifient leurs objectifs par les termes vagues "d'intérêt national du point de vue de l'art ou de l'histoire", sans jamais préciser plus. Il est certes habituel qu'un discours institutionnel reste à la surface des choses, mais celui-ci est particulièrement pétrifié dans des valeurs - la Beauté, l'Histoire, la Nature l'Art - et des formes qu'il avait déjà au début du XIXème siècle (cf. sur cette question, la présentation de la généalogie des lois relatives à la conservation effectuée dans la 2° partie de cette recherche). Le statut d'autorité du

discours sur la conservation - la dogmatique du patrimoine - se paye de l'interdiction de toute élucidation.

En dehors des discours institutionnels et idéologiques, l'analyse "savante" de la conservation est, elle aussi, invalidée par de multiples pré-supposés. Reconnaisant l'universalité du phénomène à travers l'histoire et les civilisations, elle prend généralement le parti de l'expliquer par la transcendance de certains objets et des relations dont ils sont le support. Ces objets consacrés apparaissent alors comme des moyens d'intermédiation entre la collectivité et des entités qui sont sans commune mesure avec l'ordre qui règle sa vie quotidienne. Ils matérialisent et rendent visible un principe de transcendance, un verrou symbolique qui contribue à maintenir la cohésion et l'ordre de la collectivité. Porteurs de cette fonction, ces objets sont, eux aussi, exclus de l'ordre commun des choses, radicalement hétérogènes (au sens de Bataille) à cet ordre. (I) Cette hétérogénéité interdit leur réinsertion dans les pratiques ordinaires de la vie sociale, elle explique qu'ils ne puissent être détruits (rituellement) ou conservés avec soin.

Cette analyse des objets conservés parce que singuliers dans le champ social et assurant une fonction activement symbolique, voire sacrée, est utile mais elle reste insuffisante et locale.

(I) Des rapports humains sont homogènes quand ils s'établissent selon des règles basées sur la conscience de l'identité possible de personnes et de situations définies. Les rapports économiques ordinaires par exemple sont parfaitement homogènes. L'hétérogénéité surgit quand aucune commune mesure ne peut être établie entre des éléments, même en se plaçant du point de vue le plus général possible. L'objet sacré, l'objet funéraire sont par exemple d'une nature symbolique radicalement différente de celle des objets ordinaires. Cf. G. Bataille, Oeuvres Complètes, Gallimard, t. IV, p. 341.

Collectif. Utile, car elle met au premier plan cette fonction de verrou symbolique qu'exercent certains objets, fonction que l'impératif actuel de la conservation tend à masquer, amalgamant tous les objets en une seule catégorie dans la grisaille d'un inventaire général. Mais inversement, la permanence de certains objets singuliers ne doit pas occulter le système de la conservation et la naissance, à l'époque moderne, d'une politique du patrimoine qui tend vers l'homogénéité générale des objets conservés.

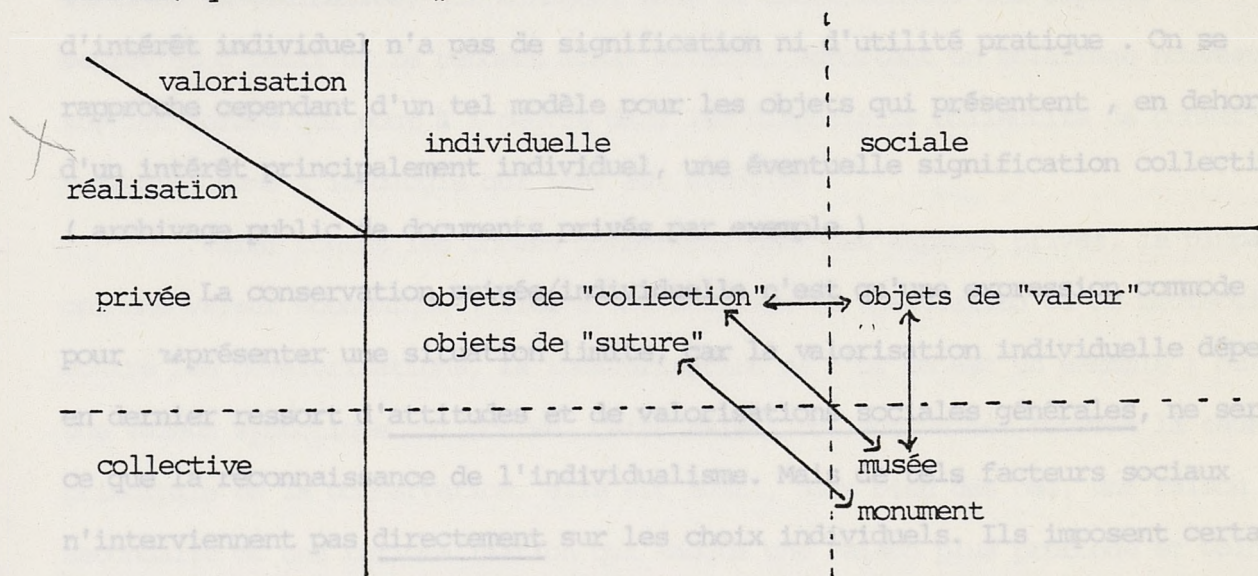
Insuffisante, car elle n'éclaire pas l'origine et la fonction d'un principe de transcendance et la nécessité de le matérialiser par des objets. Autrement dit, elle se donne son point de départ pour ne plus y revenir et elle reste ainsi largement tautologique.

Locale, parce qu'elle ne concerne vraiment qu'une infime fraction des choses conservées. Pourquoi conserve-t-on tel objet tenu pour sacré par une société aujourd'hui disparue ? Pourquoi le temps lui redonne-t-il une valeur particulière, comme il la donne à des objets ordinaires conservés par hasard ? Pourquoi certaines choses sont-elles précieuses pour une personne, en quelque sorte, hétérogènes au niveau individuel, et sans aucune signification collective ? Comment expliquer en même temps la perméabilité des frontières entre le collectif et l'individuel, l'ordre symbolique et l'ordre économique ? A ces questions l'analyse conventionnelle ne peut apporter aucune réponse car elle s'est enfermée à priori dans des limites qui lui donnent sa cohérence artificielle et lui interdisent de s'appliquer par extension aux mécanismes de la conservation.

C'est pourquoi, suivant une démarche complémentaire, il faut se placer d'abord dans ces zones d'ombre qui semblent marquer la séparation entre plusieurs mondes et plusieurs classes d'objets. Au coeur d'un territoire peu exploré - où la conservation n'est pas donnée d'emblée comme un phénomène de la politique du patrimoine à l'époque moderne.

collectif et où il ne faut pas préjuger du rôle des facteurs symboliques et économiques.

Cette démarche fait aussitôt surgir un besoin de clarification supplémentaire. Dans tout procès de conservation on peut distinguer une composante de valorisation et une composante de réalisation. Chacune de ces composantes peut revêtir une dimension individuelle ou collective. Les choses ne sont en effet conservées que parce qu'elles présentent une valeur au sens le plus large, mais cette valorisation peut être seulement individuelle ou bien être reconnue au niveau d'un groupe social plus ou moins large. Les pratiques et les espaces de conservation peuvent de même être collectifs (les objets conservés sont dans ce cas des biens collectifs) ou strictement privés. Les situations de conservation forment donc un ensemble borné par quatre figures limites, quatre modèles purs.



La conservation collective/sociale, réalisation collective d'une valorisation sociale, représente la forme la plus typée et la plus traditionnelle, illustrée par exemple par le musée ou le monument. C'est elle qui sert implicitement de référence à la plupart des analyses et qui est au premier plan de la politique du patrimoine à l'époque moderne.

La conservation privée/sociale, réalisation privée d'une valorisation sociale, est notamment illustrée par la collection particulière d'oeuvres d'art ou par la thésaurisation de valeurs économiques. Elle concerne aussi tous les objets anciens qui s'introduisent, de plus en plus aujourd'hui, dans le domaine des biens ordinaires de consommation. Le plus souvent l'appropriation privée entraîne que la valorisation est elle-même infiltrée d'éléments individuels. Par ailleurs, les frontières entre espace privé et domaine public sont très perméables à des éléments valorisés socialement. Les objets d'art passent de la collection particulière au musée et celui-ci a pour origine celle-là (de la même façon, la banque a pris naissance dans l'accumulation de richesse privée).

La conservation collective/individuelle ne constitue pas un modèle effectivement réalisé, car le recours à un espace collectif pour des objets d'intérêt individuel n'a pas de signification ni d'utilité pratique . On se rapproche cependant d'un tel modèle pour les objets qui présentent , en dehors d'un intérêt principalement individuel, une éventuelle signification collective (archivage public de documents privés par exemple).

La conservation privée/individuelle n'est qu'une expression commode pour représenter une situation limite, car la valorisation individuelle dépend en dernier ressort d'attitudes et de valorisations sociales générales, ne serait-ce que la reconnaissance de l'individualisme. Mais de tels facteurs sociaux n'interviennent pas directement sur les choix individuels. Ils imposent certaines structures mais laissent à ces choix de multiples marges de jeu à l'intérieur de ces structures. Par exemple, la collection d'objets (qui peuvent être par eux-mêmes insignifiants, pochettes d'allumettes ou porte-clefs) se constitue à partir d'une règle que l'individu choisit librement. Liberté de choix que le musée interdit absolument, mais liberté qui s'inscrit parfaitement dans l'individualisme toléré par la modernité et tel qu'on le retrouve à la base du marché ou du fonctionnement politique.

Ces quatre modèles de conservation n'ont pas le même statut quant à leur représentativité des pratiques réelles. Autant que des catégories réalisées il faut les considérer comme des pôles à partir desquels ce qui est conservé peut être repéré. Dans la géographie coordonnée par ces pôles certains objets dessinent des trajectoires, passant par exemple de la conservation privée/sociale à la conservation collective/sociale (de la collection particulière au musée).

En sens inverse, le musée moderne exacerbe des attitudes conservatoires qui ont un impact sur les comportements individuels.

Bien que notre recherche soit principalement centrée sur les facteurs et les enjeux de la conservation collective/sociale, il a été utile de faire un détour par l'étude des pratiques de la conservation privée. Car ces pratiques furtives et ordinaires, qui ménagent dans la quotidienneté des espaces de secret et d'oubli et la rendent ainsi vivable, apportent un éclairage nouveau sur les forces qui sont à l'oeuvre dans les dispositifs collectifs de conservation et dans l'idéologie qui leur est associée.

Parmi toutes les choses conservées dans des espaces privés, la plupart ont une valeur économique (liée à une fonction de spéculation ou de protection contre les dévalorisations, la thésaurisation de l'or en est un exemple) ou/et une valeur symbolique collective. Cette valeur collective est souvent la cause principale de la conservation, elle est aussi, dans bien des cas, une raison secondaire ou une rationalisation qui masque une raison plus profonde et moins simple. Il y a aussi tous les objets anciens adjacents à la consommation courante tels que meubles d'époque, antiquités diverses, voitures anciennes, etc. Ces objets ont généralement à la fois une valeur économique et symbolique mais surtout, en quelque sorte, une valeur sémiologique (donc aussi collective) .

(1) en particulier, J. BAUDRIILLARD, Le système des objets, Denoël /Gonthier 1968, pp. 103-128; K. POMIAN, "Entre l'invisible et le visible; La collection. Libre, n°3, Payot, 1978. Cf. M. GUILLAUME, La politique du patrimoine, pp. 43-74

Au delà de tous les objets de cette nature, on découvre qu'il existe d'autres objets, sans qualités reconnues dans le champ collectif. Ils forment la constellation de la conservation privée/individuelle, l'empreinte matérielle la plus intime d'un individu ou d'une famille. A priori cette empreinte ne semble guère lisible et se présente d'abord comme un ensemble désordonné. Mais l'analyse montre que cette empreinte ne se constitue pas au hasard mais en respectant au contraire des structures plus ou moins explicites.

Parmi ces structures une première figure se laisse repérer aisément : c'est celle de la collection. Le comportement du collectionneur, par sa singularité et son universalité à la fois, a suscité maintes analyses, qui permettent de préciser sa position parmi d'autres comportements de conservation (I). Il faut noter d'abord qu'il n'y a pas de relation simple, ni logique ni généalogique entre une série d'objets - qui peuvent être insignifiants - constituée terme à terme par un individu et la collection privée/sociale ou collective/sociale (musée). Il y a entre ces trois catégories de conservation des zones de recouvrement : le mécanisme pur de la collection peut jouer sur - et se masquer sur - des objets présentant une valeur sociale. Ces derniers peuvent passer de la collection privée au musée. Mais ces recouvrements ne doivent pas laisser croire à une simple socialisation croissante conduisant du comportement le plus individuel à un dispositif complètement collectif. En réalité, même la composante la plus individualisée du comportement de collection reçoit, avec la modernité, une légitimation sociale. Si l'objet sans qualité fait son entrée dans la collection, si la passion du collectionneur est reconnue quel que soit son objet jusqu'à devenir son thème littéraire privilégié, c'est le signe d'une montée des valeurs individualistes qui transforme parallèlement la nature et

(I) en particulier, J. BAUDRILLARD, Le système des objets, Denoël /Gonthier 1968, pp. 103-128; K. POMIAN, "Entre l'invisible et le visible; La collection" Libre, n°3, Payot, 1978. Cf. M. GUILLAUME, La politique du patrimoine, pp. 43-54

II. DE LA CONSERVATION SYMBOLIQUE A LA CONSERVATION HETEROGENE
et la fonction sociale du musée. Ce dernier, devenu un dispositif assimilant et amalgamant toutes les choses qu'il protège, se séparant ainsi de formes de conservation antérieures, peut servir de caution à ces nouvelles valeurs et comportements individualistes.

Une autre structure regroupe des objets en apparence insignifiants et hétéroclites, qu'un fil rouge relie cependant et rattache finalement à une situation de manque ou de deuil. Ces objets, nous les appellerons des objets de suture. Car ils ont pour fonction de coudre une plaie symbolique, de faciliter le travail du deuil ou plus simplement la lutte contre la nostalgie en servant de trame matérielle à des récits, des rites ou des pratiques.

Parmi les objets de suture, on peut distinguer l'ensemble plus homogène des objets mémoriaux qui portent la mémoire d'une fait précis. Ils constituent en quelque sorte des monuments domestiques dans la mesure où se dessine à partir d'eux la concaténation qui conduit aux monuments ordinaires. Mais à la différence de l'objet mémorial, qui renvoie à un passé vécu ou transmis symboliquement, le monument collectif supporte l'imaginaire d'un passé éternisé (I) et stéréotypé. Il perd ainsi son efficacité symbolique, sa "puissance d'oubli", sa capacité d'achever le deuil (et de disparaître lui-même Chargés de significations nouvelles, les monuments durent tant que l'Etat les protège parce qu'il les considère comme des éléments utiles à sa sémiotique propre. L'espace social se sature d'objets commémoratifs et de cérémonies sans que la mémoire collective en soit plus riche pour autant.

Mais cette notion n'est claire que dans la mesure où la séparation passé/présent/avenir nous semble évidente. Or cette séparation est largement une invention de la modernité, et c'est sans aucun doute à partir de cette

(I) Sur la notion de passé éternisé, cf. P. BERTRAND, L'oubli, révolution ou mort de l'histoire, PUF, 1975.

II. DE LA CONSERVATION SYMBOLIQUE A LA CONSERVATION HETEROGENE

Conservation et passé sont indissolublement liés. Mais ils peuvent l'être de deux façons différentes.

Conserver c'est mettre quelque chose à l'écart, ce qui conduit en général à le soustraire aux effets réels et symboliques du temps. Les objets conservés ont donc été créés dans un passé plus ou moins lointain, ou bien, s'ils ont une origine récente, ils sont destinés à apparaître comme objets du passé dans le futur.

Un tel lien est inévitable, inscrit dans la nature même de tout procès de conservation. Il conduit à une conservation d'objets anciens mais pas nécessairement du passé en tant que tel.

L'apparition d'un mode spécifique de traitement du passé, c'est à dire de la conservation d'objets représentant, à côté d'éventuelles autres composantes le temps du passé en tant que tel, est relativement récente. La conservation s'inscrit alors dans la mise en oeuvre du rapport au passé ou plus exactement à la passéité, comme représentation et matérialisation du passé dans le présent et pour l'avenir d'une part, comme traitement du présent comme futur passé d'autre part. Ce second lien se superpose au premier - historiquement cette superposition s'est réalisée progressivement et sans qu'elle soit toujours explicitée - et avec lui la conservation du passé apparaît.

Mais cette notion n'est claire que dans la mesure où la séparation passé/présent/avenir nous semble évidente. Or cette séparation est largement une invention de la modernité, et c'est sans aucun doute à partir de cette invention que peut se comprendre la passion de la conservation dans notre société actuelle. Il faut inventer la séparation passé/modernité pour

(II) cf. l'analyse historique de L. BRONNAN, dans la 2^e partie.

la sépulture. Ce sont ces restes de la vie qui symbolisent de la façon la plus immédiate et la plus brutale, ce qui dépasse le temps de la vie, ce qui échappe qu'apparaissent, en quelques décennies, les grands dispositifs de conservation, dans des formes voisines de celles qu'ils ont encore aujourd'hui. Les premiers musées apparaissent à la Révolution, les principes de conservation des monuments s'institutionnalisent pendant la Restauration, la ville ancienne - donc la coupure entre héritage historique urbain et modernité - apparaît dans le second Empire, sous-produite, en particulier, par la politique d'Hausmann.(I)

Si l'on veut aborder la question de la conservation au niveau social d'un point de vue qui ne soit ni trop local ni seulement purement descriptif, il faut donc se garder de la rabattre sur une dimension passivement temporelle. Le passé conservé n'est pas seulement ce qui a existé il y a longtemps; c'est l'ensemble de tous les éléments qui sont mis à l'écart parce qu'ils ont cessé d'être opératoires dans la société présente. De même, le présent préservé aujourd'hui parce que soupçonné d'être le "passé" de demain est composé d'éléments dont on pense qu'ils "vont passer", c'est à dire cesser bientôt d'être opératoires.

Toutes ces choses sont instituées et traitées comme des traces. Il s'agit bien en effet de conférer le statut de traces car cette notion n'est pas une donnée immédiate. De même qu'un vieux meuble n'est pas nécessairement un meuble "ancien" ni a fortiori un meuble "historique", constituer une trace implique une opération, individuelle ou collective, ayant toujours une signification culturelle.

Une trace est fondamentalement ce que le vivant laisse derrière lui, irréversiblement, et en particulier après sa mort. Conserver des traces c'est toujours chercher à garder quelque chose qui apparaît, à travers le système de croyances ou de valeurs prévalent, comme le reste de la vie. C'est pourquoi d'ailleurs l'un des pôles de référence universel des pratiques conservatoires, peut-être même leur origine la plus lointaine, est constitué par le cadavre et

(I) cf. l'analyse historique de L.BACHMAN, dans la 2° partie.

la sépulture. Ce sont ces restes de la vie qui symbolisent de la façon la plus immédiate et la plus brutale, ce qui dépasse le temps de la vie, ce qui échappe à la mort. Supports matériels de croyance dans les sociétés traditionnelles, ils hantent encore toute pensée du passé, toute attitude conservatoire, dans la société moderne.

II.1. Conservation La conservation des traces, quelles qu'elles soient, présente donc toujours une dimension funéraire, c'est-à-dire une fonction de protection des vivants. Il s'agit d'aménager un espace, d'organiser des pratiques pour y retenir tout ce qui peut excéder les limites de la vie : mémoire, récits, histoire, œuvres, objets. Un élément inerte et en apparence insignifiant pour la culture présente n'est conservé que dans la mesure où il reste lié, directement ou indirectement, à des hommes disparus qui, d'une manière ou d'une autre, nous présentent toujours le miroir de notre propre destin. Ce qui est conservé porte donc toujours la marque du travail (de la pulsion), sur celui qui conserve, de la mort ou de l'irréversible qui ont touché (ou vont toucher) l'autre. Marques apparentes de la mort passé, de la mort de l'autre : restes, matériels ou immatériels, réels ou légendaires, que des hommes ont laissés derrière eux; plus généralement, tout ce qui, touché ou simplement menacé par l'irréversibilité, cesse de fonctionner ou cessera de fonctionner dans la société et sa culture vivante. Mais surtout marques discrètes de la mort à venir. Discrètes - une mort cache l'autre et l'intérêt passionné pour le passé est seulement l'écho de la souffrance présente devant la mort - mais essentiellement puisque ce sont elles qui imposent les modalités présentes de la conservation.

C'est pourquoi la conservation est finalement l'inscription par la société présente, sur ce qui lui a été légué, de sa représentation de la mort. Inscription en couches successives, et dont la dernière peut modifier ou effacer toutes les précédentes, des rapports entre la vie et la mort, donc entre le corps et l'âme, le matériel et l'immatériel, le visible et l'invisible. Et les mutations dans l'ordre de la conservation ne peuvent être que le reflet des

mutations dans le rapport général à la mort et à l'irréversible, et par conséquent au temps.

II.I. Conservation symbolique

Quand une société n'exclut pas les morts mais les accepte comme une présence invisible parmi elle, elle n'accumule pas non plus les traces qu'ils ont laissées. Cela ne signifie nullement que la sépulture n'existe pas dans une société qui reconnaît cette présence invisible ou croit à la conservation de l'âme. Mais alors la sépulture renvoie à un Etre invisible, elle participe de la nature transcendante de l'objet sacré qui signale une présence divine. Elle apparaît comme objet de suture, rituel et collectif, entre le visible et l'invisible, entre le présent et le passé irréversible.

Dans les sociétés traditionnelles, on observe ainsi un jeu de transitions entre la vie et la mort, une série d'habitations pour les séjours de l'âme une collection d'objets domestiques (objets consacrés, statuettes du mort) qui l'incarnent. Ces objets - en particulier les ossements du défunt - par leur disparition progressive produisent la temporalité de ces transitions. Quand tel objet consacré disparaît, c'est par exemple le signe que l'âme qui l'habitait se perd dans la collectivité des ancêtres communs à tout le village. Travail du deuil donc, collectif et ritualisé, mené à l'aide de quelques reliques (I).

Dans l'Occident chrétien, pendant le Moyen-Age et à l'Age Classique, la sépulture est encore réduite à peu de chose ou bien rattachée symboliquement

(I) Cf. R.HERTZ, Etude sur la représentation collective de la mort, in Mélanges de sociologie religieuse et folklore, Paris, Alcan, 1928, Travail remarquable réalisée vers 1910, et où l'on trouve déjà à un niveau anthropologique, l'analyse du travail du deuil.

actuel) de ses traces matérielles. L'exemple le plus saisissant de cet à l'église, voire située dedans ou dans un espace contigu. "Ensevelissez mon corps où bon vous semblera et ne vous inquiétez point ...Je vous demande seulement de vous souvenir de moi, devant l'autel du Seigneur, en quelque endroit que vous soyez", déclare Monique, la mère de Saint Augustin sur le point de mourir (I).

D'une manière générale, dans les sociétés vouées à un ordre symbolique, les restes de la vie sont principalement immatériels, invisibles et la conservation se circonscrit à quelques traces - sacrées, hantées, légendaires. Ce sont par exemple des chutes de corps (ongles, cheveux) ou des bouts de cadavres de saints. Il y a une authentique passion pour ces reliques comme en témoigne, entre mille histoires du même genre, le véritable dépeçage que subit le cadavre de Thérèse d'Avila, dispersé en morceaux (main, bras, pied, coeur, etc...) entre divers monastères. Mais en revanche tout ce qui peut perdurer en dehors de ces restes fétiches n'a pas de signification particulière et n'attire pas un respect spécial. L'essence de l'Etre (et des êtres) étant immatérielle et invisible, ce qui importe du passé (et du présent) n'appartient pas à l'ordre des choses et du visible. Par conséquent, les choses nouvelles ne peuvent pas, en dépit d'apparences parfois contraires, chasser vraiment les anciennes . De multiples dispositifs assurent à l'intérieur de ces sociétés la coexistence, l'imbrication du présent et d'un passé qui participe activement au maintien d'une structure symbolique vivante. Cette présence symbolique du passé affranchit du souci de sa conservation matérielle.

On peut lire cette indifférence aux restes matériels dans les pratiques architecturales, en Occident, pendant tout le Moyen-Age et, à quelques exceptions près, jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. Même le regain d'intérêt pour l'Antiquité qui caractérise la Renaissance n'entraîne pas la conservation (au sens

(I) Saint Augustin, Les Confessions, Livre IX, ch.II

actuel) de ses traces matérielles. L'exemple le plus saisissant de cet état d'esprit est sans doute la décision, en 1505, du pape Jules II de détruire l'église Saint Pierre de Rome construite par Constantin 12 siècles plus tôt; l'un des plus grands et des plus sacrés édifices de la chrétienté. Pour la remplacer par une église mieux adaptée à l'esprit de l'époque. Mais ce qui semble aujourd'hui impensable (qui oserait suggérer un tel traitement pour la cathédrale de Chartres ou le château de Versailles ?) n'était pas de la part de Jules II le signe d'un manque de respect ou d'intérêt pour l'Antiquité. Sa conviction était qu'il ne faisait que restaurer Saint Pierre car l'église était pour lui une entité indestructible dont l'apparence physique pouvait être modifiée sans que son essence soit altérée.

II.2. Conservation hétérologique

Au contraire, dans une société homogène comme la nôtre, où la transcendance et l'invisible ne viennent plus habiter certains objets, la conservation des choses matérielles prend l'ampleur d'une institution sociale, souvent technocratique dans laquelle les objets singuliers de l'ordre ancien se diluent et perdent leur identité. Les morts ne hantent plus de leur présence invisible le monde des vivants. Leur intégration dans l'univers social de l'Occident actuel s'opère pauvrement à travers la conservation/rélegation dans les cimetières ou les columbariums et la prolifération de monuments et de signes qu'elle permet. (I). Plus généralement, notre culture moderne rejette un certain mode de présence du passé dans le présent et du même mouvement en accumule les restes. Inconsolable civilisation qui récuse l'âme mais accumule les restes et les signes, exclut mais en même temps veut rendre tout visible.

(I) M. de Cette séparation, ce mouvement de rejet et de regret à la fois, sciences humaines, la médecine moderne, l'ethnologie, la démographie, etc représentent une singularité dans l'histoire des civilisations. A la différence

(I) cf. l'analyse sémiologique des sépultures, réalisée par D.Urbain, La société de conservation, Payot, 1978.

de tous les autres, le mythe de la modernité s'édifie sur cette nouvelle modalité du croire selon laquelle l'instance dernière du réel est sa matérialité (sa visibilité). L'essor du savoir scientifique n'est d'ailleurs possible et désirable qu'au prix de cette croyance que l'essentiel est visible, lisible, intelligible. " Pour son propre compte, l'historiographie suppose qu'il est devenu impossible de croire en cette présence des morts qui a organisé (ou organise) l'expérience de civilisations entières, et qu'il est pourtant impossible de "s'en remettre", d'accepter la perte d'une vivante solidarité avec les disparus, d'entériner une limite irréductible. Le périssable est sa donnée. le progrès, son affirmation. L'un est l'expérience que l'autre compense et combat. L'historiographie tend à prouver que le lieu où elle se produit est capable de comprendre le passé : étrange procédure, qui pose la mort, coupure partout répétée dans le discours, et qui dénie la perte, en affectant au présent le privilège de récapituler le passé dans un savoir.(I)

On peut ainsi découvrir le travail de l'absence et de la séparation dans l'accumulation des connaissances sur le passé. D'avoir été mis à distance et séparé du présent, le passé ne cesse de nous fuir et c'est cette fuite même qui relance le procès d'accumulation. Constitué en un corpus propre, organisé en couches successives, il est soumis à un procès systématique de mise en ordre et d'intelligibilité. On croit établir (rétablir) ainsi la continuité du présent avec le passé mais en constituant ce dernier en objet d'étude on ne fait qu'inscrire le présent - ses méthodes, ses valeurs - sur ce que l'on croit saisir de la matière brute du passé. En travaillant sur le passé pour en extraire une représentation intelligible, on le transforme en l'Autre de la

(I) M. de Certeau, L'écriture de l'histoire, Gallimard, 1975, p. 12. D'autres sciences humaines, la médecine, moderne, l'ethnologie, la démographie, etc se développent de la même manière, à partir d'une mise à distance de leur objet et d'une perte afin de le constituer en un corpus propre rendu visible et lisible.

société présente - le seul Autre qui lui reste, à force d'avoir détruit, enfermé ou normalisé tout ce qui portait une différence radicale - on le traite comme un "passé sauvage" réduit au silence mais qui peut servir de champ de savoir et de faire-valoir. C'est en ce sens que l'accumulation du savoir moderne, dans le champ de l'histoire comme dans ceux des autres sciences humaines est une hétérologie (I) - savoir sur l'autre - et c'est précisément cette position initiale d'extériorité qui rend possible son accumulation.

L'attention portée au passé et à une certaine forme de conservation n'apparaît plus alors comme un phénomène isolé; elle n'est pas non plus une vague réaction nostalgique contre le désenchantement de l'époque moderne, comme on se plaît à le croire parfois. Elle s'inscrit au contraire parfaitement dans la modernité et dans son nouveau paradigme du voir et du savoir. Si plus rien de transcendant ne se cache derrière les choses et les corps, le référent social devient la matérialité visible. C'est elle qu'il importe de conserver du passé et de préserver pour l'avenir. Le passé doit devenir visible et l'avenir prévisible. L'opération se solde par une perte : plus de transcendance, plus d'éternité. Le travail du deuil sur cette perte s'ouvre sur l'abîme sans fin d'une absence que l'accumulation indéfinie des choses ne saurait combler. Le territoire a beau se couvrir de traces et d'espaces protégés il reste dépeuplé d'un passé que les anniversaires, les fêtes folkloriques, l'"animation" des villes comme on dit aujourd'hui, ne peuvent ressusciter.

Dans cette perspective, la gestation et la naissance d'une politique de la conservation prennent leur place dans le vaste mouvement idéologique qui permet, avant même la révolution industrielle, un changement dans les configurations du savoir et du pouvoir. Ce mouvement se caractérise par une volonté d'extraire de la société civile toute entière un maximum d'informations de les accumuler en un lieu propre de savoir; d'en nourrir des dispositifs de

(I) M. de Certeau, op.cit., p.10

contrôle social qui seront autant de matrices de l'Etat moderne plongé dans une société de type individualiste. Par ses méthodes et ses objectifs, la politique de la conservation est ainsi à replacer dans cette région que délimitent à peu près la démarche encyclopédiste, la naissance de l'ethnologie, les progrès de la statistique générale, l'essor de la clinique médicale et de la politique hygiéniste, etc.

Elle partage notamment avec tous ces nouveaux dispositifs de savoir et de pouvoir trois capacités fondamentales et étroitement interdépendantes : une capacité d'autonomie, une capacité d'assimilation, une capacité d'autodéveloppement.

L'autonomie est le résultat de la position d'extériorité par rapport à la structure symbolique : certains éléments constitutifs de la mémoire collective et du rapport au passé sont extraits du tissu social et permettent la construction d'un domaine autonome. On incline d'ordinaire à croire qu'un intérêt accru pour le passé, une curiosité soudaine pour les traces et les documents qu'une période a pu laisser derrière elle, expliquent suffisamment la naissance vers la fin du XVIII^{ème} siècle et le développement tout au long du XIX^{ème} siècle d'une politique de la conservation. Il reste à expliquer l'origine de ce surcroît d'intérêt et en outre c'est en partie le contraire qui s'est produit. A la fin de l'Age Classique l'homme est orphelin de l'histoire qu'il s'était imaginée, une histoire universelle englobant dans la même historicité les choses, la nature, le langage et ses propres activités humaines. Ce sont précisément les nouvelles configurations épistémologiques qui permettront l'essor et l'autonomisation des sciences humaines, qui brisent cette fiction d'une histoire unitaire. L'intérêt nouveau pour le passé est donc en réalité déjà produit par cette nécessité de reconstruire une historicité

(1) Ce qui se passe aujourd'hui reprend à l'échelle de la société toute entière ce qui s'est produit au niveau de l'histoire et de la conservation "savante" à la fin du XVIII^{ème} siècle : la passion du passé se généralise au moment et dans la mesure où la mémoire microsociale est menacée.

(2) Et réciproquement. Dans une culture "hétérogène" (structure symbolique et reconnaissance d'un principe de transcendance) il n'y a pas de place pour une position épistémologique de savoir. Celle-ci n'apparaît que dans la mesure où la société devient homogène.

fragmentée qui soit compatible avec le nouveau paradigme du savoir. (I)
Et d'autre part, c'est l'invention d'une politique autonome de la conservation qui engendre un intérêt soudain pour le passé : on découvre qu'il peut être "valorisé", c'est-à-dire que ses traces peuvent être exploitées comme un matériau brut destiné à s'accumuler dans les nouveaux dispositifs (textuels ou institutionnels, de savoir ou de pouvoir) de cette politique. Ce n'est pas la valorisation du passé qui produit la conservation mais plutôt cette dernière qui donne au passé la valeur d'un opérateur social.

L'assimilation résulte également de l'extraction de la structure symbolique et des pratiques sociales d'éléments qui ne réalisent complètement leur sens et leurs fonctions qu'à l'intérieur de cette structure et de ces pratiques. Un objet traditionnel, sorti de son environnement, séparé des gestes quotidiens qu'il accompagnait, des récits ou des rites dont il était le support, n'est plus que l'indice matériel d'une culture, laquelle de son côté peut être répertoriée, étudiée, mise en texte et rapprochée d'autres cultures ainsi "textualisées". Il devient alors comparable à tout autre indice matériel d'une autre culture. La position hétérologique produit de l'homogène (2) : un objet sacré ou rituel devient une trace au même titre qu'un ustensile de cuisine. De cette capacité de "réduire" ainsi les cultures, leur symbolique et même leur transcendance propres en faisant taire leurs traces, le système de la conservation tire son incroyable pouvoir d'homogénéiser dans un même cadrage les éléments les plus hétérogènes.

- Cette conservation est enfin vouée à un développement sans limite. D'un côté, aucune structure symbolique ne vient plus marquer les frontières de
- (1) Ce qui se passe aujourd'hui reprend à l'échelle de la société toute entière ce qui s'est produit au niveau de l'histoire et de la conservation "savante" à la fin du XVIIIème siècle : la passion du passé se généralise au moment et dans la mesure où la mémoire microsociale est menacée.
 - (2) Et réciproquement. Dans une culture "hétérogène" (structure symbolique et reconnaissance d'un principe de transcendance) il n'y a pas de place pour une position hétérologique de savoir. Celle-ci n'apparaît que dans la mesure où la société devient homogène.

Mais n'importe quel musée illustre, à des degrés divers, cette puissance d'amalgame, mais il ne faut voir en lui que l'un des chaînons de tout le système de la conservation. Car avant même d'entrer au musée et d'être soumis à la loi propre de son lieu, les objets conservés sont déjà prédestinés à un destin muséographique par la logique de séparation/réduction qu'implique toute attitude conservatrice. Ce que le musée impose - clôture du lieu, insertion dans un environnement artificiel d'objets intouchables, mise en ordre, volonté pédagogique, etc. - peut renforcer ce destin ou le rendre caricaturalement visible (c'est le cas du musée traditionnel, tel qu'il est conçu notamment au XIXème siècle) ou, à l'inverse, l'atténuer ou le masquer. La muséographie moderne, celle qui s'inaugure sans doute en Scandinavie avec le premier musée de plein air (le Skansen de Stockholm, créé en 1891 par Hazelius, lointain ancêtre des écomusées d'aujourd'hui), se définit précisément d'être confrontée avec ce problème insoluble de conserver sans tuer, c'est-à-dire sans séparer et sans réduire. Conserver "une culture vivante", "une mémoire de la vie quotidienne", mettre "le passé dans les vitrines du présent" sont les formules que l'on trouve le plus fréquemment sous la plume des conservateurs d'aujourd'hui se débattant contre la logique même de la conservation. Mais aucun musée ne peut échapper complètement à la réduction qui le fonde. Et c'est d'ailleurs cette logique commune, à l'oeuvre en amont du dispositif final de conservation quel qu'il soit, qui amalgame les musées eux-mêmes en une seule catégorie. Qu'ils soient traditionnels ou d'avant-garde, tous les musées de l'époque moderne appartiennent à la même famille et ne sont que les diverses hypostases du Musée en tant qu'il réalise l'essence même de la conservation hétérologique.

Cette conservation est enfin vouée à un développement sans limite. D'un côté, aucune structure symbolique ne vient plus marquer les frontières de l'insignifiant ou de l'inessentiel, de ce qui peut être détruit ou modifié sans dommage. De l'autre, une structure d'accueil extérieure au tissu social, homogénéise tous les éléments dont elle se nourrit.

Mais l'accumulation de ces éléments rendus homogènes - le patrimoine - ne saurait effacer la perte du symbolique.

Si tel objet sacré ou traditionnel semble être en mesure de colmater la béance que laisse en l'être humain le sentiment de l'irréversible et de la mort ce n'est pas à sa matérialité qu'il le doit mais au fait qu'il est l'index d'une structure symbolique : la blessure et l'objet renvoient directement au même plan du symbolique. Par conséquent, les objets utilisés dans les sociétés holistes ne tirent pas leur efficacité de leur importance ou de leur nombre (ils sont au contraire plutôt rares) mais de leur spécificité et de leur localisation précise et rituelle dans la vie collective où ils remplissent la fonction de verrous symboliques.

Les objets qui s'accumulent dans le patrimoine sont exilés de ce registre. Tout au plus renvoient-ils à son imaginaire (travail de la nostalgie) Leur spécificité, leur position n'importent plus vraiment car ils ne servent plus individuellement d'ancrage. A quoi servent-ils alors ? A s'intégrer dans un procès : procès de réduction, de répétition, d'accumulation. Car c'est le procès lui-même qui fait sens, qui accède au plan du symbolique, suivant en cela la logique de la collection qui, elle aussi, efface l'objet dans son individualité et ne se soutient que de son extension. La seule efficacité symbolique du patrimoine c'est de pouvoir s'accumuler indéfiniment.

Ainsi, le patrimoine qui s'accumule, tout en mimant la conservation symbolique du passé qui ne cesse de le hanter superficiellement et nostalgiquement, ne peut en réalité que s'en éloigner. Mais ce faisant, il retrouve un symbolique stéréotypé et réduit à une axiomatique. Un tel mouvement nous est familier : c'est celui que nous retrouvons dans le procès de la consommation renouvelée, dans celui de la communication réglée et de l'accumulation de scientificité. Conservation, consommation, communication, production de savoir relèvent du même schème fondamental; toutes ces accumulations laissent un reste

essentiel dont l'effet induit la nécessité de nouveaux "progrès". Et ce cycle indéfiniment répété constitue notre dernier accès à une forme appauvrie et unique du symbolique.

Animé d'un tel principe interne et démunie de tout critère de discrimination, le système de la conservation ne peut donc qu'accumuler et amalgamer sans fin toutes les traces qu'il peut récupérer. Et chercher même à étendre son champ propre : de l'inerte au vivant, du passé au présent, du matériel au l'immatériel. Tout en se rapprochant d'autres systèmes hétérologiques - le savoir médical et la politique hygiéniste, l'écologie, etc. - dont il partage la position extérieure de principe. Tout en impliquant de plus en plus chaque individu dans sa logique puisque l'individualisme n'est que le revers de la destructuration symbolique qui la fonde.

De ce développement impérialiste du patrimoine l'actualité nous propose des exemples nombreux et significatifs. Mais si aujourd'hui la notion de patrimoine amalgame des domaines de plus en plus vastes, c'est parce que le système de la conservation est voué par sa position d'origine à un tel développement indéfini et c'est que l'analyse historique de sa naissance et de son développement confirme (cf. 2° partie de la recherche).

I. Il faut en particulier souligner le parallélisme des attitudes actuelles à l'égard de la conservation et de la communication, principalement sous la forme "télématique" de cette dernière : " cette information déjà découpée en vue de son traitement par la machine issue d'une technique binaire, et à qui on donne des ordres dans un langage qui lui est adapté plus qu'à l'homme est en elle-même appauvrie Pour combler cet appauvrissement, on en multiplie les expressions et on en nourrit les machines qui ne demandent qu'à dévorer davantage". A.FERRE, O.LAULHERE et A.ROY, L'ordinateur ou le crépuscule des technocrates, Mémoire du Centre Européen, d'écologie humaine Genève, 1977.

II.3 La production du passé.

Tout l'appareil institutionnel, introduit à la fin du XVIII^{ème} siècle et qui n'a cessé d'être perfectionné depuis, apporte une réponse nouvelle au problème de la production (au sens étymologique de rendre visible) du passé.

Pendant l'Ancien Régime, cette production était réalisée à l'aide de quelques dispositifs limités : collections particulières, monuments, histoire écrite par l'historiographe royal et surtout à l'aide de ces monuments, ou plutôt ces "moniments" que sont les médailles : " Le nom général de moniment qui vient du latin Monitor, pour signifier toute chose qui admoneste les absents ou de lieu ou de temps, de la mémoire de quelque sujet semble d'autant plus nécessaire d'être reçu dans ce discours, que l'autre nom de Monument se trouve trop restreint par l'usage du vulgaire (qui est le maître du langage) à signifier particulièrement les sépulcres des morts, qui sont aussi faits pour la mémoire"(1). Admonester les absents ou de lieu ou de temps : amener la postérité présente à se penser " comme ayant été absente du temps et du lieu du Prince" (2), transformer ce qui est passé et local en un passé éternisé (hors du temps) et universel. "L'événement constitué comme passé par son inscription même est en même temps présent, présent hors du temps, durée immobile, architecturale. Le temps-mémoire est neutralisé dans le monument de l'histoire et par là même approprié, identifié, assujettiAinsi se constitue une mémoire du Roi transcendante au temps, son histoire monumentale".

(1) A. RASCAS, De la nécessité de l'usage des médailles dans les Monnoyes, Paris 1611, p. 5, cité par L. MARIN, L'inscription de la mémoire du Roi, Documents de travail, Université d'Urbino, n° 90, 1980

(2) L. MARIN, op. cit., p. 9.

(3) L. MARIN, op. cit., p. 12. Cette production d'un passé éternisé et d'une mémoire transcendante du Roi facilitée par le fait que la médaille étant une espèce de la monnaie participe de son usage public et de sa valeur acceptée par tous. Facilité surtout par ce lien étroit qu'elle noue entre ce qui est écrit (légendes, devises) et ce qui est montré (le dessin gravé). Ce qui est vu authentifié ce qui est lu et les médailles constituent un objet exemplaire qui ne peut pas mentir.

Avec la fin de l'Ancien Régime, la production de la mémoire du pouvoir change d'échelle. Il ne suffira plus de représenter une histoire lacunaire - un cha-pelet d'actes notables accomplis par le Roi - mais de cerner, d'abord à grands traits puis de façon de plus en plus précise, la totalité d'un passé et même d'une culture pour une nation. Mais surtout cette production du passé change de nature. Il ne s'agit plus de mettre à part, d'exorbiter l'histoire du Prince et de rejeter l'histoire des autres dans l'insignifiance. C'est encore une histoire du point de vue du pouvoir et du groupe social dominant qui sera produite, mais ce point de vue n'est plus - ne peut plus être - posé comme transcendant. Comme on l'a vu ci-dessus, c'est d'un même mouvement que la société devient homogène et que la conservation hétérologique se développe.

Cette production d'une mémoire autorisée, d'une étendue et d'une nature radicalement nouvelles, est même une composante essentielle dans l'expérimentation et la confortation de la structure sociale (homogène) que la Révolution inaugure et que le développement industriel fera fonctionner. Après un temps de flottement pendant la période révolutionnaire - l'absence d'emblèmes étant compensée par la multiplication des cérémonies, des fêtes, des constructions éphémères et des destructions ayant valeur de symbole - les dispositifs institutionnels qui sont créés vont se mettre à fonctionner effectivement pour constituer systématiquement cette mémoire autorisée. Comme d'autres dispositifs collectifs, les appareils de conservation et de mémoire se mettront en place par tâtonnements successifs et affronteront de multiples conflits et luttes sociales. Mais cette mémoire qui s'élabore progressivement fonctionne comme un dispositif collectif particulier. Les différences, les oppositions irréductibles y apparaissent désamorçées par le temps; même un passé de luttes rapproche ceux qui continuent à s'affronter. De plus, l'idéologie libérale a tenté de faire de ce dispositif le miroir dans lequel une société pourrait conjurer son irréductible morcellement et donner ainsi l'apparence d'une certaine pacification sociale. Si bien que les luttes relatives à la mémoire collective ont été,

jusqu'à maintenant, violentes mais circonscrites autour de quelques points ayant une forte importance symbolique. Mais dans son ensemble, la production d'une mémoire autorisée opère de façon souterraine, en s'intégrant dans une topographie de rapports sociaux qu'elle tend, soit à préserver (le passé garant du présent), soit à déconstruire (le passé garant de l'avenir). (I).

Cette mémoire autorisée n'est qu'une fraction de la mémoire collective. L'essentiel de la mémoire "immatérielle" (sans support extérieur : oralité, pratiques) lui échappe. Par ailleurs, dans un dispositif de mémoire on peut distinguer une fonction discursive et une fonction non discursive. Si la première est plutôt dominante on aura un document, si c'est la seconde, un monument. La mémoire autorisée s'articule ainsi autour de deux pôles, l'écriture de l'histoire et le système de la conservation. C'est dans ce dernier système que se sont établis les nouveaux dispositifs de mémoire autorisée pour soumettre en interdépendance avec les dispositifs d'écriture, les traces du passé (en particulier) à un procès de conservation/destruction et de mise en ordre/mise en scène en privilégiant ce croisement, que la médaille avait expérimenté, du texte et de l'image (ou de la matérialité) qui l'authentifie : les monuments portent, provoquent ou prolongent du texte, les lieux et les objets portent des noms ou des effigies (toponymie des villes, affiches, timbres, etc.).

Dans ce système de la conservation, il est possible de distinguer deux branches relativement distinctes : celle qui a pour origine le musée et celle qui est issue du monument. La première se définit par la clôture d'un lieu et une mise à l'écart des objets conservés, la seconde par le maintien d'éléments architecturaux dans l'espace de la vie quotidienne.

(I) C'est d'ailleurs pourquoi l'analyse du rapport au passé est un élément de la prévision du futur : une modification de ce rapport est le symptôme d'une modification à venir. Le futur s'annonce d'abord par un réarrangement du passé.

il est nécessaire de préciser le statut qu'a pris la conservation en général dans la société industrielle et de conforter l'hypothèse que la politique du patrimoine assure une fonction de stabilisation sociale.

III. CONSERVATION Les dispositifs muséographiques ont assuré très vite leur place dans les fonctions sociales de la mémoire autorisée mais leur efficacité est restée pendant longtemps localisée (à certains objets et à certaines classes sociales). Ils se sont, en quelque sorte, assoupis sur leur efficacité certaine mais restreinte et ont connu un développement historique paisible (il y a environ un million de musées en France actuellement). Ils n'ont été réactivés. (en France du moins) que depuis quelques années. On a alors cherché à faire sortir le musée de ses murs pour qu'il devienne en particulier capable de capter au moins une partie de la mémoire immatérielle. Le musée traditionnel se dilue alors dans le système beaucoup plus vaste de l'éco-conservation et du patrimoine.

une conservation Les dispositifs monumentaux et architecturaux ont connu une évolution historique beaucoup plus mouvementée. N'étant pas, par nature, protégés dans un espace clos, ils ont été directement soumis aux secousses politiques, aux rapports de force entre les classes sociales et surtout aux contraintes économiques et sociales qui pèsent sur l'espace. De ce fait, ils ont joué un rôle essentiel dans l'organisation et la mémoire des villes. C'est autour d'eux qui se sont développés, de la première mesure de protection prise par Guizot en 1830 à l'actuel code d'urbanisme, des textes réglementaires, des institutions, des techniques de protection et d'inventaire. Développement intensif mais surtout extensif conduisant à mettre sous protection une partie non négligeable du territoire (38 000 monuments et sites classés ou inscrits en France représentant une surface théorique protégée de plus de 2 millions d'hectares) et qui aboutit aussi à l'intégration de cette ligne architecturale et urbaine dans le système de l'éco-conservation et de la politique du patrimoine étendue à la préservation de l'environnement et du paysage.

en distinction Avant d'examiner le fonctionnement actuel de ces deux catégories de dispositifs, il est nécessaire de préciser le statut qu'a pris la conservation en général dans la société industrielle et de conforter l'hypothèse que la politique du patrimoine assure une fonction de restabilisation sociale.

III. CONSERVATION ET SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Entre consommation privée (marchande) et conservation collective (non marchande) on peut tout d'abord établir un double rapport d'opposition : La conservation semble tenir lieu de figure de compensation à la destruction qui accompagne le développement industriel. Aux flux rapides de dégradation et de disparition des marchandises, des constructions et des paysages (pour faire de la place, dans les procès de consommation et de production, à d'autres objets et à d'autres infrastructures) semblent répondre les mouvements lents d'accumulation et de conservation laissant des restes se sédimenter dans une constellation de musées et d'espaces préservés.

La production/destruction industrielle sous-produit sur ses marges la conservation, la stratégie de l'éphémère et la stratégie du perdurable s'imbriquent. Et il semble bien que le fait de soustraire quelques éléments à la loi commune de la destruction, de les mettre en valeur et en spectacle, soit une manière de garantir que notre culture centrée sur l'accumulation a tout de même un sens.

Ces mouvements sont effectivement liés mais il ne suffit pas de dire que les destructions spectaculaires et massives de la fournaise industrielle ne sont socialement acceptés que dans la mesure où des mécanismes compensateurs permettent à une foule silencieuse d'objets de s'accumuler en dehors ou au delà du procès économique de l'obsolescence. D'ailleurs, le développement des pratiques conservatoires ne suit que de loin (avec des décalages et des réactions particulières dans certains domaines) l'histoire de l'ordre industriel et de ses mutations. Les liens sont multiples et leur analyse doit être détaillée en distinguant dans le mode de production la composante qui en manifeste le mieux la dimension d'obsolescence, à savoir la consommation.

III.I L'imaginaire des équipements collectifs.

Entre consommation privée (marchande) et conservation collective (non marchande) on peut tout d'abord établir un double rapport d'opposition : toutes les représentations négatives associées à la première semblent trouver dans la seconde leurs images inversées. Cette opposition a valeur de garantie : les dimensions du collectif d'une part, de la durée et du passé d'autre part, garantissent une limite aux effets de l'individualisme et de l'éphémère du présent.

On sait combien l'idéologie (un peu menacée aujourd'hui) des équipements collectifs a bénéficié de cette opposition. Elle est d'ailleurs apparue au moment où les premières critiques contre la consommation et la croissance signalaient le début de l'usure des mécanismes marchands. On a vu en eux l'antidote contre la plupart des dysfonctionnements de l'économie capitaliste et contre les effets pernicieux de son idéologie individualiste (I) . En réalité, les équipements collectifs ne remplissent ce rôle que d'une manière extrêmement partielle, mais leur image sociale globalement positive reste très prégnante. Même ceux qui reconnaissent, devant l'évidence, leur caractère normalisateur ségréatif et sérialisant réservent leurs critiques aux équipements actuels pour sauver le principe du collectif.

Cet imaginaire fort peut être interprété comme le symptôme d'une fonction sociale également forte. Les équipements collectifs sont évidemment bien plus que des appareils de reproduction sociale et des appareils idéologiques

(I) Quand ils se sont développés en France (dans les années 60), on les a présentés comme des espaces où se réaliserait une "idée moins partielle" de l'homme" (P.MASSE), où la logique du profit ne s'imposerait plus et laisserait se développer, à la place de la course aux standings, des pratiques collectives, voire conviviales. L'idéologie des fonctions collectives a ainsi été l'amorce de celle de la "qualité de la vie" et de l'image d'un Etat paternaliste et raisonnable qui limite les excès de l'économie capitaliste.

(et la représentation dont ils bénéficient n'est pas seulement l'heureux effet d'une manipulation idéologique) . Ils assurent, par rapport à la consommation marchande, une fonction de restabilisation sociale. Pour aller à l'essentiel, disons ceci : l'objet de consommation a une valeur d'usage (au sens large, y compris qu'il peut produire une identité sociale) et, en même temps, il met en mouvement le désir du consommateur. Comme, à ce dernier niveau, il ne peut évidemment pas combler la béance de son manque, il ne peut que rater la satisfaction. Ce ratage doit la force de la consommation privée puisqu'il induit sa répétition et maintient le consommateur en position de sujet désirant. Mais ce dernier a besoin de valeurs d'usages attestées, à la fois comme leurre masquant ce cycle indéfini et pour elles-mêmes (en particulier pour s'assurer d'une certaine stabilité dans son identité sociale). Les équipements collectifs fournissent ces valeurs d'usage sûres. Pour la simple raison qu'ils ne mettent pas en jeu le désir de l'usager et qu'ils n'offrent par conséquent que des valeurs d'usage (pures). C'est d'ailleurs leur faiblesse - les usagers qui n'analysent généralement pas les effets sociaux négatifs de ces équipements perçoivent en tout cas fortement l'ennui qui s'en dégage - et c'est en même temps leur force. Mais cette force profite essentiellement aux biens privés. Ainsi, tel équipement collectif servira indirectement de faire-valoir au bien privé-correspondant : l'autobus ou le train (qu'on ne désire pas !) sert d'écrii à l'automobile que l'on désire, puisqu'ils confirment la valeur d'usage du transport (si bien que les publicités pour les biens collectifs, tout en préconisant la substitution, sont contradictoirement autant d'indirectes publicités pour les biens privés correspondants). Plus généralement, le système collectif dans son ensemble tend à prouver qu'il existe des lieux où les besoins (de transport, de santé, de culture, etc.) sont reconnus comme des besoins (et rien d'autre) et satisfaits en tant que tels. Il soutient le système de la consommation en étayant son support le plus fragile.

III. 2. Le présent sur le mode du passé

Les équipements de conservation constituent un cas particulier exemplaire de ce système. Comme tout bien collectif, le musée, le monument, le centre historique sauvegardé bénéficie d'une part d'une idéologie qui leur est globalement favorable, d'autre part mettent en jeu les mécanismes qui viennent d'être décrits. Parmi les valeurs d'usage qu'ils attestent, on trouve la culture et le savoir (notamment grâce à la fonction pédagogique exorbitée du musée). Pour n'en donner qu'un exemple, la bibliothèque, entre autres fonctions, conforte cette idée (presque une fiction aujourd'hui) que les livres ne sont pas achetés pour être simplement possédés mais aussi pour être lus!(I). On trouve aussi cette valeur d'usage, devenue aujourd'hui de première importance économique, qu'est le tourisme. Ici l'enjeu est immédiat et directement visible : chaque pays, chaque ville exhibe son patrimoine, même le plus mince et le plus ennuyeux, pour vendre du voyage aux étrangers. Certes, le patrimoine n'est pas directement rentable dans cette fonction touristique (les recettes directes ne couvrent pas toujours les frais de sa conservation) mais il l'est certainement si on établit un budget élargi. Car le voyage et le tourisme qui sont au coeur du modèle de consommation et de son jeu de leurre du désir ont très fortement besoin de valeurs culturelles attestées (le tourisme le perçoit confusément, qui "légitime" son voyage en "faisant" les musées, quitte à s'y ennuyer et alors que chez lui il n'y va jamais) .

Mais il y a plus : au delà des services dont la valeur d'usage est sûre, une valeur supplémentaire flotte sur tous les équipements du patrimoine, celle de la pérennité. Et de ce point de vue aussi la conservation apparaît globalement contredépendante de la production-consommation marquée par l'éphémère et

(I) Même si tous les livres d'une bibliothèque ne sont pas lus : certains livres anciens dont les pages ne sont pas découpées à la Bibliothèque nationale ont une valeur élevée dans le commerce. Il suffit que certains soient lus.

l'obsolescence. Il ne s'agit pas d'une contredépendance vague, souvent décrite comme une simple réaction de lassitude ou de rejet devant l'accélération de l'usure du quotidien. C'est au contraire une façon, merveilleusement subtile et efficace, de rendre acceptable cette accélération.

Le mécanisme est parfaitement illustré par le développement (la quasi-naissance en France et ce retard peut s'expliquer par une forte résistance des structures traditionnelles et un certain rejet de la culture industrielle dans notre pays) dans tous les pays industrialisés d'une archéologie industrielle et plus généralement de musées du quotidien. Si les objets utilisés hier et démodés (parce qu'ils ont cessé, irréversiblement, d'être fabriqués industriellement en particulier) rentrent au musée, c'est le signe irréfutable qu'ils étaient, finalement, durables, qu'ils avaient une véritable valeur d'usage (culturelle, esthétique, pratique). Il y a aussi, dans ce cas, des effets de nostalgie et des effets, quelque peu surréalistes, induits par le changement de contexte mais la fonction sociale majeure de ces dispositifs de conservation reste d'attester la valeur d'usage d'une culture industrielle à travers ses machines et ses produits.

Dans cette perspective, mettre Concorde au musée serait, et sera probablement, le symbole le plus parfait de la politique du patrimoine. Car Concorde est l'un des objets dont la valeur d'usage fragile menaçait de dérision non seulement lui-même mais un grand nombre d'objets industriels modernes. Cette dérision, que le terme de gadget exprime et conjure bien pour les menus objets, risque toujours de frapper des choses d'apparence plus sérieuse, avant qu'il ne soit temps, du point de vue industriel et économique, de les déclasser (car les choses industrielles sont toujours en instance de déclassement mais le consommateur ne doit pas le percevoir). Au musée, Concorde retrouve son sérieux : il redevient un chef d'oeuvre technologique et surtout un grand moment

de la "société de consommation" et de la croissance triomphante (I). Et ce musée devrait être Beaubourg (ou à la rigueur le nouveau musée de la Villette si ce dernier sait profiter de la leçon de Beaubourg) pour que "l'effet Concorde" se croise avec l'"effet Beaubourg". Car ce dernier musée tire, en partie, son succès d'avoir su exploiter le passé récent (comme d'ailleurs l'art ou la culture) comme l'impose notre présent . Et d'abord en traitant ce passé récent qui est presque notre présent (cf. la galerie d'actualité du Centre de Création Industrielle) sur le mode du passé : car Beaubourg a beau ressembler à un super-marché ou à une raffinerie , il reste un musée auquel sont attachés l'imaginaire vigoureux (il a des racines millénaires) et la puissance étatique de cette institution (et si son apparence résume son essence ce n'est pas parce qu'un musée moderne ressemble à un super-marché mais parce qu'un super-marché peut être traité comme un musée). Quand il présente des objets ordinaires d'un passé récent en les mettant en valeur, au voisinage des traces de la haute culture traditionnelle, ces objets se trouvent garantis rétroactivement de leur valeur d'usage et se portent ainsi garants de la valeur des objets présents ou à venir. Il ne fait que renverser la temporalité de la publicité pour le même effet : cette dernière s'efforce de garantir la valeur d'usage de l'objet qu'il faut acheter, l'objet conservé atteste rétrospectivement sa valeur. Et le musée comme appareil de propagande rétrospective est bien plus efficace. Il n'y a plus ici de producteur à accuser de manipulation. En fait, c'est le spectateur qui s'administre lui-même (comme d'ailleurs souvent pour la publicité commerciale, viatique que le consommateur réclame pour soutenir sa croyance) cette fiction qui le rassure : les objets lui sont chers.

(I) Les choses qui s'entassaient autrefois dans les greniers avaient une fonction précieuse. Elles étaient signe d'une refoulement et d'une résistance, elles

(I) Je ne parle pas ici de l'échec commercial de Concorde qui est (presque) une toute autre histoire. Pour que le symbole soit parfait il vaudrait mieux que Concorde ait été un grand commercial. Les énormes voitures américaines finiront certainement aussi au musée....Déjà à Milwaukee une station d'essence des années 1930 est ainsi exposée.

III.3. L'écrin/écran du passé

Cela s'observe encore, à un niveau plus individuel et plus quotidien, à travers cette "rétromanie" qui est devenue, depuis quelques années, un phénomène de société. Les objets anciens et plus souvent encore ceux qui sont simplement déclassés ou démodés (marqués comme objets du passé par un fait industriel ou sociologique) prennent une importance croissante dans la consommation, comme l'atteste le développement du troc et celui du commerce des antiquités et objets d'occasion. En même temps, on vide les greniers à la recherche de tout objet mnémonique ou simplement porteur de nostalgie, pour en faire des traces rendus visibles à tous - visibles, mais du même coup devenues muettes (I). Les patrimoines individuels s'entassent et s'exhibent de la même manière que le patrimoine national.

Tous ces objets, bien qu'ils restent dans l'espace domestique, sont quelque peu muséographiés, d'abord parce que des objets semblables se trouvent rapidement accueillis au musée (compte tenu de l'évolution qui a été évoquée); ils échappent en outre largement aux lois ordinaires de l'économie (les marchés d'occasion et d'antiquités n'étant pas tout à fait des marchés ordinaires)....

Apparaissent ainsi des sortes de musées personnels (autogérés) à travers lesquels on se bricole son histoire, son passé, ses racines. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la généralisation de ces attitudes mais ici encore les principaux se rattachent à l'usure du modèle économique industriel, à sa perte d'efficacité sémiologique.

(I) Les choses qui s'entassaient autrefois dans les greniers avaient une fonction précieuse. Elles étaient signe d'une refoulement et d'une résistance, elles matérialisaient ce qui avait été opératoire et ne l'était plus, ce qui avait perdu son sens. Seul l'étranger était en mesure de faire resurgir ce sens. De ce point de vue ces réserves, comme d'ailleurs celles des musées, évoquent la fonction de l'inconscient. D'être soumises à l'impératif moderne de visibilité leur ôte définitivement cette dimension essentielle de n'avoir un sens que pour un autre.

Perte de l'enracinement, de l'identité sociale, de la stabilité des significations, produite par le fort accroissement de la mobilité géographique et professionnelle, ensuite par le développement de la consommation privée et le brouillage des signes qui lui sont associés. Poutres apparentes, pendules rustiques, vaisselles anciennes font pénétrer une totalité campagnarde perdue ou revendiquent une identité familiale dans des intérieurs urbains par ailleurs uniformisés. De la même façon on s'efforce de conserver et même de redonner au local ou au régional sa spécificité et celle-ci n'existe plus que dans le passé : retour aux traditions et à des pratiques antérieures ou plutôt à l'image que les "rurbains", ces doubles exilés de la campagne et de la ville, s'en font. C'est dans les classes moyennes, et surtout dans la nouvelle petite bourgeoisie intellectuelle, que l'idéologie du patrimoine local est la plus forte. Ceux qui ont été le plus ballotés et floués par la croissance économique et ses contraintes cherchent dans le passé et ses figures stabilisées un ancrage et une identité un peu solide. Faute de trouver, au cours de leurs migrations imposées, une histoire de leur présence, ils s'efforcent de faire resurgir dans chaque espace une présence de l'histoire. Menacés d'atopie, ils se réfugient dans l'utopie d'un passé inventé à partir de quelques restes, quelques rites qui authentifient l'invention (I). Compte tenu de l'importance de ces classes moyennes et du rôle fortement acculturant qu'elles jouent, il n'est pas étonnant que l'idéologie du patrimoine et sa fonction de restabilisation sociale se manifestent vigoureusement dans toute la collectivité (plus de 6 000 associations de défense du patrimoine en France) avec pour limite idéale la mobilisation totale, chacun

(I) L'authenticité est d'ailleurs, souvent, douteuse. Il suffit après tout que des restes accréditent aux yeux de tous une croyance pour qu'ils fonctionnent bien dans l'imaginaire des habitants et des touristes. Pour n'en donner qu'un exemple, la municipalité de Mâcon ayant préféré un parking à la maison natale de Lamartine, fit raser cette dernière ...et apposâ une plaque commémorative sur une maison voisine. Tout le monde fut content. *op. cit. p. 18-*

des objets ordinaires du passé récent et des traces traditionnelles de la prenant statut de conservateur associé, devenant le gardien scrupuleux du haute culture, se prolonge dans les intérieurs contemporains où les objets patrimoine local.

Cette évolution est fortement encouragée par l'Etat : " L'arme parfaite contre les déprédations en tous genres est l'intérêt que les usagers prennent à "leurs" édifices même modestes. On peut espérer, grâce à l'activité des groupes de responsables, créer une "conscience artistique" locale qui serait l'aide la plus sûre pour l'Administration, et surtout l'un des modes d'accès de la masse à la culture." (1). On observera que ,depuis les premiers textes de la période révolutionnaire, le ton n'a guère changé. Citons encore, de la même source : "De nouvelles mesures de contrainte légale ou réglementaire, seraient peu efficaces à moins qu'elles ne soient accompagnées d'une véritable inquisition patrimoniale. La meilleure solution est bien celle qui consiste à révéler l'existence de ce qui, pour le plus grand nombre, n'était jusqu'à présent qu'un élément banal de la vie quotidienne. La conservation, voire la renaissance et d'avoir, malgré cela, résisté aux épreuves du temps, acquièrent une valeur deviennent ensuite l'affaire de tous" (2). Cette "participation" s'inscrit dans le développement du travail social informel (ou travail informel d'Etat) qui achève une longue évolution historique visant à faire de la famille le domicile disséminé de l'Etat et qui constitue le volet autogestionnaire de la normalisation sociale.

Au delà de ces fonctions d'enracinement et d'identification, les objets mobiliers et immobiliers viennent étayer les productions industrielles. C'est encore " l'effet Concorde" mais selon un mouvement inversé qui fait sortir des murs du musée; car il s'agit toujours d'apporter une crédibilité de durée aux productions industrielles qu'un cycle de l'obsolescence accéléré menace d'insignifiance. Ce qui s'observe déjà au musée, un certain voisinage

(1) Y. BEAUVALOT, "L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France", note du Ministère de la Culture, 1er juin 1977.

(2) A. CHABAUD, "Une nouvelle conception du patrimoine national", op. cit. p. 18

des objets ordinaires du passé récent et des traces traditionnelles de la haute culture, se prolonge dans les intérieurs contemporains où les objets anciens, artisanaux ou simplement déclassés se mêlent aux objets fonctionnels ordinaires. Bien que les premiers fassent toujours quelque peu tache parmi les seconds, il n'y a là qu'un des aspects de leur séduction. L'autre est de s'amalgamer étroitement aux objets fonctionnels modernes. On ira même jusqu'à les ressusciter fonctionnellement en retrouvant leur usage ancien de façon que l'amalgame des objets se prolonge en un amalgame de pratiques. Ici encore ce mélange sert les objets industriels (on retrouve d'ailleurs explicitement le même mélange dans les publicités qui rapprochent une fabrication originelle des productions de la dernière génération) en les extrayant de leur réalité industrielle qui les voue au déclassement et à une disparition rapide à peu près certaine pour les replacer dans une continuité artificiellement reconstruite. (I) Mes objets anciens, particulièrement les plus ordinaires, d'avoir été déclassés et d'avoir, malgré cela, résisté aux épreuves du temps, acquièrent une valeur irréversible ou croissante et servent en quelque sorte de caution, d'encaisse-or à l'émission inflationniste des "objets-papier" produits industriellement.

(II) "...Nous avons des villes qui sont pratiquement des villes sinistrées de l'urbanisme. Les dommages causés par les aménageurs excessifs sont beaucoup plus graves que ceux qui ont été causés par la guerre. L'urbanisme a détruit plus que la guerre" (extrait d'entretien, M. MOULIER, Inspecteur général des Monuments Historiques).

"Un vague malaise, une insatisfaction latente, habitent les observateurs les plus sensibles de notre environnement bâti. Avec la certitude confuse qu' "autrefois c'était différent", que l'architecture ne cesse de se dévaluer de se galvauder, le public - tous les publics - se retranche dans une recherche frileuse des signes du passé ..." M. CHAMPENOIS, Le Monde, 22.8.79, Désir d'Architecture".

"L'uniformité représente à l'heure actuelle, du point de vue de l'esthétique un grave danger pour le cadre de vie. A quoi sert de parcourir un pays ou d'aller aux antipodes, fût-ce une journée, si l'on retrouve partout la même architecture avec le même matériau, les mêmes vêtements, les mêmes objets; les mêmes paysages façonnés au "bulldozer" et, par voie de conséquence les

- (I) L'opposition durable/éphémère se renforce souvent d'une opposition original/reproduction, l'objet artisanal faisant ainsi oublier que l'objet industriel n'est qu'une "copie" très largement démultipliée.

III.1. L'enfer d'un espace sans mémoire

Des phénomènes très comparables sont mis en jeu quand la politique du patrimoine parsème le territoire de sites classés et de secteurs sauvegardés. Les fragments d'architecture ancienne tentent de briser l'uniformité et l'insignifiance du territoire soumis à l'industrialisation et à l'urbanisation modernes (I). Ils n'atteignent que très partiellement cet objectif mais ils représentent localement un point d'arrêt dans un système architectural qui semble lui aussi saisi par le vertige de l'usure et de l'obsolescence industrielles. Ce n'est pas tant leur singularité ou leur qualité architecturale qui fait leur valeur sociale, c'est d'apparaître comme sortis définitivement des lois ordinaires de l'économie qui leur confère une singularité absolue qu'aucune architecture moderne ne peut, sur ce plan, égaler. Bien qu'ils fassent souvent apparaître en contraste la médiocrité de cette dernière (comme le montrent les enquêtes sur ce sujet), ils suggèrent l'idée d'une continuité possible et finalement valorisent au contraire les réalisations modernes.

(I) "...Nous avons des villes qui sont pratiquement des villes sinistrées de l'urbanisme. Les dommages causés par les aménageurs excessifs sont beaucoup plus graves que ceux qui ont été causés par la guerre. L'urbanisme a détruit plus que la guerre" (extrait d'entretien, M.HOULER, Inspecteur général des Monuments Historiques).

"Un vague malaise, une insatisfaction latente, habitent les observateurs les plus sensibles de notre environnement bâti. Avec la certitude confuse qu'"autrefois c'était différent", que l'architecture ne cesse de se dévaluer de se galvauder, le public - tous les publics - se retranche dans une recherche frileuse des signes du passé ..." M.CHAMPENOIS, Le Monde, 22.8.79, Désir d'Architecture".

"L'uniformité représente à l'heure actuelle, du point de vue de l'esthétique un grave danger pour le cadre de vie. A quoi sert de parcourir un pays ou d'aller aux antipodes, fût-ce une journée, si l'on retrouve partout la même architecture avec le même matériau, les mêmes vêtements, les mêmes objets; les mêmes paysages façonnés au "bulldozer" et, par voie de conséquence les mêmes moeurs". "Une nouvelle conception du Patrimoine national." A.CHABAUD, op.cit. p. 18.

(I) Cette opposition signifiant/insignifiant est généralement redoublée par une opposition lisible/illisible, la lisibilité urbaine traditionnelle étant menacée par un urbanisme qui fait disparaître l'alignement, la rue, la mitoyenneté, etc.

L'habitat ancien soutient par exemple la fiction que l'habitat moderne ne représente pas une coupure radicale que pourtant les contraintes économiques ont imposée, irréversiblement.

Il est d'ailleurs frappant d'observer l'évolution qui se dessine dans le domaine de la conservation architecturale et qui ne fait que reproduire ce qui s'est passé dans les intérieurs domestiques. Il y avait naguère dans ces derniers un petit nombre d'objets anciens, mis en valeur séparément. Aujourd'hui se multiplient les objets d'un passé récent et ils sont amalgamés à tous les autres. De même en architecture, on a d'abord conservé quelques éléments monumentaux et isolés, puis des centres historiques également isolés. La tendance déjà annoncée aujourd'hui (même si elle est architecturalement contestable, elle représente la ligne de plus grande pente sociologique) est de disséminer les éléments conservés, tout en intensifiant la sauvegarde de réalisations relativement banales et récentes. La conservation de centres historiques bien délimités produit en effet une dichotomie du territoire dont souffrent les deux parties séparées : d'un côté un espace signifiant mais sans vie, de l'autre de la vie mais un espace insignifiant (I). Les villes nouvelles en particulier, quels que soient les efforts faits pour "animer" leur architecture, souffrent de l'absence de traces anciennes servant de support à la mémoire - ce à quoi l'on tente de remédier aujourd'hui en les "historicisant" d'urgence. Au contraire, l'imbrication d'éléments anciens dans le tissu des réalisations modernes s'inscrit dans la logique profonde d'une conservation qui cherche à placer le présent dans un simulacre de continuité.

Cet impératif de la conservation qui déborde largement l'institution du musée, parsème le territoire de sites classés et de secteurs sauvegardés et

(I) Cette opposition signifiant/insignifiant est généralement redoublée par une opposition lisible/illisible, la lisibilité urbaine traditionnelle étant menacée par un urbanisme qui fait disparaître l'alignement, la rue, la mitoyenneté, etc.

se prolonge dans les comportements individuels, reflète au fond notre rapport à l'ordre technico-industriel. Il exprime d'abord notre désir que cet ordre laisse d'autres traces que des déchets et celles, irréversibles, liées aux menaces écologiques (il faut d'ailleurs noter la fascination ambivalente associée aux uns et aux autres). Qu'il laisse d'autres traces, comparables de quelque façon, à celles des siècles antérieurs pour que nous puissions continuer à croire en lui. Pour cela nous sommes tous prêts à devenir des bâtisseurs d'utopie, car l'épaisseur d'un passé que nous imaginons à partir de quelques restes, nous semble le dernier espace encore habitable.

III.5. Consumation et consommation

La consommation est hantée par la consumation, cette forme devenue archaïque aujourd'hui et qui reste aussi, paradoxalement, le fantôme de la conservation. Si la réalité ordinaire de la consommation est une certaine mesquinerie, calculatrice du meilleur rapport qualité/prix et inductrice de répétitions, sa vérité est la consumation dont les formes courantes sont le gaspillage, la dépense luxueuse, la destruction. Une vérité que le sujet aperçoit quand, en détruisant l'objet ou en niant sa valeur d'usage (négation que, par exemple, le gaspillage signale), il accède à la réalité de son désir qui est justement de ne pas ^{se}satisfaire d'une valeur d'usage mais d'impliquer l'Autre et donc la dimension du symbolique. C'est dans cette mesure que la consumation est quand même indispensable à la consommation. Dans le mot d'ordre publicitaire : "Dépensez!", il ya une vérité littérale qui se masque d'être trop affichée et qui reste ainsi le moteur invisible qui anime de loin toutes les répétitions consommatoires (I). C'est d'ailleurs son absence dans l'équipement collectif, toujours "raisonnable" pour l'usager et en deçà de tout jeu du désir, que signale l'ennui irrémédiable lié à son usage.

A un premier niveau, la conservation est tout le contraire de la consommation : elle symbolise le contraire de la destruction et du gaspillage (par son origine historique même elle fait contraste avec les destructions de l'Ancien Régime) et garantit la valeur de l'accumulation bourgeoise.

Cependant il faut y regarder de plus près. Et distinguer d'abord les éléments prestigieux du patrimoine national. La restauration à la fois perfectionniste et largement inauthentique du château de Versailles ne représente-t-elle pas une sorte de potlatch institutionnalisé ? Ceci nous ramène encore au voisinage de certaines réalisations technologiques de prestige dont le déficit est couvert par l'Etat. Avec en outre ici la dimension troublante d'emprunter les formes devenues incongrues de la consommation des aristocrates de l'Ancien Régime. Ce qui donne à la conservation du prestigieux l'apparence d'être à la fois la négation réformiste (bourgeoise) du gaspillage et la négation radicale (aristocratique) de la dépense utilitaire. Mais cette consommation, simulée dans des formes anciennes, est doublement dégradée et n'en est plus véritablement une.

Tout d'abord parce que la dépense engagée pour préserver le patrimoine est infiltrée de divers objectifs de rentabilité et notamment ceux liés au tourisme. Si la munificence du roi rejetait ses sujets dans l'indignité c'est précisément qu'elle était gratuite, pure de toute arrière-pensée de rentabilité financière. Et même si ces arrières-pensées ne sont pas perçues par

(I) Un moteur qui ne doit pas être emballé : le gaspillage pur ne serait que feu de paille, court-circuit dans le système. Le bond en avant de la production se paierait de la destruction du mécanisme de sa croissance entretenue. Le gaspillage délibéré doit se limiter à quelques transgressions exceptionnelles enfouies sous l'ordinaire de la consommation raisonnable. C'est de la même manière que le jeu d'argent, comme dépense et comme risque purs est refoulé par la société capitaliste qui ne le tolère que localisé ou surtout fiscalisé et réduit à une échelle raisonnable pour le loueur-contribuable.

(celle du profit ou de l'assurance) qui élimine, avec le risque, le bonheur qu'elle permet. Il s'aliène. Il ne tient plus du bonheur que des représentations. Car il ne semble y avoir bonheur que là où l'autre est la condition de l'être, que là où l'on fait la fête, là où la conservation des biens est altérée par une dépense faite au nom des autres, d'un ailleurs ou de l'Autre (1).

les trois millions de visiteurs annuels du château de Versailles, le luxe qui s'y déploie ne renvoie à aucun sujet qui puisse se glorifier de la dépense. Dans tout cela, l'Etat est maître d'une triple simulation : en ressuscitant des formes anciennes, en faisant comme si un sujet souverain, qui ne peut être que le peuple, les habitait encore (1), en faisant enfin apparaître la dépense excessive alors qu'elle est seulement importante et finalement rentable. L'Etat n'est que le gestionnaire de cette opération qui ne fait sens que de démontrer qu'il a le monopole de ce type de dépense qui rejette dans l'indignité d'autres éléments du patrimoine et par là même, la collectivité entière.

La question de la consommation ne fait que mettre en évidence, encore une fois, la même absence. Celle d'un Autre symbolique qui donnait sens à ce qui était construit et détruit somptuairement dans le passé. Tout le paradoxe de la politique du patrimoine vient de là : elle s'efforce de mettre en scène une continuité avec le passé alors que la conservation est précisément le lieu d'une rupture radicale avec lui, qu'elle est donc condamnée à masquer perpétuellement. (2).

Triste vocation du patrimoine qui ne peut que simuler de loin et finalement rater irrémédiablement la jubilation de la dépense pure. "A ce clivage entre dépenser et conserver correspondent de grandes options culturelles et politiques : à la limite, c'est l'option de la nation révolutionnaire qui préfère à ses biens le risque d'exister, ou bien celle des groupes conservateurs que la crainte de risquer leur héritage voue à fétichiser le bonheur qu'ils sont précisément en train de perdre... Qui veut conserver est établi dans la dépendance d'un ordre, d'une possession ou d'une science, et soumis à la loi

- " Notre Faubourg Saint Antoine fabrique plus de Louis XVI que de moderne.
- (1) S'il reste malgré tout une dimension de potlach, elle ne peut être qu'internationale. Ce qui symbolise par ailleurs assez bien la réduction de la consommation qui a été opérée est le fait que la restauration de Versailles a été partiellement financée par la loterie nationale. le, juillet 1962.
- (2) Elle y réussit assez bien puisque les apparences sont pour elle : plus la coupure avec le passé s'approfondit, plus le culte de ses traces se développe. Exemple de discours naïf :

IV. Le champ muséographique

(celle du profit ou de l'assurance) qui élimine, avec le risque, le bonheur qu'elle promet. Il s'aliène. Il ne "tient" plus du bonheur que des représentations. Car il ne semble y avoir bonheur que là où l'autre est la condition de l'être, que là où l'on fait la fête, là où la conservation des biens est altérée par une dépense faite au nom des autres, d'un ailleurs ou de l'Autre " (I).

Au centre du système de la conservation se dresse, comme une place forte, le musée. C'est à partir de cet espace séparé pris en charge par les institutions publiques, symboliquement marqué comme équipement collectif, équipement du pouvoir, que se sont développés historiquement des pratiques, un savoir et une idéologie de la conservation.

Il y a quelques décennies, le musée résumait d'ailleurs la presque totalité de la conservation. Il reste une forme exemplaire mais qui n'est plus aujourd'hui qu'une composante de la politique du patrimoine, au milieu d'un spectre continu que dessinent de nouvelles institutions et pratiques conservatoires.

Ces dernières visent à sauvegarder des éléments matériels ou immatériels menacés de perte, tout en les laissant, au moins en partie, dans leur espace culturel et socio-économique quotidien. Cette conservation en espace ouvert concerne surtout des éléments immobiliers, paysages ou habitat, qui, par nature, ne peuvent pas être isolés aisément et sont menacés de dégradation par les processus de production et de consommation. Mais plus généralement,

" Notre Faubourg Saint Antoine fabrique plus de Louis XVI que de moderne. Quel temps, avant le nôtre, avait vécu dans les meubles de ses prédécesseurs. Le siècle des machines est le premier qui ait retrouvé tout le passé des hommes. Dans notre civilisation, l'avenir ne s'oppose pas au passé. Il le ressuscite." A.MALRAUX, Discours à l'Assemblée Nationale, juillet 1962.
 (I) M.de CERTEAU, La culture au pluriel, IO/I8, UGE, 1974, pp.51-52.

IV. Le champ muséographique

"Le Passé : voilà l'ennemi. On mettrait le feu aux bibliothèques et aux musées, qu'il y aurait, pour l'humanité, non pas perte, mais profit et gloire."

Jules Vallès, le Nain Jaune

Au centre du système de la conservation se dresse, comme une place forte, le musée. C'est à partir de cet espace séparé pris en charge par les institutions publiques, symboliquement marqué comme équipement collectif, équipement du pouvoir, que se sont développés historiquement des pratiques, un savoir et une idéologie de la conservation.

Il y a quelques décennies, le musée résumait d'ailleurs la presque totalité de la conservation. Il reste une forme exemplaire mais qui n'est plus aujourd'hui qu'une composante de la politique du patrimoine, au milieu d'un spectre continu que dessinent de nouvelles institutions et pratiques conservatoires.

Ces dernières visent à sauvegarder des éléments matériels ou immatériels menacés de perte, tout en les laissant, au moins en partie, dans leur espace culturel et socio-économique quotidien. Cette conservation en espace ouvert concerne surtout des éléments immobiliers, paysages ou habitat, qui, par nature, ne peuvent pas être isolés aisément et sont menacés de dégradation par les processus de production et de consommation. Mais plus généralement, cette forme nouvelle de conservation vise à préserver in situ des objets mobiliers sans les séparer de la socioculture et des pratiques quotidiennes qui s'y attachent. Il s'agit, finalement de

protéger ces équilibres socio-culturels eux-mêmes, dans un milieu ouvert à des influences fortement exogènes; c'est donc une problématique qui se rapproche de celles de l'écologie et de l'ethnologie.

Le champ muséographique se divise ainsi en deux régions. D'un côté, la "muséo-conservation", enfermement d'objets particuliers, généralement destinés par leur origine à une telle mise à l'écart. De l'autre, une "éco-conservation" qui vise une préservation globale et ouverte de vastes ensembles et de pratiques culturelles. Relevant de modalités de fonctionnement différentes, issues de généalogies relativement distinctes, ces deux formes de conservation sont cependant étroitement liées.

Il est d'ailleurs impossible de tracer une frontière nette entre elles, car l'éco-conservation est toujours quelque peu artificielle, quelque peu infiltrée d'aspects muséographiques. Dans certaines villes américaines, où l'évolution économique a effacé toutes les traces d'un passé récent, on peut cependant retrouver au musée des reproductions fidèles et grandeur nature de quartiers anciens. Mais la (fausse) ville ancienne au musée n'est pas si éloignée de certains centres historiques restaurés et vidés de leurs activités traditionnelles. Pratiques, institutions, idéologies se mêlent au long d'un spectre qui va de l'écologie à la muséologie.

IV.1 Une loi invisible

(1) Cf. J. Clair, "Le rite et le reste", *Traverses*, n° 11, 1978. La force des dispositifs muséographiques, c'est de constituer des systèmes fermés, physiquement et symboliquement.

La réponse à l'impératif moderne de visibilité totale, espace du sacré, c'est lui qui semble établir la dernière et fragile continuité avec les pratiques de conservation symbolique du passé.

D'être un espace clos et protégé fait d'abord du musée un espace techniquement commode à gérer dans lequel les objets, mis à l'écart de tout usage et souvent de tout contact, sont relativement faciles à préserver des dégradations, du vol, etc. Cette commodité est essentielle car c'est souvent grâce à elle qu'il est possible de sauver les objets d'une disparition rapide : le musée ou la mort, telle est l'alternative la plus courante. Subsidiairement, un tel dispositif se prête, comme tout équipement collectif, à une normalisation technocratique, à une gestion administrative et financière centralisée - dont la décision de créer un musée par département pendant la période révolutionnaire est le premier symbole.

Mais c'est d'être un espace symboliquement fermé qui fait du musée un équipement singulier. Toute chose conservée est déjà, on l'a dit, séparée de la vie quotidienne et le musée ne fait que consacrer cette séparation. Mais il lui donne une certaine solennité, un halo d'irréversible. Les objets entrent au musée mais n'en ressortent pas (en général et sauf accident dont le vol; mais le vol est un hommage rendu, presque rituellement, à la dimension authentifiante et carcérale du musée); ils s'entassent plutôt dans les réserves, cette partie immergée des musées aux fonctions si essentielles et pourtant si méconnues (1). Il y a là comme un lointain écho de la transcendance qui touchait les offrandes faites aux dieux : objets sacrés s'entassant dans les temples qui ne devaient être ni vendus, ni réutilisés et, s'ils étaient détériorés, devaient être détruits ou ensevelis rituellement. Cette dimension de consacré et d'irréversible, aussi

(1) Cf. J. Clair, "Le rite et le reste", Traverses, n° 11, 1978
La réserve apparaît comme l'un des derniers lieux qui échappent encore à l'impératif moderne de visibilité totale. Espace encore ensorcelé, où flotte la présence de l'invisible et du sacré, c'est lui qui semble établir la dernière et fragile continuité avec les pratiques de conservation symbolique du passé.

déplacée qu'elle puisse paraître puisqu'elle ne relève plus directement d'une exigence symbolique, reste encore attachée au musée moderne et au statut qu'il confère à ses objets. "Un objet de musée il y a toujours une forte connotation de dérisoire et de funéraire dans cette expression mais aussi l'évocation d'une exclusion, d'une solitude et finalement d'une sorte de dignité.

Cette clôture, dans l'espace réel et dans l'espace symbolique, du musée est la condition permissive initiale, l'acte fondateur d'une constitution. Par la sélection, la mise en ordre, la hiérarchisation des places et des objets, tout musée dispose d'une large marge de manoeuvre pour imposer (délibérément ou non) une représentation et réaliser ainsi des objectifs idéologiques ou didactiques. Du passé en particulier, les musées donnent une image singulièrement appauvrie, mise en ordre autour de quelques éléments exagérément valorisés et désorbités, une image épurée de son épaisseur de désordres et de conflits. De ce point de vue, le musée s'intègre idéalement dans le vaste dispositif collectif de production du passé que met en oeuvre l'Etat dans la société moderne.

Mais l'institution muséographique impose la loi de son organisation interne aux collections qu'elle présente d'une manière spécifique et originale. Pris dans cette loi, comme un mot dans un texte, chaque objet est réduit, sinon au silence du moins à un sens univoque, souligné souvent par la nomination et le commentaire qui l'épinglent dans le contexte. Cette maîtrise que le musée exerce sur la représentation, bien qu'elle soit parfaitement analysable, tire son efficacité d'être seulement confusément perçue par ses visiteurs. Car les objets déploient le discours de la culture dominante et en même temps font diversion : ils divertissent les spectateurs de la loi du musée. Le regard captivé par les choses

montrées ne voit plus les murs qui les enferment (1) ; le musée semble laisser au dehors toute la structure sociale, politique et idéologique alors qu'il en est pourtant le résumé matérialisé. Il est un opérateur social dont le mécanisme reste invisible, car il est caché par ce qu'il montre. La plupart des visiteurs ressentent bien le malaise que ne peut manquer de produire, dans bien des musées, la pesanteur didactique ou l'éclectisme de classe, mais faute d'en cerner l'origine, ils en retirent plutôt un vague sentiment de culpabilité. Ce qui entraîne que le musée reste, sans se démasquer, un équipement très ségréatif, fréquenté en fait par la classe sociale déjà acculturée à la culture qu'il présente. Les autres, spontanément, s'abstiennent. Les analyses de Bourdieu et Darbel (dans L'amour de l'art) peuvent s'étendre à la plupart des dispositifs muséographiques : tout en étant formellement ouverts à tous, ils n'accueillent vraiment que ceux qui ont déjà acquis par ailleurs un capital de connaissances et d'intérêt pour l'art, le passé, la science, etc...

Le musée est donc un équipement qui assure avec vigueur et efficacité ses fonctions d'enfermement et de réduction sur les objets, de reproduction idéologique sur ses visiteurs. Mais son efficacité fonctionnelle vient de son étroite localisation dans l'espace physique et social et elle l'entretient. Sa force fait sa

(1) Il ne faut pas réduire cette captation du regard à un simple jeu de la curiosité ou de l'intérêt. On peut décomposer ce mécanisme de captation en deux temps : ce qui est donné à voir, en particulier l'objet ostentatoire (tableau monument), est le support d'un regard ; ce regard imaginé dans le champ de l'Autre est la cause d'une jubilation, à la base même de la pulsion scopique. Au delà des oeuvres des musées, toutes les traces historicisées qui font tache dans le paysage, participent d'un système panoptique à travers lequel, presque littéralement le passé nous regarde. Cf. M. Guillaume, Eloge du désordre, Gallimard, 1978, p. 136-145.

faiblesse : il ne peut traiter que ce qui est transportable et il ne s'adresse pratiquement qu'à ceux qui sont déjà acculturés à ses valeurs. Dans sa forme la plus traditionnelle, le musée se replie sur une mince tranche de la culture et du public. Le retranchement et la ségrégation qu'il impose relèvent d'une idéologie qui a cessé d'être adaptée aux moyens et objectifs modernes de fixation des masses. C'est pourquoi des formes nouvelles se développent rapidement, dans lesquelles la loi interne d'organisation, toujours aussi invisible, sinon plus, s'accorde à l'idéologie du présent : relatif effacement de la volonté pédagogique, amalgame culturel, ouverture sur l'actualité et le quotidien, etc... Cette nouvelle politique des musées remet à l'heure un dispositif qui s'était arrêté, en grande partie, au XIX^e siècle et lui rend avec un public élargi, une efficacité idéologique plus directement opératoire. marginalement, en instaurant de nouveaux contrôles et en se contentant d'instables compromis. En revanche, dans le champ de la conserva-

IV.2 Une muséographie au second degré

diluer et masquer les contradictions où les contraintes économiques espaces de repli et des dispositifs juridiques et techniques qui leur sont maintenant attachés, l'Etat est en excès pour reprendre à son compte une dogmatique de la conservation tout en accroissant. Cependant ces innovations ne sont pas à la mesure de la demande sociale qui se manifeste, tout particulièrement dans le domaine de la conservation. Cette demande a, en partie, pour origine la tendance lourde qui porte les sociétés industrielles et urbanisées vers la destruction accélérée d'éléments matériels et d'équilibres naturels ou écologiques existant depuis des millénaires. Mais cette cause première est loin de tout expliquer. Dans un passé récent, la destruction allait également bon train sans provoquer le même sentiment d'urgence. La perception sociale de cette destruc-

"C'est au moment où une culture n'a plus les moyens de se défendre que l'ethnologue ou l'archéologue apparaissent".

M. de Certeau, La culture au pluriel

tion a aussi changé, en particulier, sous l'effet de la détérioration croissante et de l'usure du modèle de consommation. Et, c'est aussi le dispositif institutionnel qui a changé, en devenant aujourd'hui en mesure de relayer cette demande, de la canaliser et même de la faire servir à ses stratégies propres.

L'Etat, confronté à un ensemble de réactions qui prennent place dans le mouvement et la sensibilité écologiques, dispose de l'acquis d'une politique de la conservation qui a deux siècles d'existence. On peut observer aujourd'hui la récupération partielle et hésitante de la protestation écologique. Cette dernière se heurte de front à la logique économique et à d'innombrables intérêts particuliers soumis eux-mêmes à cette logique. Les institutions ne peuvent exploiter ces contradictions que ponctuellement, marginalement, en instaurant de nouveaux contrôles et en se contentant d'instables compromis. En revanche, dans le champ de la conservation stricto sensu, l'Etat peut multiplier les dispositifs pour diluer et masquer les contradictions, pour créer des espaces séparés où les contraintes économiques sont suspendues. A partir de ces espaces de repli et des dispositifs juridiques et techniques qui leur sont maintenant attachés, l'Etat est en excellente position pour reprendre à son compte une dogmatique de la conservation tout en accroissant ses pouvoirs réglementaires et ses interventions autoritaires.

Il peut en particulier développer l'accumulation statistique, substantielle à tout pouvoir politique, sous forme d'enquêtes, d'archivage systématique, d'inventaires, de banques de données. Tous les moyens modernes de l'informatique et de l'audio-visuel sont convoqués ici pour doubler les monuments par des documents, enregistrer des récits, des traditions et des pratiques sur films

une normalisation intense : "A l'heure de l'informatique, il n'est plus question de laisser libre cours à l'inspiration, à la fantaisie dans l'étude des monuments ou des oeuvres d'art."
Y. Beauvalot, op. cit. p. 20

ou bandes magnétiques, mettre en réserve ce qui des éléments matériels ou immatériels, peut s'entasser et s'archiver facilement (1). Cette police des objets et des pratiques, d'origine historique très ancienne (déjà un intérêt était porté à la culture populaire à la fin du XVIII^e siècle en France dans l'intention plus ou moins explicite de la réduire) peut se développer aujourd'hui sans limites et aider à résoudre bien des contradictions. Car, après tout, il est possible de tout archiver, de conserver un objet témoin et de détruire tout le reste (cf. ce qui est arrivé aux pavillons de Baltard des Halles de Paris.)

Enfin et surtout, les institutions publiques peuvent mettre au point, à partir de leur base muséographique, des stratégies plus englobantes, des tentatives pour récupérer une demande sociale de nature plus écologique : éco-musées, musées éclatés, secteurs sauvegardés, parcs naturels, tous ces nouveaux dispositifs d'éco-conservation sont des formations de compromis, intermédiaires entre des réponses muséographiques manifestement inadaptées et des réponses écologiques radicalement impossibles. Bien qu'issus du musée, ils cherchent à s'en démarquer et s'en servent même comme repoussoir tant il est vrai que le musée apparaît aujourd'hui comme mortifère. Mais, d'un autre côté, quand il s'agit de quartiers, de paysages ou de pratiques socio-culturelles, ces dispositifs en milieu ouvert ne peuvent suspendre que très partiellement les contraintes économiques et la tendance lourde de la destruction prédomine.

(1) Cette faible efficacité de l'intervention publique est à l'origine même de son développement indéfini, selon une configuration classique qui relie le développement de l'Etat à celui de

(1) C'est ainsi que l'inventaire général en France a été soumis à une normalisation intense : "A l'heure de l'informatique, il n'est plus question de laisser libre cours à l'inspiration, à la fantaisie dans l'étude des monuments ou des oeuvres d'art." Y. Beauvalot, op. cit. p. 20

l'économie. Comme il n'est pas vraiment question de remettre en cause dans les pays industriels l'accumulation du capital et les contraintes de la compétition internationale, l'intervention de l'Etat ne peut être que secondaire et compensatoire en atténuant ou masquant les effets les plus mal supportés. Perçue comme utile mais toujours insuffisante, l'intervention publique est ainsi vouée à un alourdissement sans fin qui se nourrit, ici, comme ailleurs, d'une contradiction structurelle (1). Il arrive souvent en outre que les actions publiques servent de base à un nouveau procès de valorisation et d'investissement, accélérant ainsi la spirale sans fin du développement du Capital et de l'Etat.

Un exemple : pour fournir une compensation à la dégradation qui menace un paysage urbain, un quartier est classé secteur sauvegardé. Mais cette compensation, déjà partielle dès son origine peut être vidée de sa substance par le fait que le dispositif réglementaire des secteurs sauvegardés produit un espace privilégié de valorisation économique : les immeubles sont acquis par des investisseurs, rénovés, loués ou revendus à des prix beaucoup plus élevés qu'avant le classement ; l'opération se solde par le départ des populations présentes et une destructuration profonde du milieu de vie antérieur. La conservation se réduit dans ce cas à une pure matérialité de façade servant de support, grâce à une injection de capital, à de nouvelles hiérarchies du territoire et ségrégations sociales.

(1) Marcuse a bien explicité le rôle de l'Etat dans l'affaiblissement de la conscience critique. Il en donne un exemple banal relatif aux espèces naturelles, ces espaces "que l'on préserve comme une espèce mourante" : "Sans l'intervention du gouvernement, les enseignes publicitaires, les marchands de hot-dog et les motels, auraient depuis longtemps envahi cet espace naturel. J'en sais gré au gouvernement ; c'est bien mieux qu'autrefois." H. Marcuse, L'homme unidimensionnel, 1964 ; trad. française, Ed. de Minuit, 1968, p. 251.

(1) "Ce qui me semble primordial tout en réhabilitant les vieilles pierres c'est de conserver les anciens habitants afin de conserver des quartiers vivants car ces anciens habitants c'est aussi l'âme d'une ville" (R. Poujade, Maire de Dijon, interrogé sur France-Inter le 9.6.1980)

Le mécanisme qui joue dans cet exemple est général : dans un monde soumis à une destruction massive la conservation de quelques éléments isolés ne peut qu'entraîner leur valorisation économique. Quand un objet rentre au musée, tous les objets voisins sont ainsi valorisés sur les marchés de l'art ou des antiquités. Quand un espace est protégé parce qu'il apparaît comme "ancien", "traditionnel" ou "naturel", il prend de la valeur ainsi que son voisinage. Et cette valorisation fait le plus souvent rater en profondeur ce qui visait - ou faisant semblant de viser - la conservation. Ainsi, quand l'administration grecque décide de "sauvegarder" certaines îles des Cyclades car elles représentent une culture traditionnelle (en voie de disparition, comme les espèces animales! qui en outre attire les touristes, il en résulte une hausse du prix des terrains et des maisons. Les habitants supportent mal les contraintes administratives qui visent à maintenir l'habitat traditionnel et préfèrent acheter des studios à Athènes. Dans cette perspective on pourrait même imaginer que l'Etat subventionne les indigènes pour qu'ils restent et fassent semblant d'adhérer encore à un mode de vie qui n'a plus de sens pour eux. Dans ces conditions, l'enchaînement destruction-conservation-valorisation conduit directement au simulacre.

Pour pallier ces difficultés et ces échecs, les stratégies muséographiques deviennent plus complexes, se mêlent à des objectifs économiques et sociaux, étendent leur champ d'action. Au niveau du discours, les exemples de cet impérialisme de la conservation se multiplient. Il faut tout conserver, les choses, les hommes, l'âme même car - c'est le non-dit à peine voilé de tous les discours - tout cela nous échapperait si l'Etat ne le prenait pas en charge (1). Les dispositifs de conservation en arrivent ainsi à

(1) "Ce qui me semble primordial tout en réhabilitant les vieilles pierres c'est de conserver les anciens habitants afin de conserver des quartiers vivants car ces anciens habitants c'est aussi l'âme d'une ville" (R. Poujade, Maire de Dijon, interrogé sur France-Inter le 9.6.1980)

traiter le vivant comme un grain de mémoire collective.

Deux exemples significatifs, proposés par l'actualité :

L'artisanat français, au moins dans ses formes traditionnelles et dans certains secteurs est menacé de disparition. Il y a un certain nombre de raisons économiques, sociales et culturelles qui conduisent l'Etat à défendre ce secteur. L'une d'entre elles est le rôle de conservatoire permanent de savoir-faire et de traditions que joue l'artisanat, qui fait ainsi son entrée dans le patrimoine. Il est probable que cet objectif ne pèsera pas lourd face aux contraintes économiques habituelles. Mais il est cependant significatif qu'il soit explicitement énoncé parmi d'autres objectifs, conduisant ainsi à l'idée d'une conservation au second degré : freiner les évolutions économiques pour préserver un patrimoine de mémoire et de culture vivantes.

Le second exemple illustre mieux encore la capacité des institutions d'utiliser tout le spectre de leurs procédés muséographiques et de les mêler à des actions sociales. Il est extrait d'un article récent (1) intitulé : "Le passé en cassettes" et sous-titré "Un vieillard qui meurt, c'est une maison qui brûle" : "En septembre 1979, le musée d'Aquitaine de Bordeaux est sorti de chez lui pour aller à la recherche de la mémoire collective en Périgord. L'expérience avait un double aspect : recherche ethnologique et animation sociale auprès du troisième âge. A ce titre elle était soutenue et financée conjointement par la ville de Bordeaux pour le musée et par la DDASS (Direction Départementale de l'action sanitaire et sociale) de la Dordogne... Conception un peu nouvelle du musée : la notion de patrimoine tend à inclure le témoignage direct. L'ethnologue rentre de plein pied dans le quo-

(1). Le Monde, 31 Août 1980, article signé Olivier de Laroussilhe.

tidien et la parole devient objet de musée. L'objet présenté sera maintenant commenté et animé par celui qui l'a utilisé et lui donne son sens. Démarche indispensable lorsqu'on sait la vitesse à laquelle travaille l'oubli. Beaucoup de jeunes citadins n'ont plus l'idée de la fonction que pouvait remplir une charrue... Le musée présentera ces témoignages sous forme de montages audio-visuels. La parole sera accompagnée de photos prises sur place ou d'objets venant des collections du musée, mais elle gardera le premier rôle le reste n'étant là que pour l'illustrer".

Il n'est pas question de critiquer cette ethnologie d'urgence que recommandait récemment Lévi-Strauss ni cette forme ouverte et intelligente de muséologie, d'ailleurs plus répandue dans d'autres pays. Car il n'y a pas d'autre alternative : la disparition et l'oubli ou cette forme de sauvegarde qui, grâce aux nouveaux moyens techniques, permet de conserver des éléments très précieux que les musées traditionnels laissent perdre : des sons, des gestes, des manières de parler, toute une archivistique du quotidien. En outre, ces formes modernes de muséographie, en même temps qu'elles étendent le domaine des choses conservées, affaiblissent leurs structures didactiques, créent des espaces plus ouverts et plus familiers où un jeu de significations multiples redevient possible. En ne se bornant plus à accumuler des objets inertes, ces musées évoquent, sans les encadrer ni les aplatir, des cultures populaires et locales, créant ainsi des espaces où il redevient possible de flâner et de rêver.

Mais quelques interventions compensatoires, aussi justes soient-elles dans leurs intentions et ingénieuses dans leurs réalisations, n'assureront pas la survie d'une culture et d'une mémoire collective. Dans leur ensemble, les dispositifs de conservation ne garderont dans leurs filets, avec plus ou moins de bon-

heur, que quelques fantômes du passé. Ils ont beau osciller entre la muséo-conservation et l'éco-conservation ou mêler ces deux stratégies, ils se heurtent toujours à une impasse car rien de vivant, rien de symbolique ne résiste à l'enfermement, à l'isolement et à l'artificiel. Même en espace ouvert, tout ce qui est protégé ou sauvegardé se transforme, finalement, en simulacre car l'ouverture se paye d'une artificialité au second degré, presque invisible mais quand même présente. L'espace social est à la fois trop saturé de normalisation et trop soumis à la loi de la valeur pour que la conservation puisse être autre chose qu'une transformation. Au-delà de l'apparence des mots et des façades, la conservation c'est la production de masse des simulacres à partir de quelques restes dont la fonction est de garantir l'authenticité de l'ensemble.

Tel est du moins l'idéal achevé de l'Etat : étendre jusqu'à ses extrêmes limites, non pas la réalisation - évidemment exclue - mais l'obsession de la conservation et y faire participer tous les citoyens. Sous le couvert d'un terme fourre-tout et avec l'aide de l'ethnologie, de l'écologie et de la muséologie dans leurs formes les plus avancées, il s'agit de faire admettre l'impératif de conservation comme dimension du social, de soumettre la société entière à la muséographie. Fantasma d'un Musée total, éclaté, disséminé, autogéré même, mais généralisant finalement l'espace déjà expérimenté sous la forme des réserves d'Indiens. Au milieu de cette obsession de la conservation, le musée traditionnel acquiert une fonction nouvelle et inattendue : il sert à faire oublier, par contraste, que tout le social est infiltré aujourd'hui de muséologie ou au moins à faire croire que cette muséologie sans musée conjugue les avantages de la conservation traditionnelle et de la liberté : conserver sans artificialiser. C'est malheureusement l'inverse qui se réalise.

Mémoires des monuments et des villes

Musées et monuments sont les symboles de la conservation et de la mémoire. Ils constituent les points d'ancrage d'un système à partir desquels se développent des formes plus ouvertes de conservation et des politiques architecturales et urbaines.

Il est évidemment impossible de séparer conservation et mémoire. La distinction entre monument de l'histoire et monument de l'art n'a, par exemple, aucune pertinence théorique. Cependant, un objet dans un musée reçoit d'abord son sens et sa valeur par la loi du lieu où il est enfermé et par celle du champ scientifique ou artistique dans lequel il s'insère. Musée et savoir déracinent et transportent les objets dans un lieu propre où ils sont traités spécifiquement et où ils perdent, en partie, leurs temporalités historiques propres. Au contraire, pour les monuments, le cadre bâti, les paysages, ce sont les valeurs de mémoire qui dominent et parfois masquent des significations plus spécifiques. C'est pourquoi ce domaine se prête particulièrement bien à l'analyse des rapports entre conservation et mémoire.

Machines de la mémoire, arts de la mémoire

Les objets sont les plus précieux auxiliaires de la mémoire longue (entre les générations). Sans eux, la mémoire du vécu est courte et se transmet mal, surtout au niveau d'une collectivité large. Le passé d'un pays, par exemple, est presque

entièrement contenu dans des documents et quelques monuments. Il est ainsi réduit à une infime fraction de ce qu'il pourrait être. Déjà au niveau individuel, avoir un passé ce n'est pas considérer la matière brute de tout ce qui est advenu (c'est impossible et sans intérêt) c'est en "retenir" quelques éléments parce qu'ils ont un sens ou pour qu'ils prennent un sens dans le présent. De la même manière quand on parle du passé de la France on ne pense pas à l'ensemble, hors de toute définition précise, de tout ce qui s'est produit dans le passé concernant la France et les Français. Cet ensemble est collectif (il est le même pour tous puisqu'il englobe tout) mais il ne constitue qu'un réservoir commun dont on peut extraire autant de représentations qu'on le désire. C'est parce que les Français reconnaissent la France comme entité qu'ils veulent croire à la possibilité d'une représentation commune. Ce ne sont pas seulement des expériences communes vécues dans le passé qui fondent la collectivité comme entité, mais aussi, réciproquement, la collectivité qui s'efforce de produire un passé commun. Celui-ci repris à nouveau dans les vécus individuels, pourra contribuer à les rapprocher autour d'une représentation ultérieure, etc... La production de l'histoire résulte donc d'une dialectique infinie entre des trajectoires individuelles et des opérateurs collectifs (le mythe et la tradition dans les sociétés holistes, les dispositifs de savoir et de pouvoir dans la société moderne), qui ne retiennent de ces trajectoires que de rares éléments, les transforment et les rassemblent pour construire la fiction d'un passé collectif.

Ce terme de fiction traduit à la fois la nature construite du passé et la volonté de croyance qui anime cette construction. Car l'idée d'un passé commun est pour la conscience individuelle un asile privilégié, la promesse que le temps ne dispersera pas entièrement tout souvenir. On retrouve le modèle hégélien de l'Etat le passé de chaque homme ne peut pas être "retenu"

(1) Cette mémoire collective n'existe pas plus, a priori, que l'opinion publique. L'une et l'autre sont des artefacts construits.

par tous les autres ; pour ne pas être anéanti totalement il n'a que la ressource de se dissoudre dans l'histoire de la collectivité telle que l'Etat, en particulier, l'organise. Elle est fragile aussi, car elle ne s'enracine pas dans la collectivité.

Il y a donc une dimension funéraire dans cette volonté de croyance et en particulier dans tous les restes qui la matérialisent. Au delà des significations plus précises qui peuvent leur être attachées, ils sont les tombes du passé inconnu, les signes par lesquels, la collectivité garantit au moins la pérennité d'un passé abstrait et collectif. Zonabend et Yvonne Verdier dans le village de Minot en Bourgogne (1). Elle ignore largement la mémoire hétérologique. A partir de ce "désir d'histoire", qui prend dans les sociétés modernes la forme d'une reconnaissance à l'Etat d'un certain monopole sur la mémoire, s'élaborent des fictions qui, à différents niveaux et à travers des consensus et plus souvent des conflits, se donnent pour l'histoire de la collectivité. Dans cette élaboration, il faut distinguer les différents strates de la mémoire (de la famille à la nation) et surtout deux positions distinctes. Pour reprendre des termes déjà employés pour la conservation, on peut distinguer une mémoire hétérologique et une mémoire symbolique. De la mémoire hétérologique, elle les reprend dans son registre propre. La première s'organise à partir des documents et des monuments, se produit et se diffuse à travers des "machines à mémoire situées dans les instances de pouvoir et de savoir. C'est elle qu'on apprend à l'école, dans les manuels et les médias, où elle se présente comme le bien collectif par excellence (faussement, puisque c'est le désir de mémoire qui est collectif et non une mémoire particulière parmi une infinité d'autres possibles (1)). Ce qui la caractérise surtout c'est la volonté d'attribuer un sens univoque aux choses du passé. Comme toute position hétérologique, cette

(1) F. Zonabend, La mémoire longue, PUF, 1980 ; Y. Verdier, Façons
(1) Cette mémoire collective n'existe pas plus, à priori, que l'opinion publique. L'une et l'autre sont des artefacts construits.

mémoire se soutient d'imposer sa loi propre à la matière du passé, de la même manière que la muséographie impose sa loi aux objets. Mémoire sans épaisseur, injonctive, dure, mais fragile aussi, car elle ne s'enracine pas dans la collectivité.

La mémoire symbolique, au contraire, se présente comme un tissage à travers les différents niveaux de la collectivité ; elle imbrique en particulier la mémoire familiale et celle de la communauté de vie (le village). C'est la mémoire longue que décrit par exemple Françoise Zonabend et Yvonne Verdier dans le village de Minot en Bourgogne (1). Elle ignore largement la mémoire hétérologique et fait contraste avec elle par un certain flou, une incapacité constitutive à fixer avec précision le passé. C'est qu'elle est grosse d'une multiplicité de sens car elle accueille toutes les interprétations, toutes les lectures issues de la vie quotidienne. Mémoire épaisse et pour l'essentiel immatérielle, murmurante, réservant la première place à l'oralité et aux pratiques ; ses "monuments" propres sont produits par des récits, des légendes, ou des rites et réciproquement ils engendrent perpétuellement de nouveaux arts de dire et de faire. Quant aux monuments de la mémoire hétérologique, elle les reprend dans son registre propre, les détourne de leurs significations univoques pour leur redonner, dans leur dos, l'épaisseur de sens qu'ils ont perdu et les réinscrire ainsi dans les pratiques quotidiennes.

Ce sont ces jeux, les différentes formes de mémoire avec la matérialité conservée qu'il est possible d'éclairer dans certaines situations particulières. Et d'abord dans le cas extrême où, le monument se faisant un emblème de la nation, sa conservation devient un enjeu de grande politique.

(1) F. Zonabend, La mémoire longue, PUF, 1980 ; Y. Verdier, Façons de dire, façons de faire, Gallimard, 1979.

Le monument nationaliste

"Nous savons mal pourquoi nous tenons à notre passé, mais nous savons bien que nous y tenons et que toutes les nations tiennent aujourd'hui au leur".

A. Malraux, discours à l'Assemblée Nationale, juillet 1962.

"Celui qui contrôle le passé contrôle le futur, celui qui contrôle le présent, contrôle le passé".

G. Orwell, "1984"

La production du passé, d'un certain passé fait pour la montre, est devenue une activité essentielle des Etats modernes, peut-être la composante la plus sûre de leur politique du spectacle. Quelques exemples serviront ici de premier repérage.

En 1933, furent découvertes, dans le site de Persépolis, les tablettes en or de Darius Ier, roi de Perse et bâtisseur de ce palais. Reza Shah Pahlavi, qui s'était proclamé roi quatre ans auparavant, tira aussitôt tout le parti de cette découverte en la présentant comme le signe d'un lien entre le premier grand empire perse et le nouvel Etat iranien. Les tablettes furent transférées à Téhéran, rattachant ainsi la nouvelle capitale à ce qui était devenu le symbole de la grandeur de la Perse ancienne. Par l'utilisation idéologique et politique qui suivit cette découverte (reprise de certains éléments architecturaux de Persépolis dans les édifices publics, développement des fouilles archéologiques, publications de livres, création d'instituts de recherche) le pouvoir mit en scène une continuité avec le passé au moment même où l'Iran connaissait un changement économique et social sans précédent. Le fils et successeur de Reza Shah poursuivit la politique de conservation de son père (création du conseil pour la préservation des

antiquités, mise à jour de nombreux sites, etc...) dans le but affiché de créer, à travers l'image d'un passé prestigieux commun, le sentiment de nation parmi des populations appartenant à des ethnies et des cultures très diverses. Tout cela culmina dans le grandiose gaspillage de la célébration du 2.500ème anniversaire de la fondation de l'Etat et sa dérisoire tentative de simuler le passé par la minutieuse reconstitution d'une parade à Persépolis...

Autre histoire de ruines, celles du Zimbabwe. Découvertes par des Portugais au début du XVI^e siècle, elles devinrent le support de multiples légendes. On y a vu l'Ophir de la Bible construite par les Phéniciens, le Palais de la Reine de Saba, une forteresse pour garder les mines d'or du roi Salomon, etc... Pour les archéologues de la fin du XIX^e siècle, il s'agissait encore de constructions réalisées plusieurs siècles avant Jésus-Christ par des peuples venus du Nord. Puis, à partir de 1905, des archéologues plus sérieux (Randall Mac Iver, Caton Thomas, Peter Garlake) anéantirent les hypothèses précédentes pour affirmer qu'il s'agissait de constructions vieilles de cinq ou six siècles bâties par les indigènes. Cette vision des choses fut accueillie comme une hérésie raciale et vivement combattue par le gouvernement de la Rhodésie. Les nationalistes noirs en firent au contraire un symbole. Aujourd'hui, ces ruines ont donné leur nom à la nouvelle nation africaine...

Autre exemple encore, celui des ruines de Massada en Israël, près de la rive occidentale de la mer Morte. Place forte, renforcée par Hérode le Grand, située sur un rocher presque inaccessible, elle fut cependant prise quelques années après la chute de Jérusalem par le procurateur romain Flavius Silva, après que le millier de juifs qui s'y étaient réfugiés aient décidé de se suicider en s'entretuant. Après ce tragique épisode, la forteresse et

(1) Cité par E.R. Chamberlin, *Preserving the Past*, Londres, 1979
(2) "Tout ce qui est apparu durant les temps de décadence doit être réapparaitre dans leur splendide isolement", Discours de Mussolini du 21 Avril 1924, cité par E.R. Chamberlin, op. cit., p. 40

son histoire tombèrent progressivement dans un oubli presque total. Mais, en 1963/64, Yigael Yadin, archéologue et homme politique israélien, ayant invité des travailleurs volontaires du monde entier, dégagés l'ensemble du site et le rebâtit partiellement. Selon lui, Massada devait "représenter pour nous tous en Israël un symbole de courage, un monument en l'honneur des grandes figures nationales des héros qui ont préféré la mort à une vie d'esclavage physique et moral" (1). Massada est devenue, depuis cette sorte de renaissance, un monument et un fragment d'histoire de première importance dans le patrimoine national d'Israël.

Mais c'est la "restauration" - presque une mutilation en fait - de Rome par Mussolini qui illustre encore le mieux comment, sous couvert de conservation historique, une transformation peut être imposée à un site pour le faire servir à l'imaginaire d'un pouvoir. Les monuments de la Rome antique ont tenu une grande place dans la propagande politique de Mussolini à travers ses discours, ses inaugurations et décisions soigneusement mises en spectacle, les travaux qu'il ordonna. L'idée directrice était simple et explicite : conjuguer la grandeur et la nécessité (les besoins d'une ville en expansion) et mettre exclusivement en valeur les monuments qui symbolisent la grandeur, c'est-à-dire ceux de l'Antiquité (2). Dans cet esprit furent nettoyés et restaurés les grands restes de la Rome impériale : le Capitole, le Forum, la tombe d'Auguste, le Colisée, etc... Sans tenir compte de leur coût extrêmement élevé, des restaurations techniquement spectaculaires furent réalisées : pour récupérer les galères de Caligula on assécha le lac Nemi, pour relever l'autel de la Paix d'Auguste, on congela la terre marécageuse dans laquelle il était enfoui. On peut

(1) Cité par E.R. Chamberlin, Preserving the Past, Londres, 1979 p. 14

(2) "Tout ce qui est apparu durant les temps de décadence doit être écarté et les monuments millénaires de notre histoire doivent réapparaître dans leur splendide isolement", Discours de Mussolini du 21 Avril 1924, cité par E.R. Chamberlin, op. cit., p.40

mettre, par ailleurs, au crédit du régime fasciste la décision de protéger les temples du Largo Argentina et la réhabilitation urbaine autour du Forum de Trajan. Mais derrière la façade des restaurations grandioses, on découvre le passif de cette archéologie du faste et de la prétention : pas de plan d'urbanisme cohérent pour répondre aux problèmes de la démographie et de la circulation, expulsion des classes populaires, aggravation de la spéculation foncière. La strate antique a été mise en valeur au détriment des autres et au prix d'une chirurgie qui a détruit les quartiers anciens et populaires autour de ruines curetées et souvent refaites. Dans "Malaise dans la civilisation", Freud se plaisait à imaginer Rome surchargée de tous ses monuments successifs, la présence simultanée de toutes les couches du passé dans un même espace suggérant l'épaisseur du temps et de la mémoire. La politique de Mussolini vise à matérialiser l'image opposée d'une Rome ne présentant plus qu'une seule couche de son passé, ayant écrasé le temps entre son présent et l'image caricaturée de son antiquité. Il faut sans doute voir dans tout cela les fantasmes personnels de Mussolini, se représentant lui-même comme le successeur des Césars, mais il est vraisemblable aussi que cette fiction rencontrait une certaine sensibilité populaire qui lui donnait son efficacité politique (1). Ce recours obsessionnel au mythe des Romains permettait de replacer le présent troublé dans l'imaginaire d'une continuité avec un passé rassurant et surtout d'oublier le passé récent.

Ces exemples d'archéologie politique montrent comment quelques ruines, quelques bâtiments appartenant à une culture parfaitement morte, peuvent être transformés en opérateurs idéologiques efficaces. Ils illustrent l'usage qui peut être fait, dans des situations nationales instables, des restes historiques dans le cadre d'une politique de la monumentalité.

(1) E. Fachinelli, La freccia ferma, tre tentativi di annullare di tempo. L'Erba voglio, Milano, 1979.

Tous les pays ont une telle politique. Il n'y a pas de nation sans monuments emblèmes prolongeant le symbolisme des drapeaux, des hymnes, des fêtes etc... D'un autre côté, il n'y a pas de passé sans monuments. Tel est déjà le cas au niveau individuel avec certains objets qui symbolisent du passé ce qui s'accorde le mieux avec le projet présent. De même, "si les sociétés humaines sont historiques, cela ne provient pas simplement de ce qu'elles ont un passé, mais de ce qu'elles le reprennent à titre de monument (1)

La monumentalité historique résulte donc d'une double nécessité : symboliser la collectivité et surtout symboliser le passé. La force du monument, par rapport au document notamment, c'est d'apporter à la fiction du passé que les machines à mémoire ont choisi de soutenir la caution de sa matérialité et de sa visibilité. Un monument ne peut pas mentir puisqu'il échappe au langage dont une dimension constitutive est le mensonge - on retrouve l'effet qui a donné aux médailles leur efficacité. Mais, corrélativement, n'ayant pas de sens équivoque, il peut étayer différentes fictions du passé. En particulier, les restes très anciens, débris isolés, désinsérés de la culture du présent, sont traités comme des matrices vides dans lesquelles le pouvoir peut loger aisément ses propres représentations. Il n'y a pas, en dépit des affirmations contraires du discours, le moindre "respect" du passé dans cette utilisation politique de la conservation archéologique. Il s'agit seulement d'accorder la représentation historique au projet politique, de faire servir le passé à la crédibilité du présent.

A cette fin, et sans caution lointaine de la neutralité archéologique, les machines à mémoire produisent un pouvoir de séduction. D'abord, en construisant un passé commun, ce qui en soi constitue un asile pour le sujet des sociétés modernes

(1) Sartre, l'Etre et le Néant, Gallimard, 1943, p.581

trouvant dans cette construction la garantie d'une mémoire minimale au niveau national, comme au niveau régional. On a déjà vu combien l'idéologie du patrimoine local était une réaction contre des phénomènes d'anomie et d'atopie. Ensuite, en composant du passé un portrait flatteur, débarrassé de ses taches et de ses périodes de décadence. D'où une dette du sens octroyé par le pouvoir, dette contractée par l'homme ordinaire et qui peut le lier à ce pouvoir par une complicité inavoué. L'histoire a montré quels monstres cette complicité pouvait engendrer - surtout dans le cas de peuples humiliés par l'histoire récente : un passé complaisant mis en spectacle par le pouvoir contre une complaisance à l'égard de son idéologie présente? L'utilisation sans vergogne du patrimoine peut servir un tel contrat implicite. Soit, pour conforter tous les mythes du pouvoir : sa légitimité, sa grandeur retrouvée, voire sa dimension fasciste. Soit pour assurer, dans des situations moins extrêmes, des idéologies commodes, celle d'une société sans conflits ou réunifiée, celle d'une dette morale entre les générations, etc...

Mémoires de la ville

Il ne faut pas réduire, cependant, les stratégies du pouvoir à ces mises en scène spectaculaires (souvent doublées d'une censure ou d'une destruction d'éléments du passé récent) qui anamorphosent brutalement la mémoire collective pour produire des représentations raides, falsifiées et finalement fragiles. Elles peuvent jouer un rôle transitoire, généralement funeste, mais elles restent liées à des situations exceptionnelles.

sans mémoire (noms de plantes, de pays ou de villes, etc...).

En dehors de ces situations, la politique de la mémoire élabore, à partir de restes plus modestes et de monuments commémoratifs ordinaires, des représentations du passé plus discrètes, mais plus insidieuses et finalement plus durables. C'est un véritable monopole d'une certaine mémoire autorisée qui s'exerce à travers une foule de documents (manuels, dictionnaires, archives), de monuments (statues, plaques commémoratives, sépultures, centres historiques) et à travers diverses toponymies. Cette mémoire organise le passé et l'espace minutieusement et son impact sur les représentations est d'autant plus fort qu'elle est mal perçue.

Il faut faire un recensement fastidieux pour découvrir qu'il y a une centaine de statues importantes à peu près également réparties dans 6 arrondissements de Paris (5°, 6°, 7°, 8°, 16° et 17°) et 45 seulement dans tous les autres (aucune dans le 11° et le 20°) pour découvrir que plus d'un tiers de ces statues parisiennes sont consacrées à des militaires et des hommes politiques. Il n'est pas sans intérêt, non plus, d'observer comment le gouvernement de Vichy, à la faveur de la loi du 10 Octobre 1941 sur la récupération des métaux d'utilité militaire, a procédé à une épuration des "mauvais esprits" en envoyant à la casse quelques révolutionnaires, libéraux ou anti-cléricaux : Raspail, Arago, Ledru-Rollin, Marat, Camille Desmoulins, Louis Blanc, Zola, Fourier, Voltaire, Waldeck Rousseau, Dolet, etc...

Des enquêtes sur la toponymie des villes montrent que les rues du centre portent, en grande majorité, des noms de personnages (notaires, maires, médecins, donateurs, victimes de la guerre) liés à la ville. Au contraire, les rues des périphéries et, en particulier des lotissements, portent principalement des noms sans mémoire (noms de plantes, de pays ou de villes, etc...).

Ces hiérarchies culturelles et spatiales, attentivement gérées par de multiples instances, dessinent une topographie rigoureuse dont les valeurs sont explicites ; elle laisse aussi apparaître en creux, moins nettement, les régions de l'oublié : les femmes, les professions manuelles, les arts populaires, comme la chanson ou nouveaux, comme le cinéma, etc...

Cette mémoire autorisée, voulant faire de l'espace et de la ville en particulier un texte parsemé de citations, joue sur le rapport entre la dénotation et les connotations de ce texte. Elle présente les apparences d'une mémoire précise du passé mais ces apparences ne sont qu'un alibi que renforcent certaines pratiques modernes : le tourisme, l'utilisation des guides modernes, très différents de ceux du passé qui étaient plutôt des récits de promenade (1), la recherche généalogique. En réalité, cette mémoire sert surtout à faire passer, sous ce conditionnement commode, des valeurs idéologiques et culturelles générales. Elle ralentit ainsi l'évolution des représentations, elle joue un rôle discret mais activement conservateur.

Cependant, elle ne peut pas imposer complètement sa loi (comme dans un musée) car la ville continue à vivre, à remplir de multiples fonctions ; elle est investie d'une mémoire ordinaire qui est le moyen d'une appropriation symbolique par ses habitants. Partiellement tissée au fil des jours, c'est la mémoire longue qui fait d'un quartier un village, aux frontières à la fois indéfinies et certaines comme si le reste de la ville était un espace indifférencié et radicalement autre. Elle est le mode d'emploi d'un espace, fait d'une multitude de petites règles, d'itinéraires, d'approches

(1) L'emprise que les machines de mémoire n'ont cessé d'étendre depuis deux siècles sur la ville est particulièrement lisible dans le contraste entre les guides du XVIII^e siècle, prétextes à légendes, anecdotes, récits d'habitants, considérations morales et les guides d'aujourd'hui devenus des musées scripturaires

de familiarités qui font qu'ici on se sent chez soi, protégé sur un territoire propre. Elle est aussi moyen d'appropriation pour le voyageur qui grave dans son souvenir quelques détails, quelques impressions qui lui donnent soudain le sentiment qu'il "connaît" la ville. Cette mémoire que chacun doit façonner à sa mesure est indispensable s'il veut véritablement habiter un quartier ou s'approprier symboliquement une ville. Car celle-ci est toujours, à priori, un labyrinthe incompréhensible, une agglomération de choses opaques ; toutes ces choses inertes évoquent d'abord la présence d'une foule, qu'elle soit visible ou non, une foule menaçante car elle est toujours grosse d'un sentiment de solitude et d'étrangeté. La mémoire-mode d'emploi est alors beaucoup plus qu'un catalogue de moyens permettant d'utiliser convenablement la ville. Elle est l'instrument de l'apprentissage symbolique d'une matérialité complexe et de ceux qui l'habitent, une façon d'établir des repères dans un espace pour faire à la conscience inquiète, un repaire, un asile dans l'opacité des choses. Cette mémoire apparaît donc comme le détour nécessaire pour établir un lien avec l'Autre. Elle est, ici encore, ce qui permet d'oublier sa présence, sa menace éventuelle.

De ce que la mémoire hétérologique présente comme conservation immuable et mémorisation fidèle, la mémoire longue de la ville fait un double usage symétrique. Le monument supporte ainsi un double alibi : sa valeur commémorative masque le conservatisme de la mémoire hétérologique, tout en servant en même temps la puissance d'oubli de la mémoire symbolique.

(1) R. Musil, Oeuvres pré-posthumes, p. 78, Seuil, 1965.

(2) S. Freud, Leçons sur la psychanalyse (1ère leçon), 1904, publié "American Journal of Psychology", 1908

Monuments invisibles

Les monuments de commémoration, au-delà d'éventuelles périodes de deuil ne produisent pas en effet de remémoration dans la vie quotidienne.

Pour les passants qui les voient, ce n'est pas à une mémoire autorisée qu'ils renvoient mais à des signes porteurs d'une autre signification. D'ailleurs, on les voit à peine : "Entre autre particularités dont peuvent se targuer les monuments, la plus frappante est, paradoxalement qu'on ne les remarque pas. Rien au monde de plus invisible". (1)

Ainsi le monument manque les objectifs qu'on fait semblant de lui attribuer : fixer l'attention, susciter la réflexion ou des sentiments de respect, pendant tout le temps qu'ils existent Et ce ratage paraît si naturel, qu'à la situation inverse qui semble invraisemblable. On pense à la comparaison de Freud des monuments et des symptômes hystériques : "Ces monuments à Londres sont des symboles commémoratifs comme les symptômes hystériques. La comparaison est... soutenable jusque là. Mais que diriez-vous d'un habitant de Londres, qui, aujourd'hui encore, s'arrêterait mélancoliquement devant le monument du convoi funéraire de la reine Eléonore, au lieu de s'occuper de ses affaires ?" (2)

Le monument est donc le support d'un oubli normal concernant ce qu'il est pourtant supposé commémorer et masqué par cette supposition. Si l'on ôte le masque, l'objet commémoratif semble

(1) R. Musil, Oeuvres pré-posthumes, p. 78, Seuil, 1965.

(2) S. Freud, Leçons sur la psychanalyse (1ère leçon), 1904, publié "American Journal of Psychology", 1908

incompréhensible et difficile à justifier : "ce qui semble incompréhensible, c'est que, les choses étant ce qu'elles sont, l'on élève des monuments précisément aux grands hommes. Ne serait-ce pas une perfidie calculée ? Comme on ne peut plus leur nuire dans la vie, on les précipite, une pierre commémorative au cou, au fond de l'océan de l'oubli" (1). Le paradoxe n'est qu'apparent. Il manifeste la puissance d'oubli que sert tout objet mémorial. Cette puissance est exercée dans la ville par le monument qui est à la fois l'alibi et l'oubli de l'oubli. Mais, elle est exercée, plus généralement, par toutes les traces qui sont historicisées dans la ville.

Au-delà de cet oubli normal, il y a un reste : les monuments, protégés par la mémoire hétérologique, ne disparaissent plus - comme autrefois ou comme les objets mémoriaux individuels. Ils s'intègrent dans le paysage. Un rapport de familiarité, d'indifférence affectueuse, subsiste entre les restes historiques d'une ville et ses habitants.

Car tous ces restes finissent par renvoyer, de façon indifférenciée, à un Passé perçu comme collectif, symbolisant métonymiquement la ville et sa communauté de vie. Il n'importe pas, dans cette perspective, de savoir dater tel vieil immeuble ou tel monument ; il suffit qu'ils stéréotypent le passé, en formant, en bloc, un texte qui le symbolise (2). Dans ce texte, ils sont relativement interchangeables, c'est la répétition de la même valeur symbolique - présence du passé - qui est signifiante.

Ils font ainsi penser à ces mots ou tours d'expression qui parsèment comme des scories la parole en se répétant plus ou

(1) op. cit. p. 83

(2) Stéréotyper (Typographie), convertir en planches solides d'un seul bloc des pages préalablement mobiles. Fig. rendre immuable fixe.

moins. Ils ne signifient rien de particulier sauf le trouble de de celui qui parle ou son désir de retenir l'attention des autres mais en même temps ils caractérisent le locuteur comme une signature. Leur présence n'est pas utile mais sans eux la parole est embarrassée. De même, certains monuments et centres historiques "signent" une ville en devenant ses stéréotypes représentatifs et en étant reproduits à l'infini (cartes postales, maquettes-jouets, insignes, souvenirs, etc...) Même quand ils apparaissent inutiles ou laids, il ne saurait être question de les détruire. Ces monuments caricaturent en la portant à son extrême, la valeur de stéréotype qui s'accroche à tout reste historique.

Cette valeur n'est d'ailleurs pas seulement indice d'une signification faible et floue, le ressassement du Passé. Ce ressassement dans les formes les plus conventionnelles est à la source d'un non-dit d'une autre nature, il finit par produire un effet parodique. En même temps qu'il peut signifier un pieux respect du passé, il produit sa mise en dérision. Il atteste ainsi notre rapport ambivalent - respect et crainte, attachement et dégoût - aux traces que laisse le passé. Car c'est au fond la mort qui hante ces figures répétitives de la conservation stéréotypée.

etc... Partout des échafaudages pour restaurer, conserver l'architecture ancienne. On fabrique même de l'ancien! Tel Port-Grimaud, nouvelle construction, qui allie les matériaux modernes à une organisation architecturale puisée dans le passé. Port-Grimaud ou Uzès, cadre à bâtir pour l'un et cadre déjà bâti pour l'autre, ne nous présentent-ils pas en fin de compte la même façade? Une façade d'un passé que l'on se doit de conserver, telle une évidente nécessité.

La publicité même nous rappelle que nos villes sont à préserver: "Mortagne qui a su garder le pittoresque du passé, De nos ruelles du XVème siècle, ont disparu fils électriques et poteaux; 4 000 villes sont ainsi à préserver. Faites appel à E.D.P."

Des lois ont été votées. La loi de 1962 sur les secteurs sauvegardés a donné

(I) Viollet-Le-Duc; Dictionnaire Raisoné d'Architecture, tome 7, Paris, 1863/1872.

DU MONUMENT A LA VILLE

Les origines de la politique de conservation

à soixante villes de France le statut d'Intouchable". Elle est la première loi qui ait étendu la protection des monuments aux quartiers, voire même à la ville toute entière. Sa lourde procédure, ses plans d'une extrême précision, ses effets (en 18 ans, un grand nombre de morceaux de quartiers devant être détruits ont été transformés en sites à conserver) ont renforcé et légalisé notre souci de conservation. Les municipalités, quelles que soient leurs opinions politiques, quelles que soient leurs divergences sur les questions urbaines sont en général convaincues de la nécessité de conserver.

Une exposition commémorative sur Viollet-Le-Duc a eu lieu au Grand Palais. Il y a un siècle, cet architecte qui laissa de nombreux écrits et quelques constructions fut aussi l'homme de la restauration. Il la définissait ainsi : "Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans son état complet qui peut ne jamais avoir existé à un moment donné." (I) Critiqué de son époque, son nom évoque "l'architecture pastiche". Notre génération lui rend pourtant hommage. La restauration est à la mode : Le Marais, Uzès, le quartier de la Balance à Avignon, le quartier St Jean à Lyon, etc... Partout des échafaudages pour restaurer, conserver l'architecture ancienne. On fabrique même de l'ancien ! Tel Port-Grimaud, nouvelle construction, qui allie les matériaux modernes à une organisation architecturale puisée dans le passé. Port-Grimaud ou Uzès, cadre à bâtir pour l'un et cadre déjà bâti pour l'autre, ne nous présentent-ils pas en fin de compte la même façade ? Une façade d'un passé que l'on se doit de conserver, telle une évidente nécessité. La publicité même nous rappelle que nos villes sont à préserver : " Mortagne qui a su garder le pittoresque du passé, De nos ruelles du XVème siècle, (I) P. LEON, Les Monuments Historiques, H. Laurens, Paris, 1917. ont disparu fils électriques et poteaux; 4 000 villes sont ainsi à préserver. (2) La guerre et l'architecture, Paris 1918. Faites appel à E.D.F."

Des lois ont été votées. La loi de 1962 sur les secteurs sauvegardés a donné

(I) Viollet-Le-Duc; Dictionnaire Raisoné d'Architecture, tome 7, Paris, 1863/1872.

à soixante villes de France le statut d'"Intouchable". Elle est la première loi qui ait étendu la protection des monuments aux quartiers, voire même à la ville toute entière.

Sa lourde procédure, ses plans d'une extrême précision, ses effets (en 18 ans, un grand nombre de morceaux de quartiers devant être détruits ont été transformés en sites à conserver) ont renforcé et légalisé notre souci de conservation. Les municipalités, quelles que soient leurs opinions politiques, quelles que soient leurs divergences sur les questions urbaines sont en général convaincues de la nécessité de conserver.

Un consensus apparent semble donc se dessiner autour de la conservation.

Pourtant, il n'en a pas été toujours ainsi. "Pendant tout le Moyen Age, écrit P.LEON, quand un édifice n'est plus réputé répondre de façon satisfaisante aux exigences d'une fonction, il est remplacé ou fait l'objet de rajouts" (1). Et plus tard encore : "S'agit-il au XVIème siècle de restaurer, de compléter, de terminer une église romane, un hôtel de ville gothique, les architectes n'ont aucun souci de ces styles, de ces illustres morts; ils les respectent, ils ne tentent pas de leur rendre la vie. A côté d'eux, ils créent des êtres vivants, et ce qui distingue leurs oeuvres, ce n'est pas l'étrangeté du rapprochement mais l'habileté avec laquelle ils ont su raccorder les additions modernes aux parties anciennes " (2).

Détruire, construire, reconstruire, le problème de conserver n'effleure pas encore les esprits. Même à la veille de la Révolution française, qui pourtant prendra les premières mesures juridiques en matière de conservation monumentale.

(1) P.LEON, Les Monuments Historiques, H.Laurens, Paris, 1917.

(2) " La guerre et l'architecture, Paris 1918. détruits les années suivantes (ouvrages du XVIIIème siècle); Vincennes et Blois, demeures royales l'une devenue prison d'Etat, l'autre caserne évitèrent les démolitions.

En février 1788, un édit signé de Louis XVI décide de procéder à la démolition ou la vente des châteaux de la Muette, Madrid, Vincennes et Blois parce qu' "à l'égard des châteaux que nous projetons de mettre hors de nos mains, nous avons considéré qu'ils ne présentent que des objets qui n'ont été ou ne pourraient être désormais que des lieux de plaisance onéreux par un entretien que nul produit possible ne compense, parce qu'ils ne tiennent à aucun domaine. " (I).

Imaginerait-on maintenant une demande de destruction de quelques châteaux de la Loire pour non-utilité ou pour entretien trop onéreux ?

Pendant le Moyen Age et l'Age Classique, l'idée de conserver une certaine architecture n'est même pas formulée. On supprime, on rajoute, on raccorde, on remplace. On fait du coup par coup. On laisse encore agir la faux du temps sans se préoccuper du passé ou de l'avenir de la ville. D'ailleurs, la ville en tant que concept, en tant qu'entité, existe-t-elle à cette époque ?

Certains écrivains, tel Voltaire, se font les interprètes du coup par coup. Ainsi écrit-il dès 1776 dans ses Mémoires secrets : "La manie des bâtiments fait les architectes s'évertuer et chaque jour on voit enfanter de nouveaux projets ... Découvrir les monuments que l'on ne voit pas, voilà l'un des objectifs poursuivis" Il appartiendra, on le verra, à la Révolution française de découvrir le monument sous le bâtiment. En effet, elle élaborera un projet général sur la ville, où sera mis en place pour la première fois une politique des monuments.

Du soin de détruire ou de construire qui était laissé à la nature dévastatrice et créatrice, on passe à une volonté d'ordonnement et de maîtrise. C'est à cette volonté que s'attachera la Révolution. Dès lors, tous les projets d'embellissements de la ville la rencontreront.

Que détruire, que construire, que conserver, alors ?

(I) Le pavillon Muette et le château de Madrid furent détruits les années suivantes (ouvrages du XVIème siècle); Vincennes et Blois, demeures royales l'une devenue prison d'Etat, l'autre caserne évitèrent les démolitions.

Objet du travail

L'objet de ce travail est de saisir à travers les discours sur la conservation des monuments, puis des quartiers, et des villes entières mêmes, l'articulation entre conservation, destruction, construction.

Notre hypothèse est que la Révolution, en ouvrant un nouvel espace pour se l'approprier, s'appuie sur la conservation des monuments. Entre les pratiques de destructions et de constructions au coup par coup va s'insérer l'idée de conserver comme le repère autour duquel une ville peut s'ordonner. Par ce recours à la conservation, le monument se voit accoler à un passé pris comme référent. Plus encore, un passé qui permet d'imaginer la ville future. La conservation posée comme critère bouleverse alors le couple "naturel" construction/destruction en les opposant.

La Révolution inaugure autour de ce couple un champ discursif - celui de la conservation - qui est jusqu'à aujourd'hui l'objet de conflits doctrinaux, politiques et stratégiques. Dès lors, la conservation se pose comme arbitre entre ce qui se détruit et ce qui se construit. Et ce thème rencontre, pour les grands lieux d'une ville, si ce n'est pour composer un mythe. La ville du présent est vécue comme inhumaine, celle du passé, comme humaine. Nos villes anciennes symbolisent ces temps d'antan. Entre la Révolution et le second Empire se produit la genèse de l'entité-ville autour du socle de la conservation monumentale. Telle est l'hypothèse qui guide notre travail.

Politique de la ville ou politique des monuments, c'est toujours cette articulation mobile (construction/destruction/conservation) qui sert de pivot. Comme si elle garantissait, ce par sa contradiction implicite, des multiples récits, d'où naît un collage hétéroclite : La Ville.

(1) P. SANSOT, La poétique de la Ville, Klincksieck, Paris, 1973.

Cette articulation s'est aujourd'hui défaite. La conservation a éclipsé le couple biologique construction/destruction pour devenir l'essentielle référence de nos monuments et de nos quartiers anciens. Les discours de la conservation ne détachent-ils pas ces lieux du corps de la ville, pour en faire des cadavres décorés, à embaumer. Comme s'il fallait ne plus rien détruire pour se souvenir qu'à côté des ZUP, ZAC, agglomérations, villes nouvelles, il existe la ville. C'est-à-dire une ville prise comme modèle d'habiter. Et qu'est-ce qu'une ville où l'on garde tout, comme si l'on voulait en effacer les creux, les pleins, les déliés, pour n'en conserver que les verrues ou les taches qui à elles toutes seules seraient la ville ?

A saisir, à conserver point par point, ces verrues et ces taches que sont nos monuments et nos quartiers anciens, à ne plus y toucher sous prétexte qu'ils sont à la fois le modèle d'une ville du passé et l'image du présent où il fait "bon vivre", de quelle ville parle-t-on ? Peut-être d'une ville mythique qui pour se faire entendre a besoin d'enclôre ses grands lieux (monuments et quartiers anciens).

Enclôre, au sens où P.Sansot (I) écrit qu' "il ne peut être question d'enclôre les grands lieux d'une ville", si ce n'est pour composer un mythe. La ville du présent est vécue comme inhumaine, celle du passé, comme humaine. Nos villes anciennes symbolisent ces temps d'antan.

Notre travail repose aussi sur l'idée que pour passer à l'état de symboles, il a fallu enclôre ces lieux de la ville. Les enclôre puis les immobiliser dans le statut d'un monument détaché du processus dynamique de construction/destruction. Tel est le sens du discours de la conservation. Et de cette mise à l'écart, naît le mythe d'une ville achevée que ne permettait peut-être pas le désordre des nombreux récits.

(I) P.SANSOT, La poétique de la Ville, Klincksieck, Paris, 1973.

Et que laisse-t-on dans l'ombre ? Peut-être cette volupté à "s'égarer dans une ville comme on s'égare dans une forêt ... Il faut alors que les noms des rues parlent à celui qui s'égare le langage des rameaux secs qui craquent, et des petites rues au cœur de la ville doivent lui refléter les heures du jour aussi nettement qu'un vallon de montagne" (2). Ne serait-ce pas l'ineffable alors, cette sensation aux multiples entrelacs, qui évoque l'inachevé de la ville, comme si elle était par essence inachevée ? Peut-on encore la nommer "ville", cette construction imaginaire produite et réduite à un unique récit ? (3) Cette saisissante formule :

" Il nous a fallu être révolutionnaire pour fonder la Révolution; mais pour la conserver il faut cesser de l'être". Cette finalité ne s'est pas seulement exprimée à propos des fêtes révolutionnaires; on la trouve aussi à propos des monuments. La Révolution, dit Starobinski (3), construira peu, détruira peu. Elle aménagera, elle transformera." Elle devra choisir entre ce qui sera détruit et ce qui sera construit. Pour choisir, il lui faut un instrument de référence : ce sont les monuments. Par conséquent, il faut les conserver. Les discours révolutionnaires donneront à ce passé architectural que symbolisent les monuments une fonction politique et éducative. Si la Révolution ne fit pas table-rase de Paris, c'est au nom de l'instruction du peuple et de la gloire de la nation. Conserver les monuments "ces pierres durables" qui " loin de n'être que les ornements de l'édifice social, font partie de ces bases" (4), sera, au delà des destructions spectaculaires des premières années, un objectif explicite des révolutionnaires.

(1) M. OZOUF, La Fête Révolutionnaire, Callimard, Paris, 1976.

(2) J. GREJER, Opinion sur la question de savoir si l'on doit supprimer de la

(2) W. BENJAMIN, Sens Unique, Lettres Nouvelles, Paris 1978.

(3) Cette recherche exclue les questions de logement, de technique, d'économie, ..

(3) J. GREJER, Opinion sur la question de savoir si l'on doit supprimer de la

(4) E. STAROBINSKI, Le Monument, 1950-1955, Paris, 1976.

Par leur relation à la ville.

Un espace à domestiquer

LA RÉVOLUTION CONSERVATOIRE

Sous la Révolution, une nouvelle organisation de l'espace urbain - une mise en ordre - paraît présider à un nouvel aménagement politique. Et " la croyance dans la capacité éducatrice de l'espace" (1) est largement répandue. L'espace qui

Mona Ozouf (1) écrit à propos des fêtes sous la Révolution que " les révolutionnaires ne chargeaient la fête que d'affermir la Révolution, n'attendaient d'elle aucune subversion et ne lui prêtaient qu'un pouvoir de conservation". Pour exprimer cette finalité, écrit-elle, Grelier (2) a cette saisissante formule :

" Il nous a fallu être révolutionnaire pour fonder la Révolution; mais pour la conserver il faut cesser de l'être".

Cette finalité ne s'est pas seulement exprimée à propos des fêtes révolutionnaires; on la trouve aussi à propos des monuments. La Révolution, dit Starobinski (3), construira peu, détruira peu. Elle aménagera, elle transformera." Elle devra choisir entre ce qui sera détruit et ce qui sera construit. Pour choisir, il lui faut un instrument de référence : ce sont les monuments. Par conséquent, il faut les conserver. Les discours révolutionnaires donneront à ce passé architectural que symbolisent les monuments une fonction politique et éducative. Si la Révolution ne fit pas table-rase de Paris, c'est au nom de l'instruction du peuple et de la gloire de la nation. Conserver les monuments "ces pierres durables" qui " loin de n'être que les ornements de l'édifice social, font partie de ces bases" (4), sera, au delà des destructions spectaculaires des premières années, un objectif explicite des révolutionnaires.

(1) M.OZOUF, La Fête Révolutionnaire, Gallimard, Paris, 1976.

(2) J.GRELIER, Opinion sur la question de savoir si l'on doit supprimer de la forme du serment civique les mots de haine et d'anarchie, Paris, Imprimerie nationale, An VII.

(3) J.STAROBINSKI, Les Emblèmes de la Raison, Flammarion, Paris, 1979.

(4) F.RUCKER, Les origines de la Conservation des Monuments Historiques, 1790-1830, Paris, 1913.

(1) C'est la Convention qui réunit, par décret du 27 août 1793, la Commission des Monuments à la Commission temporaire des Arts, déjà constituées sous l'Assemblée Constituante. Cette nouvelle Commission réunira tous ses projets sous la forme d'un plan, nommé Plan des Artistes ou Plan Vernet. C'est la première tentative concrète de réforme urbaine globale de Paris.

Un espace à domestiquer

Sous la Révolution, une nouvelle organisation de l'espace urbain - une mise en ordre - paraît présider à un nouvel aménagement politique. Et " la croyance dans la capacité éducatrice de l'espace" (I) est largement répandue. L'espace qui s'ouvre est métaphore de la liberté conquise. "Abattre des grilles, franchir des douves, se promener à l'aise là où il était interdit d'entrer : l'appropriation d'un certain espace, qu'il a fallu ouvrir et forcer, est la première jouissance révolutionnaire" (2).

L'espace qui s'ouvre et les monuments qu'il contient appartiennent au peuple. Il faut peupler l'un comme il faut découvrir puis conserver les monuments qui seuls garantissent l'éternité, maintenant ainsi un minimum de continuité. Surgissent alors des projets d'embellissements, de transformations de Paris : découper, lotir les grands domaines confisqués à la royauté et au clergé; construire de nouvelles voies telle la future rue de Rivoli comprise entre la Concorde et la Bastille, telles les huit nouvelles rues partant de l'Observatoire; édifier des monuments au nom de l'intérêt public, en proposer pour y afficher les lois, dans divers quartiers, etc.

Des commissions seront chargées de répondre à ces objectifs : la Commission temporaire d'artistes composée d'hommes de l'art, d'architectes et d'ingénieurs est constituée en 1793 (I) Préposée à la division des grandes propriétés nationales à l'embellissement et à l'assainissement de Paris, elle se préoccupe d'une part de "dresser l'inventaire de tous les objets précieux, de classer, de trier, tous les biens provenant de la suppression des monastères et tous ceux qui furent de aux émigrés".

(I) Mona OZOUF op.cit.

(2) " op. cit. p. 149.

(I) C'est la Convention qui réunit, par décret du 27 août 1793, la Commission des Monuments à la Commission temporaire des Arts, déjà constituées sous l'Assemblée Constituante. Cette nouvelle Commission réunira tous ses projets sous la forme d'un plan, nommé Plan des Artistes ou Plan Verniquet. C'est la première tentative concrète de réforme urbaine globale de Paris.

Début 1794, le premier inventaire est constitué sous la forme d'une circulaire : Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux Arts, aux Sciences et à l'Enseignement.

D'autre part, cette commission est chargée de remédier aux effets de "l'incohérence et de l'irrégularité de toutes les communications, de leur insuffisance pour le commerce et la circulation, du défaut des places et des marchés publics, des quais obstrués d'une multitude de rues étroites et sinueuses où l'air circule à peine, enfin des foyers de corruption et d'insalubrité".

Ces commissions traduiront en fait, plus les bonnes intentions des révolutionnaires que leur pratique effective. Malgré tous les projets que la Révolution a semé elle a été plus bavarde que constructive ou destructive.

Un même symbole pour le monument et l'espace : le peuple

Est-ce un symbole si selon Michelet, le Champ de Mars est le seul monument qu'ait laissé la Révolution française ?

Or, qu'est-ce que le Champ de Mars ? C'est d'abord un espace vide. Quel est donc ce monument qui est un espace ? C'est le peuple, cette entité imaginaire qui fait fonctionner l'ensemble des discours politiques révolutionnaires.

Car le Champ de Mars, monument sans destination précise, est l'espace parisien privilégié du rassemblement des masses. Créé en 1752, il sert de terrain de manoeuvre à l'armée; c'est là qu'a lieu pour la première fois en 1790, la plus grande fête révolutionnaire, celle de la Fédération (I). Il représente pendant longtemps le seul espace ouvert à la multitude.

(I) Pour le rôle des fêtes révolutionnaires, cf. le livre de M. OZOUF, passim. Le Champ de Mars est le seul hippodrome jusqu'à la création d'Auteuil et de Longchamp vers le milieu de XIX^{ème} siècle, les premiers spectacles gymniques s'y-tiennent sous la Révolution, il fournit le seul espace envisageable, de par sa situation géographique aux expositions universelles (1869, 1878, 1889) jusqu'à l'aménagement du Trocadéro.

Faire des lieux ouverts à la multitude et transformer cette multitude en peuple, c'est, pour les révolutionnaires français, la même opération. Le rassemblement, métaphore et matérialisation de l'unité, est une opération spatiale qui forge le peuple. Les foules assemblées au Champ de Mars sont le support concret du peuple mythique. Elles en sont aussi le symbole. Autrement dit, le monument.

" La nécessité des monuments publics tient à des considérations politiques et moralesJe crois nécessaire de consacrer l'acte d'union du peuple français au Champ de Mars par un monument durable" (1).

Mais cette multitude, tout en méritant son nom de peuple, n'est pas vraiment conquise. Il lui manque encore la résolution (fermeté du caractère, continuité, sens du devoir, etc...) du citoyen. C'est le concept clef du discours politique des révolutionnaires sur le citoyen et sur le système éducatif qu'ils élaborent. Et comme on va le voir, il s'agira aussi, autour des monuments, de forger le peuple.

Et ce peuple qui n'est encore qu'une multitude incohérente et irrégulière, "ce peuple qui n'a que des élans, c'est à nous, à ses mandataires de suivre l'impulsion qu'il a donnée". (2). Pour cela " il est nécessaire de frapper l'esprit de la multitude par le concours des objets extérieurs, dans le même temps où l'on cherche à la convaincre par des raisonnements ... Joignons aux instructions de la parole le langage énergique des monuments" (3). Le monument est à la fois le symbole de l'existence du peuple et un des instruments de son éducation.

(1) A.G. KERSAINT, Discours sur les Monuments Publics, Paris, Didot l'Ainé, 1791, p.33.

(2) Ibid. p.3.

(3) Ibid. p.II. Kersaint est représentatif du discours politique révolutionnaire. Chaque ligne de son discours sur les monuments publics reflète l'attitude que doivent tenir ceux qui vont gouverner pour servir le peuple. Les monuments sont utiles, rappellent les fautes, instruisent le peuple. Aussi conservez-les, mais ramenez les monuments à leur destination première; qu'ils soient consacrés aux citoyens qui honoreront leur vie par l'utilité dont ils sont à leurs semblables; qu'ils soient consacrés aux lois qui fondent le bonheur de l'homme en société; qu'ils soient la leçon du peuple et de la postérité". p.35. Et si dans l'emballement de la Révolution, il fut question pendant un temps de faire du passé table-rase, il semble que la Convention plutôt que de se prêter à de telles "mascarades", comprit combien il pouvait être utile de s'appuyer sur ce passé monumental.

Détruire, disent-ils ?

La Révolution affirma aussi la nécessité de détruire. Car s'il faut construire le peuple, il est en même temps nécessaire de détruire les symboles de la tyrannie. Double face d'une même opération. Ainsi ce décret de septembre 1792 qui prévoyait "la destruction des monuments susceptibles de rappeler la féodalité et l'anéantissement de tous ce qui est propre à faire survivre le souvenir du despotisme." Les édifices religieux étaient les premiers visés : rappelons qu'il existait encore des serfs dans les monastères appartenant aux moines. Quant aux monuments du Moyen Age, la monarchie en avait déjà détruit une grande partie avant la Révolution. Ceux-ci lui rappelaient ces temps maudits où elle eut à subir tant d'humiliations de la part des grands vassaux. Les sculptures, en revanche très nombreuses, eurent un sort moins heureux car elles étaient plus faciles à anéantir que les monuments. On ne veut plus, non plus, des emblèmes du passé qui rappellent la tyrannie, comme les toiles de Van Loo et de Boucher. Elles sont d'ailleurs interdites à l'exposition car "les pinceaux effeminés de pareils maîtres ne sauraient inspirer le style mâle et nerveux qui doit caractériser les exploits révolutionnaires des défenseurs de la liberté" (1).

Comme le souligne E.Despois "que des monuments vraiment précieux au point de vue de l'art ou de la science aient été mutilés ou détruits, nul n'en doute, quoique le nombre en ait été singulièrement exagéré, tout aussi bien que la valeur surfaite. Mais il en est arrivé autant d'autre dans toutes les révolutions ou réaction tant politique que religieuse" (2)

(1) RÜCKER, *op.cit.*

(2) E.DESPOIS, Le Vandalisme Révolutionnaire, Paris 1868, p.192.

Il montre en remontant l'histoire que tout bouleversement social a suscité des destructions mais à la différence que celles du début du christianisme étaient autorisées par les autorités religieuses ou civiles alors que celles de la Révolution étaient combattues par la République.

Alors que l'Assemblée Constituante avait ordonné la suppression d'un grand nombre de monastères et de paroisses, une statistique établie par F.Lock montre que sur 130 édifices détruits entre 1790 et 1861, une part modeste est l'oeuvre de la Révolution (17) Ce qui tend à souligner que contrairement à la représentation courante, le Révolution a peu détruit.

Déjà, le Patrimoine

En même temps, le legs de la monarchie fait l'objet d'une stratégie contraire : ils ne sont pas seulement le symbole d'un temps haï, ils sont aussi la propriété du peuple . Comme le déclarait la Convention : "Tous ces objets précieux que l'on tenait loin du peuple que pour le frapper d'étonnement, toutes ces richesses lui appartiennent ". Contre les mutilations, elle prendra même des mesures. Ainsi son décret du 4 juin 1793 qui "décrète la peine de deux ans de fer contre quiconque dégradera les monuments des arts dépendants des propriétés nationales". Il apparaît contre-révolutionnaire de tout raser. Il faut montrer au peuple toutes ces richesses dont il était ignorant. Par souci d'éducation, d'histoire et de respect des arts, ces bijoux d'un temps passé et même honni deviennent utiles au peuple. Starobinski écrit que l'architecture, sous la Révolution, se veut être parlante. Parlant est aussi l'art (monuments, objets) "par la façon dont il ordonne ces figures afin d'en rendre la fonction extérieurement évidente.....La forme sert la fonction, mais la fonction se réfléchit dans la forme pour s'y rendre manifeste". Dans l'art qui se veut parlant, "l'utile se manifeste à tous les regards et se proclame ainsi utile au bien commun." Il accède à la reconnaissance universelle sous la forme déchiffrable d'un langage : ". (I).

(I) Il était important que l'achèvement du Louvre soit réalisé pour devenir un éclatant témoignage de la supériorité du régime nouveau sur le régime

(I) Starobinski op.cit. P.61.

(2) RUCKER, op. cit.

(3) E. DESPOIS, op. cit. Il a consacré un chapitre de son livre aux rapports de Gaspard sur le vandalisme; il en décrit les excès, les incohérences.

arts, les hommes libres les aiment et les conservent Le mal est connu, Pour le bien commun, on ouvre des musées qui montrent à tous les richesses. Le musée du Louvre (I) est ouvert en 1793. Y sont montrés tous les biens des collections royales. Quant aux objets d'art provenant des domaines confisqués, ils sont exposés au musée des Monuments Français. Ouvert en 1794, c'est d'abord un dépôt de tableaux, puis de sculptures qui se trouvaient dans les églises et les maisons détruites. Il est administré par l'architecte Alexandre Lenoir, lequel ne voulait conserver que les oeuvres d'art ayant un rapport direct soit avec l'histoire de France, soit avec l'art français. Dans ce dépôt des Petits Augustins, l'on retrouvera, écrit Rucker " les âges de la sculpture française dans des salles particulières", salles qui devaient porter chacune " le caractère, la physionomie exacte du siècle qu'elles devaient représenter"(2).

Lutte contre le vandalisme

L'émergence d'une lutte contre le vandalisme (le mot date de la Révolution et lui est souvent associé), témoigne de ce premier effort de conservation. On a vu à travers Kersaint qu'il faut conserver pour instruire le peuple. Les discours contre le vandalisme semblent ajouter une dimension d'urgence à cette nécessité. Parmi ceux qui dénoncent le "vandalisme", le plus fameux est l'abbé Grégoire, qui voit surtout, derrière les dévastations, un complot de l'aristocratie et de la contre-révolution. (3). Membre de la Convention, ses vigoureux rapports sur "les destructions opérées par le vandalisme et les moyens de le réprimer", deviennent rapidement célèbres : "Que dans tous les coeurs cette sentence soit : les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des

(I) Il était important que l'achèvement du Louvre soit réalisé pour devenir un éclatant témoignage de la supériorité du régime nouveau sur le régime ancien.

(2) RUCKER, op. cit.

(3) E. DESPOIS, op. cit. Il a consacré un chapitre de son livre aux rapports de Grégoire sur le vandalisme; il en décrit les excès, les incohérences.

arts, les hommes libres les aiment et les conserventLe mal est connu, avisons aux remèdes : le premier de ces remèdes c'est l'Instructionsemer les germes de la morale et faire circuler les connaissances utiles ".

La hantise du vandalisme sert de faire valoir à la nécessité de conserver. Le discours sur la destruction potentielle sert à fonder une politique de la conservation.

Les discours sur la destruction et la conservation occupent les mêmes places. Ils s'appuient l'un sur l'autre pour donner statut à la conservation et s'insèrent dans une même logique . L'un rend la conservation nécessaire pour forger le peuple, l'autre dit que l'on ne peut servir le peuple si l'on détruit ce qui lui est utile. Il est donc nécessaire de ne pas détruire. La finalité et la référence sont semblables : c'est le peuple.

Le "vandalisme révolutionnaire" et le souci d'éduquer le peuple ont valorisé les monuments. On conserve sous la Révolution, au nom du politique et non pas au nom du passé. Mais par le simple fait de conserver, l'idée d'un passé comme norme de l'avenir se dessine. Emerge ici le sens de la notion de patrimoine. La ville commence à être perçue, à la fin du XVIIIème siècle à travers ses monuments. Ils en deviennent une grille de lecture. Au XIXème siècle, les monuments se dépouilleront de leur parure politique. Ils ne seront plus que parés du passé. Et c'est par les monuments qui jalonnent la ville, ces objets de discours sur la ville, que se fera le passage à une ville, objet de discours sur elle-même.

(1) cité par Marcel Poëte, Les transformations de Paris, 1910.

(2) G. PILLEMENT, Destruction de Paris, Grasset, Paris.

PATRIMOINE ET NATIONALISME

Des projets prestigieux pour un Empire éternel

Le début du XIX^{ème} siècle est marqué par les travaux de Napoléon. Il voulait faire de Paris "non seulement la plus belle ville qui existât, la plus belle qui ait existé, mais encore la plus belle qui puisse exister" (1). C'est une physionomie monumentale qui se dessine alors dans ce "nouveau" Paris. Qu'il s'agisse des premiers travaux de rattachement du Louvre aux Tuileries, des fondations de l'arc de Triomphe de l'Etoile, de la colonne d'Austerlitz (ou de Vendome) inaugurée le 15 août 1810, de la Madeleine ou Temple de la Gloire, ou encore de la construction du Palais de Chaillot; tous ces projets, Napoléon les a puisés dans ceux de la Révolution. Plus précisément, dans les projets de la Commission des Artistes qui voulait "donner aux rues qui sont ouvertes aux abords des Palais Nationaux, des monuments publics et aux principales entrées de Paris, des largeurs plus considérables, en vue de satisfaire à la fois à la circulation, à l'esthétique et à l'hygiène". Ces projets qui constituent le germe des grandes percées, Haussmann les réalisera. Comme il reprendra aussi " le culte de la perspective et de la ligne droite qu'avaient les architectes de la Commission des Artistes" (2). Ces travaux monumentaux devaient souligner la puissance de l'Empire. Napoléon n'a guère le souci du bien commun qui préoccupait les révolutionnaires. Entre la Révolution et l'Empire, on glisse d'une conception en termes d'éducation du peuple à une conception en termes de prestige de l'Etat.

(1) cité par Marcel Poëte, Les transformations de Paris, 1910.

(2) G. PILLEMENT, Destruction de Paris, Grasset, Paris,

ostentatoires qu'il veut affirmer sa souveraineté. CH. Guay (1) rapporte à ce sujet ces quelques phrases de Napoléon :

- " Couvrons de monuments la face de l'Empire!
- " Multiplions les chefs d'oeuvre des arts!
- " Sur tous les monuments où la grandeur respire,
- " Le peuple avec respect arrête ses regards :
- " Il aime à contempler dans ces nobles images
- " De sa gloire passée un vivant souvenir;

Car c'est bien du prestige de l'Empire dont il s'agit : Si les monuments

intéressent la salubrité de la Capitale, (et qu') ils promettent de nouvelles jouissances à ses habitants, ils ajoutent (aussi) à la grandeur de l'Empire

et à la gloire du Souverain " (1) . " Des avenues spacieuses, terminées par des Arcs de Triomphe annoncent majestueusement l'entrée de la Capitale de l'Empire

Français. Les monuments anciens dont la structure n'annonçait que trop le mauvais goût des temps où ils furent construits s'écroulent enfin! Sur leurs ruines

s'élèvent aussitôt des compositions hardies et sublimes ...Oui, nos monuments

modernes ne le cèdent pas à ceux du Vatican; leurs péristyles répondent à leur

magnificence intérieure" (2). lui, cherche à laisser ses traces, à marquer l'éternité

de sa gloire. Les monuments en sont un des instruments privilégiés. De plus, Si Napoléon lui-même s'attacha à conserver des monuments, à travers les travaux

en œuvrant pour une politique des monuments. Napoléon contribua à mettre aux spectaculaires entrepris au Louvre, au Luxembourg et dans les églises de Notre-Dame

publiettes ce XVIII^{ème} siècle où " — some n'ait pas osé commettre un crime en

détruisant les édifices légués par les ancêtres. Ce que nous appelons vandalisme

semblait la chose la plus licite et la plus naturelle. On ne se croyait de

devoirs ni envers l'histoire, ni envers la beauté" (3). Le discours napoléonien

préoccupé d'édilité que de batisses somptueuses, c'est par des constructions

(1) CH. GUAY, La gloire des Monuments, 1838. Reprenant ces quelques phrases de Napoléon Bonaparte, dans son ode à lui, lui rend hommage :

(1) GOULET, Observation sur les embellissements de Paris, et sur les monuments qui s'y construisent, 1808. Comme l'écrit lui-même, cer architecte, les projets de monuments proposés sous l'Empire, sont les mêmes que ceux de la Révolution. En 1793, il avait déjà proposé à la Convention, son temple des lois qui ne fut pas plus réalisé par l'un que par l'autre régime politique.

(2) F. VERZY, Paris embelli sous le règne de Napoléon Ier, Paris, 1808.

A la postérité .

Et le peuple, en effet, aux fastes de Mémoire
Ne cherche pas les noms qu'il doit louer
C'est dans leurs monuments qu'il veut lire l'histoire.

(2) cité par A. MORIZET, Du Paris Ancien au Paris nouveau, 1931. Extrait de la correspondance de Napoléon Ier, Tome XVI; p.191.

(3) A. HALLAYS, Conférence sur l'esthétique des villes, Bulletin de la société triestrielle de Mulhouse, 1903.

ostentatoires qu'il veut affirmer sa souveraineté. CH. Guay (I) rapporte à ce sujet ces quelques phrases de Napoléon :

" Couvrons de monuments la face de l'Empire!
 " Multiplions les chefs d'oeuvre des arts!
 " Sur tous les monuments où la grandeur respire,
 " Le peuple avec respect arrête ses regards :
 " Il aime à contempler dans ces nobles images
 " De sa gloire passée un vovant souvenir;
 " Et son orgueil y voit autant de gages de sa gloire à venir."

Tout comme la Révolution, l'Empire a su se servir des monuments. Les noms des hommes illustres passent mais la pierre est éternelle, pense-t-on. Et le respect du peuple devant le monument n'est que métaphore du respect à l'égard du pouvoir. C'est le monumental - ce qui a caractère de grandeur majestueuse - comme état d'esprit qui importe. Napoléon n'écrit-il pas "qu'il ne faut point passer sur cette terre sans y laisser des traces qui recommandent notre mémoire à la postérité" (2). Si la Révolution cherchait à travers les monuments à symboliser ou à éduquer le peuple, l'Empire, lui, cherche à laisser ses traces, à marquer l'éternité de sa gloire. Les monuments en sont un des instruments privilégiés. De plus, en oeuvrant pour une politique des monuments, Napoléon contribue à mettre aux oubliettes ce XVIIIèms siècle où "personne n'eût pensé commettre un crime en détruisant les édifices légués par les ancêtres. Ce que nous appelons vandalisme semblait la chose la plus licite et la plus naturelle. On ne se croyait de devoirs ni envers l'histoire, ni envers la beauté" (3). Le discours napoléonien

(I) CH. GUAY, La gloire des Monuments, 1838. Reprenant ces quelques phrases de Napoléon, ch. Guay, dans son ode au roi lui rend hommage :

" C'est ainsi que disait l'élú de la victoire
 L'élú du peuple aussi, Napoléon :
 Habile politique, il savait que l'histoire
 Peut laisser dans l'oubli tomber plus d'un grand nom;
 Et que jamais, à moins que le marbre ou la pierre
 Ne consacrent ces noms à l'immortalité,
 La gloire n'en saurait arriver tout entière
 A la postérité .

.....

Et le peuple, en effet, aux fastes de Mémoire
 Ne cherche pas les noms qu'il doit louer
 C'est dans leurs monuments qu'il veut lire l'histoire.

(2) cité par A. Morizet, Du Paris Ancien au Paris nouveau, 1931. Extrait de la correspondance de Napoléon Ier, Tome XVI; p.191.

(3) A. HALLAYS, Conférence sur l'esthétique des villes, Bulletin de la société trimestrielle de Mulhouse, 1903.

Une comptabilité patrimoniale

fait l'Empire le détenteur de l'histoire de France et l'héritier de son "patrimoine culturel". Cette nouvelle fonction des monuments permet alors d'aborder le problème de leur conservation ou de leur destruction. C'est sur ces bases que se développera, dans les années 1820/1830, le courant romantique de la conservation.

Quelques mesures administratives sont prises en faveur des monuments dans les années 1810/1820. Une circulaire est envoyée dès 1810, par le Comte de Montalivet,

Physionomie de la Ville

prescrivant de le renseigner sur les châteaux et abbayes intéressantes soit par des faits historiques, soit par des traditions

Mais il y a plus. L'utilité des monuments s'étend aussi à la conception de la ville. Ils donnent sa première physionomie déchiffrable. Cette physionomie est d'abord une perspective monumentale. C'est-à-dire qu'elle est, "presque toujours constituée par un ou plusieurs monuments, entourés par des maisons ou constructions appartenant à des particuliers" (1). Le monument soutient l'imaginaire que la ville est monumentale. Et les monuments sont considérés comme les lieux par excellence, de la ville, comme les points autour desquels elle doit s'ordonner. Si nous admettons avec P. Sansot que "les grands lieux urbains dévoilent de façon irremplaçable la ville" et "qu'en choisissant tel lieu plutôt que tel autre nous ne nous contentons pas d'omettre ou de rendre gloire à certains lieux, (mais que nous opérons une certaine distribution qui contribue à donner à la ville sa physionomie" (2). Alors on peut soutenir l'idée que la ville qui nous préoccupe aujourd'hui provient de la conception qui soutient l'idée de perspective. Il appartiendra à Haussmann de la matérialiser mais dans des termes différents.

De la conservation sous couvert de nationalisme

(1) E. HENARD, Rapport à la Commission des perspectives monumentales de la ville de Paris, 1911

(2) P. SANSOT, La politique de la ville, Paris, Klincksieck 1973.

(1) voir le livre de P. RUCKER op.cit.

Une comptabilité patrimoniale

C'est une grande bataille qui s'engage pour officialiser le statut des monuments. La première loi qui les protégera effectivement ne sera votée qu'en 1887. La généalogie des lois est connue (1). Nous en rappellerons que les principaux éléments. Quelques mesures officielles sont prises en faveur des monuments dans les années 1810/1820. Une circulaire est envoyée dès 1810, par le Comte de Montalivet, Ministre de l'Intérieur, prescrivant de le renseigner sur les châteaux et abbayes intéressantes soit par des faits historiques, soit par des traditions populaires, soit par la forme de leur architecture. Elle n'aboutit pas faute de moyens financiers et d'intérêts et reparut en 1819. Mais cette fois l'on demande aux préfets de "prendre la chose au sérieux". Des subventions, des médailles sont promises. Aux châteaux et abbayes furent ajoutées les monuments grecs, romains, gallois, les tombeaux. On demande aussi de fournir des éclaircissements sur les traits principaux des familles et institutions de la patrie, Il faut renseigner l'administration.

Pourtant la notion de monument reste une forme vide. Elle est sans contenu précis : le monument est dépositaire d'une histoire qu'on ne peut encore ni lire, ni déchiffrer. C'est à ce titre qu'il en est fait l'inventaire. Il appartient à des savants, à des écrivains de les faire parler, dès les années 1820/1830. Les pierres racontent alors une histoire qui est à tous, un passé auquel tous peuvent s'identifier. C'est cette recherche de contenu, c'est-à-dire d'un savoir du monument qui permet leur "mise en loi".

De la conservation sous couvert de nationalisme

Sous la Révolution, la valeur artistique des monuments importait peu. C'est un énoncé politique et éducatif qui organisait leur statut. Le XIXème siècle, lui,

(1) voir le livre de F. RUCKER op.cit.

se retrouve avec une kyriade de monuments, supposés appartenir à la nation. Tout ce qui est du domaine de l'art prend valeur nationale, sinon nationaliste. Le glissement du thème de l'éducation du peuple à celui du prestige de l'Etat est peut-être un glissement vers le nationalisme : la France remplace le peuple français. En effet, le gouvernement se préoccupe de créer un consensus national autour de l'idée de patrie (être français, appartenir à une nation, avoir le sens de la patrie sont des thèmes qui reviennent sans cesse dans les discours) et utilise pour cela le domaine artistique. C'est la naissance du patrimoine national. Il est la référence à une histoire, à un passé culturel. La France existe : les victoires militaires de la République et de l'Empire sont là pour renforcer ce sentiment. Mettre la gloire du présent (qu'attestent ces victoires) en concordance avec celle du passé est l'affaire des monuments. D'autre part, la bourgeoisie qui gouverne est une classe sans passé. Avoir une patrie c'est aussi avoir un passé. Il lui faut mettre en scène une histoire. Elle se veut le dépositaire d'un héritage culturel qu'elle s'annexe. C'est à ce titre que les monuments la concernent. L'aristocratie n'en n'avait nul besoin : le lignage lui suffisait.

Des sociétés d'antiquaires prennent le relais de l'Etat. Celles-ci sont formées de savants, pour la plupart archéologues. Elles se font l'écho des actions gouvernementales. "Qui pourrait enfin douter de l'accomplissement entier des vœux si persévérantslorsque vous savez que le cri récent de conservation, émané du pied du trône, a déjà été entendu des premiers agents de l'autorité dans les départements, que dans peu il aura pénétré jusque dans la moindre bourgade et retenti à l'oreille même du laboureur, dont le soc rencontre le fût, le tombeau, la construction antique; lorsque enfin la certitude est solennellement acquise que tous les témoins, toutes les traditions des temps qui ne sont plusvont être désormais préservés, au delà de notre génération, de la dent corrosive du temps et de l'oubli non moins funeste des hommes ?" Ce discours tenu en séance

publique au Musée des Monuments français le 30 mai 1819 relatait aussi l'action bienfaisante des conseils généraux qui, soit par des votes de fonds pour l'acquisition de monuments en vue de les conserver, soit par des crédits pour l'impression d'ouvrages qui les décrivent ou par la création de musées comme à Toulouse, Lyon, Douai, offrent la garantie qu'un vaste système doit bientôt s'étendre à toutes les grandes villes.

Histoire, Musées et Monuments

Pour diffuser une histoire sur les monuments, le musée est aussi un relais. Cette institution nouvellement créée attirait de nombreuses personnes, et de voir ainsi les statues et les ruines du Moyen Age à la portée de tous, présentées d'une certaine manière en un raccourci historique, permettait aussi d'expérimenter et de répandre la doctrine nouvelle de cette conservation. Il faut souligner aussi l'influence de Millin, plus particulièrement sur les archéologues. Conservateur du musée des Antiquités de la Bibliothèque Nationale, il commença le premier à voyager à travers la France et à recueillir des renseignements précis sur les monuments. Ses recueils relatifs aux "monuments historiques" (il semble que ce soit lui qui employa le premier cette expression) servirent de référence. Il se donnait comme but depuis la Révolution de "rechercher des mesures propres à conserver les monuments sans distinction de style". D'autres hommes (I) sillonnèrent le pays en quête des restes de l'ancienne France. Pareil au respect des croyants devant le Livre, sera le respect de ces hommes devant le passé qui surgit

G. Baldwin-Brown, in "The care of ancient Monument", p. 78, 1905, Cambridge).
Devant un gouvernement qui ne fait qu'envoyer des circulaires en Provinces, il propose une organisation autrement plus efficace qu'il concrétise par ces sociétés dissimulées dans toute la France.

(I) voir les livres de Taylor, Cailleux, Nodier; "Voyages romantiques et pittoresques, publiés entre 1826 et 1879; (2° volumes, 4 000 planches).

des pierres. C'est un hymne au passé national que Le Prévost, un des premiers archéologues français, plaça en tête du Cours d'Antiquités Monumentales de Caumont (I) : "Nous ne sommes d'ailleurs heureusement plus au temps où... l'on ne pouvait comprendre tout ce qu'il y a d'émotions et de souvenirs, de convenances et d'harmonie locales dans l'aspect de ces monuments si longtemps dédaignés, de ces monuments dont les humbles créateurs ont le plus souvent négligé de nous transmettre leurs noms, comme s'ils avaient voulu nous faire entendre qu'ils ne servaient que d'instruments passifs à des inspirations célestes !". Les monuments ne sont plus simplement instruments d'une politique. Ils symbolisent ce passé, cette histoire patriotique dont on veut s'enivrer. porteurs de nobles souvenirs, ils sont les dépositaires d'un passé "national" que l'on découvre ou plutôt que l'on récupère en toute hâte comme un joyau enfin retrouvé, que l'on entoure de tous les soins d'amour avec la crainte qu'il ne soit encore dérobé.

La Restauration destructrice

(I) CAUMONT, fondateur en 1832 de la Société des antiquaires de Normandie est considéré comme le pilier de l'archéologie nationale.

Ce savant aussi fondateur des associations agricoles, créa la plus puissante organisation pour la protection des monuments avant que les pouvoirs publics n'eussent pris des mesures semblables. Ces diverses sociétés, et en particulier, l'Institut des Provinces qu'il fonda en 1839, répondent au centralisme de l'Etat. Pour cet homme "l'époque actuelle exige la réunion de tous les efforts individuels pour réagir contre le vandalisme. Ce n'est pas seulement à quelques hommes influents à prendre nos anciens édifices sous leur protection; c'est à la population éclairée de toute la France à s'opposer aux destructions qui désolent leur province". (cité par G. Baldwin-Brown, in "The care of ancient Monument", p. 78, 1905, Cambridge). Devant un gouvernement qui ne fait qu'envoyer des circulaires en Provinces, il propose une organisation autrement plus efficace qu'il concrétise par ces sociétés dissimulées dans toute la France.

(1) et le contenu sont adéquats. La forme c'est le décor "réaliste" qui inscrit fidèlement le contenu, c'est-à-dire, la parole qui raconte un fait historique. Cette parole et ce regard transmettent le "véridique", dans le souci d'imprimer l'esprit du peuple d'une conscience du passé.

(2) cité par G. BALDWIN, op. cit.

La conservation dans la littérature

Le passé se dénoue. Il livre des histoires. Les monuments en sont une trame. Les textes, le théâtre en sont d'autres. Le roman historique fleurit à un moment où le Moyen-Âge a la faveur de l'élite intellectuelle. Au théâtre (1), les décors qui retracent avec précision les lieux de certains faits historiques, essentiellement ceux de la période médiévale, inspirent des sentiments "archéologiques", au sens d'un intérêt scientifique pour les "vieilles pierres". La poésie épique a pour sujet des batailles célèbres, des événements politiques, des faits historiques. Cette glorification poétique des institutions ancestrales à travers le théâtre et la poésie populaire achève d'auréoler ce passé d'amour et d'estime. On pourrait dire que l'imagination que l'on accordait aux héros de fiction s'étend aux monuments eux-mêmes. Faire prendre conscience à un peuple de l'importance du passé, lui faire comprendre qu'il lui appartient, que c'est un patrimoine national, c'est aussi insister sur les méfaits que peuvent entraîner sa destruction

La Restauration destructrice

La destruction est réelle. C'est l'époque de la Restauration. Une époque, écrit Montalembert (2) "à qui son nom seul semblait imposer la mission spéciale de réparer et de conserver les monuments du Passé, a été, tout au contraire, une époque de destructions sans limite. Il n'y a pas un département en France, où il ne soit consommé, pendant les quinze années de la Restauration, plus d'irréremédiables dévastations que pendant toute la durée de la République et de l'Empire".

- (1) Dans le théâtre de cette période, la forme et le contenu sont adéquats. La forme c'est le décor "réaliste" qui inscrit fidèlement le contenu, c'est-à-dire, la parole qui raconte un fait historique. Cette parole et ce regard transmettent le "véridique", dans le souci d'imprimer l'esprit du peuple d'une conscience du passé.
- (2) cité par G. BALDWIN, op. cit.

(1) V. Hugo, in "Revue de Paris", 1832

(2) De Montalembert, in "Du vandalisme en France", lettre adressée à V. Hugo 1830.

Et, pire encore écrivait V.Hugo, "le vandalisme est fêté, applaudi, encouragé, admiré, caressé, protégé, consulté, subventionné, défrayé, naturalisé.....

Le vandalisme a ses journaux, ses coteries, ses écoles, ses chaires, son public, ses raisons(1).

La "bande noire" sévit. Ce groupe d'individus, essentiellement des nobles, agit comme des promoteurs immobiliers, aujourd'hui. Ils rachètent les domaines, les abbayes et même certains monuments dont ils utilisent parfois les pierres pour d'autres constructions et divisent les propriétés en lotissements rachetés par les populations paysannes. Economiquement, l'opération est rentable; mais dans les esprits, elle soulève l'indignation. En outre, s'il existe un vandalisme destructeur, il existe aussi un vandalisme restaurateur.

Qui sont ces vandales restaurateurs, qui dépeçaient à leur manière le passé "national"? Ce sont d'abord les maires et Conseils Généraux, mais aussi les propriétaires, les ministres des cultes qui sous des prétextes soit dévôts, soit nationaux, conservent et même restaurent en gâtant, mutilant, défigurant, profanant les édifices. Ainsi des monuments, tels ceux du Moyen Age, se trouvent restaurés dans un patchwork sans nom, où s'emmêlent les styles Renaissance, Empire et autres. D'autres sont utilisés de façon scandaleuse. Telles " ces Arènes de Nîmes transformées en écuries, ce marché aux veaux construit sur l'emplacement de l'abbaye de St Bertin, ce cloître de Soissons transformé en tir d'artillerie,ce théâtre infâme installé sous les voutes de St Benoit à Paris, ce gachis de marbre et de dorure qu'on nomme Palais de la Chambre des Députés." (2)

Ce vandalisme entraîne l'émergence d'un nouveau critère : l'esthétique du monument. Il n'en était fait nulle mention dans le vandalisme destructeur qui ne flétrissait que le passé des monuments. Les discours en faveur de la conservation n'en auront que plus de force.

(1) V.Hugo, in "Revue de Paris", 1832

(2) De Montalembert, in " Du vandalisme en France ", lettre adressée à V.Hugo 1830.

En contre réaction du vandalisme destructeur et restaurateur, on tentera de défendre le passé en tant que tel et d'introduire des critères esthétiques.

Tout savoir sur les monuments est récupéré pour ne former qu'un seul récit, à savoir celui de la conservation.

La "mise en loi"

Démolitions abusives, restaurations sauvages, de telles actions appellent à la défense d'un passé malmené. Le Courant Romantique est friand du passé. V. Hugo en est un des plus acharnés défenseurs . Dès 1825, il écrit son ode contre " la bande noire" qui flétrit les démolisseurs des monuments français. En 1832, pour crier son indignation contre les dévastateurs de toutes conditions, il écrit un vigoureux manifeste, " La guerre aux démolisseurs" :

" le passé est une partie de nous-mêmes, la plus essentielle peut-être. Tout ce flot qui nous parle, toute la sève qui nous vivifie nous vient du passé. Qu'est-ce qu'un arbre sans la racine ? Qu'est-ce qu'un peuple sans son passé ?" (I)

La fonction patrimoniale du passé, supportée en grande partie par les monuments, est sans équivoque. Ce n'est plus la tyrannie détestée que l'on donne à voir, mais le legs historique d'une culture nationale. Naguère (par exemple pendant la période révolutionnaire) les monuments renvoyaient d'abord à des symboles, exorbitaient un imaginaire (celui de L'asservissement du Moyen Age, de la tyrannie de la Monarchie, du pouvoir abusif de la Religion); cette symbolique forte interdisait la prise en compte du passé en soi. A partir des années 1820-1830, le contenu des monuments - l'histoire événementielle - est déchiffrée, leur forme - architecturale, scientifique - est analysée. Mais ces nouvelles attitudes du savoir ne visent pas à mieux préciser la symbolique antérieurement

(I) V.Hugo, "Guerre aux Démolisseurs", Revue des Deux Mondes, 1832

dégagée. Elles tendent au contraire à la reléguer au second plan au profit
d'un "sentiment du passé" (le passé pour lui-même) qui surgit comme élément
transcendantal. Les monuments deviennent alors la garantie de cette transcendance
du passé . Ils forment donc l'essentiel de ce patrimoine national pour lequel
V.Hugo demandera une loi. "On dénonce un monument, on massacre un tas de pierres,
on septembrise les ruines, les églises se sauvent en prenant cocarde! Nous leur
en voulons de tous ces crimes des temps passés dont ils ont été témoins. Nous
voulons effacer le tout de notre histoire le marteau qui mutile la face
du pays. Une loi suffirait. Qu'on la fasse. Quels que soient les droits de pro-
priété, la destruction d'un édifice historique et monumental ne doit pas être
permise à ces ignobles spéculateurs que leur intérêt aveugle sur l'honneur :
misérables hommes, et si imbéciles, qu'ils ne comprennent même pas qu'ils sont
des barbares ! Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté.
Son usage appartient aux propriétaires, sa beauté à tout le monde. C'est donc
dépasser son droit (de le détruire.....On fait des lois sur tout, pour tout, contre
tout, à propos de tout. Pour transporter des cartons de tel ministère d'un côté
de la rue de Grenelle à l'autre, on fait une loi. Et une loi pour les monuments,
pour l'art, pour la nationalité de la France, pour les souvenirs, pour les
cathédrales, pour les grands produits de l'intelligence humaine; pour l'oeuvre
collective de nos pères, une loi pour l'histoire, pour l'irréparable que l'on
détruit, une loi pour ce qu'une nation a de plus sacré après l'avenir, une loi
pour le passé. Cette loi juste, bonne, excellente, sainte, nécessaire, indispensable,
urgente, on n'a pas le temps, on ne la fera pas !" (I) C'est une "police de la
beauté" que réclame Hugo. Si la propriété est le droit sacré du citoyen, le
patrimoine est le devoir sacré de la nation.

(I) V.Hugo, op. cit.

(I) GUIZOT, Mémoires T.II P.52.

La première mesure officielle est réalisée en 1830 sur l'intervention de Guizot, alors Ministre de l'Intérieur. Elle a pour objet la création d'un poste d'Inspecteur Général des Monuments Historiques en France. Un tel poste était nécessaire, selon Guizot, car "il n'y avait que des décisions éparses, des inspections partielles; il manquait un centre fixe et des moyens d'action assurés. Si l'on veut que les nobles aspirations de l'intelligence humaine ne soient pas des élans stériles et des éclairs passagers, il faut se hâter de leur donner l'appui d'institutions permanentes; et pour que les institutions durent et se fondent, il faut les remettre dès leur début, aux mains d'hommes capables de les rendre promptement efficaces" (I).

Ces hommes capables, ce sont les Inspecteurs généraux des Monuments Historiques, ils devront effectuer des tournées dans toute la France, et recueillir tous les renseignements qui se rapportent aux objets ou monuments. Ils devront écrit Guizot dans son rapport au Roi, trouver les "moyens de donner aux intentions du gouvernement un caractère d'ensemble et de régularité".

La création d'un poste d'Inspecteur chargé de surveiller est complétée en 1837, par l'institution d'un organisme de sauvegarde administratif : la Commission des Monuments Historiques, qui fonctionne encore aujourd'hui. Elle fut créée dans le but de dresser le classement de tous les édifices du territoire français présentant soit au point de vue de l'histoire soit à celui de l'archéologie un intérêt suffisant pour être placés sous la protection spéciale du gouvernement; de statuer sur les subventions à accorder, en donnant son avis sur l'emploi des fonds affectés aux réparations des édifices classés; de proposer toutes les mesures de nature à assurer la conservation de nos monuments et à empêcher les altérations que pourraient leur faire subir des restaurations inintelligentes.

(I) GUIZOT, Mémoires T.II P.52.

Le dispositif administratif est alors le suivant : les correspondants choisis par les Inspecteurs des Monuments Historiques, signalent les monuments isolés, les édifices susceptibles d'intéresser l'Etat (surtout ceux du Moyen Age); les Inspecteurs contrôlent et rendent compte au gouvernement et la Commission classe et répartit les crédits. Mais il n'y a encore aucun texte légal régissant tout ce dispositif. Ce ne sera qu'en 1887 que sera votée la loi sur la protection des monuments historiques proprement dite. Après avoir mis en place le cadre administratif (inspecteur et commission), on en vient à un contrôle centralisé et légalisé.

Cette loi spécifie que les immeubles appartenant à des personnes publiques ou privées dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt "national", peuvent être classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Cette loi donne une existence complètement légale à la Commission des Monuments Historiques. Elle pose comme principe fondamental que l'immeuble classé ne pourra être détruit, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation, de modification quelconque sans le consentement du Ministre chargé des Beaux-Arts. Elle prévoit d'autre part des sanctions qui ne sont pas encore pénales mais qui constituent une arme sérieuse dans les mains de l'Etat.

Si la protection des monuments de propriété publique semble ainsi assurée, celle des monuments de propriété privée ne l'est pas. Pour les protéger, il faut en effet l'adhésion des propriétaires, et l'Etat doit négocier et transiger cas par cas.

A ce sujet, la loi de 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a permis à l'Etat d'acquérir des monuments menacés dans leur intégrité en passant outre au refus des propriétaires . Ce problème de l'accord des propriétaires sera complètement réglé avec la loi du 31 décembre 1913, qui donne à l'Etat le droit de classer d'office, même à l'encontre de l'avis du propriétaire.

Cette "mise en loi" des monuments qui s'amorce lentement à partir de la mesure initiale de Guizot, ne cessera de s'approfondir, de se faire plus complète et plus pesante, jusqu'à nos jours (I). Au delà du développement autonome d'un dispositif juridique et administratif, on peut interpréter cette "mise en loi" comme le symptôme d'une mise en ordre de la ville. Dans une ville encore informe, qui n'est qu'entrelacs de ruelles, sans perspective, on a découvert des monuments, mais l'espace qui les entoure ne permet pas encore de les voir. Ils deviendront les axes générateurs d'une politique de découpage de la ville. Ce thème d'une nécessaire redécoupage de la ville va être repris par Haussmann. Mais avec lui, les monuments prendront une position ambivalente : ils devront s'insérer - et parfois s'effacer - dans la conception d'une ville qu'ils ont contribué à instituer. ordonner les vieilles ruelles pour mieux y voir et surveiller et c'est encore une perspective monumentale mais subordonnée à la réalisation d'un projet grandiose : "Si l'une des voies nouvelles rencontre sur son tracé un vieux quartier, riche d'admirables façades, ou bien une vieille église un cloître, une tour, on renverse l'obstacle impitoyablement." (I). C'est la ville toute entière qui s'organise en une immense perspective monumentale. Les monuments rentrent dans l'ombre. Ils s'insèrent dans la ville haussmannienne, comme des ancêtres sur lesquels on s'appuie tout en les tenant à l'écart s'ils gênent.

(I) de nombreux textes ont retracé l'historique des lois. Cf. notamment :
Entre P.LEON, Les Monuments Historiques, Conservation et Restauration, Paris, 1917
Ch. Lortsch, La beauté de Paris et la loi, Paris, 1913; Constans, Monuments historiques et objets d'art, Paris, 1905.

quai d'Orsay sont terminés. On érige en 1840 la Colonne de la Bastille et l'Obélisque. Quelques ponts sont construits, quelques rues sont ouvertes.

(I) A.HALLAYS, cité par CH.LORTSCH, La beauté de Paris et la loi; Paris, 1913
p. 257.

EN PASSANT PAR HAUSSMANN

Paris n'était pas beaucoup de celui de 1789. La ville offrait encore le plus incohérent et le plus pittoresque mêle-mêle de logis de tous les âges : maisons à tourelles, maisons à pignons pointus, masures de bois et de briques, nobles hôtels à pilastres et frontons. Autour des palais, des églises et des grandes places, c'étaient toujours le même dédale de rues étroites sordides et malsainement (1). De plus, Paris ne peut plus faire face à l'accroissement des surfaces articulées. Le statut des monuments devient ici ambivalent. Le culte de la perspective qu'avaient déjà les prédecesseurs d'Hausmann n'a plus, avec lui, comme seul objectif, la conservation monumentale. En effet, l'idée de perspective - ouverture de l'espace - reprise par Hausmann n'est plus conditionnée par la seule existence du monument. Elle n'a plus tout à fait le même sens qu'au début du XIXème siècle. On peut parler de perspective puisqu'il s'agit d'ouvrir de nouvelles voies, d'ordonner les vieilles ruelles pour mieux y voir et surveiller et c'est encore une perspective monumentale mais subordonnée à la réalisation d'un projet grandiose : "Si l'une des voies nouvelles rencontre sur son tracé un vieux quartier, riche d'admirables façades, ou bien une vieille église sur un pont, sur une place rappelle un grand passé, où à chaque coin de rue un cloître, une tour, on renverse l'obstacle impitoyablement" (I). C'est la ville toute entière qui s'organise en une immense perspective monumentale.

Les monuments rentrent dans l'ombre. Ils s'insèrent dans la ville haussmannienne, comme des ancêtres sur lesquels on s'appuie tout en les tenant à l'écart s'ils gênent.

Paris la merveille du monde (3).

Entre le 1er et le 2ème Empire, le plan de Paris est en souffrance. Seuls quelques monuments sont achevés. En 1836, l'arc de Triomphe, la Madeleine et l'Hôtel du quai d'Orsay sont terminés. On érige en 1840 la Colonne de la Bastille et l'Obélisque. Quelques ponts sont construits, quelques rues sont ouvertes.

(I) A.HALLAYS, cité par CH.LORTSCH, La beauté de Paris et la loi; Paris, 1913 p. 257.

Le Paris de 1848 ne différait pas beaucoup de celui de 1789. La ville offrait encore le plus incohérent et le plus pittoresque pêle-mêle de logis de tous les âges : maisons à tourelles, maisons à pignons pointus, masures de bois et de briques, nobles hôtels à pilastres et frontons. Autour des palais, des églises et des grandes places, c'étaient toujours le même dédale de rues étroites sordides et nauséabondes" (1) . De plus, Paris ne peut plus faire face à l'accroissement démographique.

Passé de six cent trente mille habitants à plus d'un million sous Louis Philippe, Paris manque d'étendue. Les chemins de fer y déversent une foule de voyageurs, la circulation devient chaque jour plus intense. Et enfin Paris offre abri et avantages aux émeutiers. En 1848, Napoléon III vient d'être élu Président. Il a passé la plus grande partie de sa vie à Londres, qui a déjà été modernisée. Il y voit le modèle de ce que doit être Paris. Il y veut les mêmes commodités : le gaz, l'eau, les omnibus, les voies aériées. Mais transformation ne signifiait pas nécessairement éventration ni anéantissement de cette ville où "... chaque pas sur un pont, sur une place rappelle un grand passé, où à chaque coin de rue s'est déroulé un fragment d'histoire." (2)

Napoléon III qui a lui même dessiné une grande partie des travaux de Paris, délègue le pouvoir d'exécution à son préfet, le Baron Haussmann. Il a trouvé là l'homme dont rêvait déjà Voltaire "qui peut en moins de 10 ans, faire de Paris la merveille du monde" (3).

(1) A.HALLAYS, in "Revue Hebdomadaire", "Hausmann et les travaux de Paris sous le Second Empire", Paris, février 1910.
 (2) Goethe, cité par Louis Blanc, Paris Guide, I, 1867.
 (3) Haussmann reprendra souvent à son compte ces quelques lignes de Voltaire qui, dès 1749, écrivait "...qu'il était temps que ceux qui sont à la tête de la plus opulente capitale de l'Europe la rendent la plus commode et la plus magnifique. Fasse le ciel qu'il se trouve quelque homme assez zélé pour embrasser de tels projets, d'une âme assez forte pour les suivre, d'un esprit assez clair pour les rédiger et qu'il soit assez accrédité pour les faire réussir." Voltaire cité par A.HALLAYS op.cit. P.31

Paris doit faire l'étonnement de tout le monde par la largeur de ses rues et l'abondance de ses plantations. Napoléon III veut continuer l'oeuvre somptuaire de Napoléon Ier. Comme son aïeul, il aimerait magnifier sa puissance à l'aide de la'architecture. C'est un souverain utilitariste qui n'a aucune considération artistique pour les monuments que ses tracés devaient bas. La Ville qu'il veut réaliser est une gigantesque perspective monumentale où la tyrannie de l'alignement prévaut sur toutes transformations. Cette physionomie de la ville provoque les lamentations des contemporains d'Hausmann et de Napoléon III. Certes les avenues ouvertes s'adaptaient aux besoins de la circulation et répondaient aux exigences de l'hygiène, mais "elles présentaient toutes, un grave défaut; toutes suivaient un trajet rectiligne : la moindre courbe; le moindre ressaut des façades eût gêné l'artillerie. Et voilà la véritable cause de la fastidieuse monotonie du Paris moderne" (I) Car ce sont principalement des considérations stratégiques qui présidèrent au choix de ces tracés. Pour couper court à toute velleité de guerre civile (les journées de juin ne sont pas si lointaines), les quartiers populaires qui sont les citadelles des émeutes doivent être éventrés, les monuments où les insurgés peuvent se retrancher seront dégagés et partout in se doit de créer de grandes avenues permettant avec facilité la circulation des troupes. Et pour mieux tirer, de belles "perspectives" sont offertes aux soldats (2).

D'une nécessité de stratégie, Hausmann a fait un principe esthétique. Cette nécessité s'appuyait de plus sur des considérations hygiéniques. Il paraît, écrit E.Hénard à propos d'Hausmann, "surtout pénétré de la nécessité d'éventrer les anciens amas de maisons insalubres, de faire pénétrer l'air et le soleil,

plus sur le discours hygiéniste du XIXème siècle et son rapport à la ville, voir "le petit travailleur infatigable". L.MURARD et P.ZYLBERMANN, Recherches, Paris, décembre 1976.

(2) cité par A.HALLAYS, op.cit. p.43

(3) Louis Blanc Paris Guide Tome I 1867.

(I) A.HALLAYS, op. cit. p. 38.

(2) G.PILLEMENT in "Destruction de Paris" consacre plusieurs pages (p. 23I et suite) aux monuments détruits pour "cause stratégiques", Paris, 194I.

en quoi certainement il n'avait pas tort, sous la réserve cependant qu'il eût mieux fait de ne pas détruire aussi complètement le pittoresque du Vieux Paris (I) Car si tous s'accordent à reconnaître qu'il fallait transformer Paris, la plupart d'entre eux ne s'accordent pas à accepter la violence qu'Hausmann fait subir à Paris. Alors que l'on fait fi de la mémoire architecturale, les écrits abondent qui ne cessent de la rappeler. "A chaque pas, écrivait V.Fournel en 1868, au fond des ruelles sombres et sales, autour de ces places étroites et encaissées, à l'angle d'un carrefour ou d'un cul de sac immonde étincelait tout à coup un bijou architectural qui de sa vive lumière éclairait joyeusement ces ténèbres. On pouvait, ce me semble, respecter les bijoux en changeant les écrins et balayer la boue sans enlever la piste (2)". D'autres sont plutôt lyriques : "Qu'on jette à bas les rues malsaines et qu'on ouvre des voies spacieuses Il le faut puisque l'hygiène l'ordonne et le progrès l'exige.... Mais grâce pour le Vieux Paris ! Grâce pour les restes visibles de ce passé que le présent ne saurait détruire dans tout ce qui le rappelle sans commettre le crime de parricides ! Grâce ! Eh bien, oui, Grâce pour quelques unes des verrues et des taches qu'aimait Montaigne ! (3)" Ca va être la curée, on va écarteler la grande ville, on va la saigner de tout son passé, on va jeter bas toutes ses richesses, la piétiner, la découper (4)".

Plaidoyer pour l'ancien

Pour Hausmann qui construit une ville, le passé n'est pas un obstacle, il n'existe même pas. Mais il est pour ses adversaires la référence : c'est le

(I) E. HENARD, Les transformations de Paris, 1903-1909, Paris; Pour en savoir plus sur le discours hygiéniste du XIX^{ème} siècle et son rapport à la ville, voir " le petit travailleur infatigable". L.MURARD et P.ZYLBERMANN, Recherches, Paris, décembre 1976.

(2) cité par A.HALLAYS, op.cit. p.43

(3) Louis Blanc Paris Guide Tome I 1867.

(4) G.PILLEMENT, op.cit. p.236

(I) P.LEON, in "Maisons et rues de Paris", Revue de Paris, 15 août 1910.

thème du "Vieux Paris" qui émerge au détour du Paris détruit. Il a fallu détruire Paris pour découvrir le Vieux Paris. Les détracteurs d'Hausmann, eux, se font les défenseurs d'une nécessaire conservation du passé : "Au lieu de s'accomoder des accidents du sol, on les a nivelés. Au lieu de se servir des monuments comme des décors heureusement placés, on a préféré les abattre. Aucun souvenir ne paraît demeurer de ces bâtisseurs habiles du Moyen Age, qui ménageaient à travers les rues sinueuses une succession rapide de perspectives variées, de tableaux sans cesse changeants, tels que nous en offrent encore les vieux quartiers de Lubeck, de Bruges ou de Nuremberg" (I)

A partir des débats entre Hausmann et ses adversaires s'opère de fait la distinction entre ce qui doit se garder et ce qui doit se détruire. C'est la mise en place d'une ville où va cohabiter l'ancien et le nouveau. En effet, introduire une nouvelle architecture dans une ville qui n'était que vieilleries aux yeux d'Hausmann, c'est en même temps imposer une transformation à la représentation que l'on a de ses restes. L'éventrement de Paris les a rendu rares et précieux. On se doit alors de les respecter. Débris d'un passé, ils deviennent la mémoire structurelle de la ville. Depuis Hausmann l'architecture ne vieillit plus, elle devient ancienne.

La ville ancienne comme espace "vivable"

Ce que les travaux d'Hausmann ont contribué à mettre en place, c'est cette pensée de la ville qui nous poursuit encore : dans la substance de la ville qui n'était ni ancienne, ni moderne, qui ne se distinguait de rien d'autre, Hausmann a introduit par les effets de ses destructions, l'idée de la valorisation des restes anciens. Cette valorisation naît de la collision de l'ancien et du nouveau. Or de cette collision, surgit un des énoncés modernes

(2) Expression de Félix Mouffet in M. Hausmann et les Parisiens; livre dithyram- bique à l'égard du "terrible bâtisseur", Paris 1868.

(I) P. LEON, in "Maisons et rues de Paris", Revue de Paris, 15 août 1910.

de la ville , celui de la ville ancienne comme sociable. "Ces grandes rues ces grands quais, ces grands édifices, leur physionomie mal copiée ou mal rêvée garde je ne sais quoi qui sent la fortune soudaine et irrégulière. Ils exhalent l'ennui Dans le Paris nouveau, il n'y aura plus de demeure plus de tombeau, plus même de cimetière. Toute maison ne fera qu'une case de cette formidable auberge où tout le monde a passé et où personne n' a souvenir d'avoir vu personne ...Ville sans passé, pleine d'esprits sans souvenirs, de coeur sans larmes, d'âmes sans amour. Villes de multitudes déracinées, mobiles amas de poussière humaine(I)

C'est à partir de ce moment là, que s'exprime le thème de la ville "vivable" de la qualité de la vie, de la dimension à "échelle humaine" etc...assimilé à la ville ancienne. Depuis un siècle, les discours sur la ville font en quelque sorte, de ce Paris Ancien, l'âge d'or de la ville sociable. La substance de la ville qui nous habite date d'un siècle. Cette architecture qui a suscité les plus vives critiques figure aujourd'hui le passé de la ville "vivable". Elle en est devenue la référence universelle.

Naissance des débats modernes de l'idéologie de la conservation

La métamorphose presque féérique (2) de Paris avançait à grand pas. "Paris se dégageait à vue d'oeil de son inextricable réseau d'anciennes ruelles, et se présentait à l'admiration de ses habitants avec un vêtement tout battant neuf de belles maisons à cinq étages, un peu monotone tous de même, souvent un peu banales, mais si blanches, si propres, si bien alignées" (3).

Qu'importait à Haussmann que la ville soit banale puisqu'elle l'était de

(1) VEUILLOT, Les odeurs de Paris, Paris, 1867, cité par M.MORIZET, in " Du Vieux Paris au Paris moderne", Paris 1931.

(2) Expression de Félix Mouttet in M.Haussmann et les Parisiens; livre dithyrambique à l'égard du "terrible bâtisseur", Paris 1868.

(3) E. HENARD, op.cit. p. 6

façon grandiose. Paradoxalement, en façonnant une forme qui repose sur la dualité ancien/nouveau, les travaux d'Hausmann ont fait apparaître la notion du pittoresque. A la coupure ancien/nouveau se surajoute la coupure pittoresque/banal. Le pittoresque est devenu "l'âme" de la ville. Ce pittoresque dont Ruskin écrit que c'est "dans sa caducité (celle de l'architecture) qu'on le recherche.. Le pittoresque ou ce sublime étranger de l'architecture.....deviendra en effet l'interprète de l'âge, de cet attribut qui est ...le plus beau titre de gloire de l'édifice" (1). Sans le savoir peut-être, sans le vouloir, Hausmann n'a-t-il pas fait découvrir avec sa nouvelle architecture et son incidence sur l'ancienne que "sans elle (l'architecture) nous ne pouvons pas nous souvenir" (2). Les débats sur les travaux d'Hausmann ont fait émerger deux politiques contradictoires qui délimitent aujourd'hui le champ possible de la conservation: à savoir le souci d'un héritage historique qui s'oppose à une politique de la modernité. Ruskin et Jourdain apparaissent comme les figures exemplaires de ces politiques. Pour l'un " la conservation des monuments du passé n'est pas une simple question de convenance ou de sentiment. Nous n'avons pas le droit d'y toucher. Ils ne nous appartiennent en partie à ceux qui les ont contruits, en partie à toutes les générations d'hommes qui viendront après nous

Veillez avec vigilance sur un vieil édifice, comptez en les pierres comme vous le feriez pour les joyaux d'une couronne, mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée, liez-le par le fer quand il se désagrège, soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse. Ne vous préoccupez pas du secours que vous lui apporterez. Mieux vaut une béquille que la perte d'un membre" (3). Pour l'autre, il faut rendre " aux constructeurs la liberté d'élever des immeubles qui répondent aux aspirations du XXème siècle. Si la pioche ne va pas assez vite, qu'on emploie la dynamite ou les

(1) RUSKIN, Les sept lampes de l'architecture , trad. G.Elwall, Paris 1906. p. 257-258.

(2) RUSKIN, op.cit. p. 243.

(3) RUSKIN, op.cit. p. 260-261.

bombes des avions. Mais qu'on ne déshonore pas notre époque par le culte de la ruine, de la crasse, et de cette puanteur spéciale que certains esthètes trouvent pittoresques". (T).

L'héritage d'Hausmann est illustré par ces deux citations. Ces textes écrits au début du XXème siècle, plus de trente ans après les travaux du Baron, soulignent la contradiction d'une conception moderne de cette ville offerte comme modèle universel et unique référence.

Cette contradiction entre l'impératif de modernité et le travail de la nostalgie à l'égard de la ville ancienne - le premier engendrant la seconde - sera tout au long de la première moitié du XXème siècle, le procès dynamique créateur de la ville. C'est en référence à cette contradiction que s'élaborent les projets de modernisation, les destructions, les conflits et les passions qu'ils suscitent; que se fabrique tout l'imaginaire de la ville. Mais cette opposition créatrice a, de bricolage en bricolage, perdu de son efficace et l'équilibre fragile des forces a été rompu au profit d'une conception plus "hétérologique" de la conservation du passé.

Plutôt que d'appréhender cette contradiction dans une perspective dynamique qui englobe la totalité du paysage de la ville, on a restreint son jeu à produire une dichotomie : on a enfermé la "nostalgie" que produit l'ancien comme espace de la convivialité dans quelques quartiers. On l'a relégué à certains lieux spécifiques, définis par la loi. C'est bien ainsi que semble s'être résolu l'opposition héritage historique/modernité dans la loi de 1962 sur les secteurs sauvegardés. Elle aboutit à une conservation hypertrophiée dans des espaces arbitrairement limités dans lesquels personne n'ose plus détruire l'architecture ancienne à laquelle on voudrait réduire l'essence de la ville.

(I) F.JOURDAIN, Vers un Paris nouveau, Paris 1900.

Une loi pour se souvenir

La loi de 1962 est une tentative de globalisation des mesures de protection introduites par les lois de 1913, 1930 et 1943 (I) sur les monuments, les sites et les abords. Cette tentative s'inscrit dans un contexte de réaction contre les destructions jugées abusives. A la suite d'un décret du 31 décembre 1958 sur la rénovation urbaine, certaines collectivités locales détruisirent des îlots urbains entiers. Quelques scandales, notamment celui d'Avignon en 1962, déclanchèrent un mouvement dans l'opinion publique et dans la presse qui contribua sans doute à l'élaboration rapide de la loi de 1962.

Les objectifs de cette loi sont globalement la protection et la mise en valeur, par l'intermédiaire des secteurs sauvegardés. Un tel secteur comprend d'abord les monuments classés, qui relèvent de la loi de 1913; et surtout des immeubles "à conserver et à restaurer", proches de la qualité "monument historique" et dont la rénovation est moins coûteuse. Cette loi ne vise plus seulement des objectifs de prestige mais doit s'inscrire en principe dans une politique de l'habitat ancien. Réaction contre l'échec relatif de l'urbanisation des périphéries, cette loi participe d'une politique valorisant l'habitat ancien, l'enracinement, la continuité historique, la communication, le rapprochement habitat/ lieu de travail etc....

Ce qu'elle préconise est la sauvegarde et la mise en valeur (fonction muséographique) et en même temps la réhabilitation et la réanimation (fonction de sociabilité).

I) La loi de 1930 est une loi de protection des sites. Elle introduit l'établissement d'une zone de protection autour des monuments. Cette zone doit assurer la sauvegarde esthétique des abords des monuments. La loi de 1943 précisera cette notion d'abord. Dans un rayon de 500m autour d'un monument protégé et dans son champ de visibilité, il ne peut être portée aucune atteinte, aucune modification sans l'accord du représentant du Ministère de la Culture.

Un souvenir exemplaire : Le Boulevard
Cette loi tente de résoudre la contradiction produite par l'héritage haussmannien, d'une part en donnant aux quartiers anciens, un statut d'intouchable - le secteur sauvegardé - , d'autre part, en élevant au niveau d'un mythe, tout un imaginaire de l'ancien : on habite et on circule plus ou moins bien dans le moderne, on "vivrait" dans l'ancien. Ce statut qu'acquiert aujourd'hui le quartier ancien n'est pas sans rappeler celui des monuments au XIXème siècle. Imbibés d'un passé considéré comme trésor historique, les monuments devaient être au regard de tout le patrimoine culturel de la nation. Cette reconnaissance de l'identité nationale à travers un certain paysage de monuments, fut instituée par la loi de 1887.

Le patrimoine national a englobé , avec la loi de 1962, ces espaces clos de la sociabilité que sont les secteurs sauvegardés. Ils sont là pour rappeler un temps où la ville était "humaine". S'ils cohabitent encore avec le moderne, les précautions dont on les a parés, le carcan qui les enferme, ne leur permettent plus de nous raconter qu'une seule histoire. L'articulation conserver/détruire/construire s'est déliée. La contradiction ancien/nouveau a été mise à plat. Morcellement de lieux, morcellement de fonctions (habiter/vivre). Les quartiers anciens, épurés de leurs scories, murés dans le silence de leurs façades témoins d'un autre temps n'ont plus droit de regard ni sur le présent ni sur le futur. Ils ne nous racontent leur passé que sur le mode mythique. Leurs luttes, leurs blessures, leurs victoires, leurs transformations sont réduites à l'état des textes.

(1) A. MAUROIS, Paris 1951.

(2) H. DUVERNOIS Le Boulevard, Paris.

Un souvenir exemplaire : Le Boulevard

Depuis un siècle, le nouveau a surgi à coups de bulldozers. L'ombre d'Hausmann a remplacé les fragments d'histoire qu'à chaque pas, dans Paris, l'on évoquait. Sans l'intervention d'une sauvegarde officielle, l'histoire de certains lieux comme le Boulevard, après deux siècles d'existence reste présente. Et pourtant, Hausmann a changé les boulevards. Peut-être l'opération fut-elle heureuse, mais comment s'accoutumer à voir avec des traits réguliers, après l'intervention chirurgicale esthétique, un visage que l'on aime tourmenté ?" (I).

De quoi donc se plaint A. Maurois, puisqu'il se souvient, puisqu'il peut encore y rêver à ce visage tourmenté ?

Son souvenir se transformera peut-être en récit mythique, qui sera alors, en partie, un écho du lieu.

L'écho des boulevards, cette folie du jour qui dura des années, a traversé les siècles comme par miracle.....

Et pourtant les macs donalds et self service n'évoquent même plus les ombres des grands cafés d'antan; les boutiques de luxe ont cédé la place aux boutiques de série, et ce qui nous offrent les sex-chops et les cinémas, ne rappellent en rien, les amuseurs publics, marionnettes et théâtres. Le visage tourmenté s'est apaisé. Hausmann remodelé à coups de pioches. La richesse a perdu quelques uns de ses trottoirs au profit de la pauvreté, mais l'on s'y promène encore sur les boulevards !

" Le boulevard sera toujours, on a assez de quartiers privés d'histoires, nets polis, froids, d'avenues exangues, peuplées de casernes, de rues neuves et froides sans boutique et sans âme" (2).

(I) A. MAUROIS, Paris 1951.
 (2) H. DUVERNOIS Le Boulevard, Paris.

LA CONSERVATION ARCHITECTURALE :

IMAGES ET DISCOURS

LE PASSE DANS LE PRESENT

UNITÉ PÉDAGOGIQUE
D'ARCHITECTURE N° 3
BIBLIOTHÈQUE

2 av. de Paris, 78000 VERSAILLES

Les discours sur les boulevards ont été des discours de lamentations, sur un passé qui s'enfuyait, sur des rêveries que l'on volait, mais le temps ne s'est jamais arrêté. On commence seulement à classer certains des monuments de ce quartier (le Crédit Lyonnais et la Banque Nationale de Paris qui date du XIXème siècle, période haussmanienne) : d'autres furent classés d'office (la Madeleine, la Bastille, l'Opéra) mais il ne s'est jamais trouvé de programme pour enclôre le Boulevard. Comment y a-t-il échappé ? " L'âme" des boulevards n'a pas à être "sauvegardé" pour exister. L'âme des boulevards, c'est le boulevard. Le nom seul suffit à évoquer sa physionomie, son architecture son odeur, ses humeurs. Son nom l'a immortalisé. Point n'ait besoin de chasse à l'âme pour le boulevard. L'entendre, c'est peut-être tout simplement, déjà accepter, sans bruit, que l'on conserve un immeuble, alors qu'un autre à coté est en proie aux bulldozers. Qu'entend-on dans nos secteurs si sauvegardés ?

le réseau de marques y est dense.
Les marques typiques des sociétés modernes sont celles de l'architecture et de l'urbanisme, constructions et façonnements issus d'une économie basée sur la technique, l'industrialisation et le progrès. Leurs paysages donnent ainsi à voir une superposition et une juxtaposition de traces reflétant la complexité sociale et culturelle qui les caractérise. Et, si au niveau d'une ethnie (société froide) il est peut-être encore possible de parler d'architecture typique en tant qu'expression d'une entité culturelle, cela n'est pas le cas pour les pays industriels tels que la France : l'hétérogénéité et l'extrême diversité de styles architecturaux renvoient, bien au contraire, à une culture diversifiée,

plurielle, complexe. Cette complexité que le paysage reflète est de plus en plus en de LA CONSERVATION ARCHITECTURALE : les nouveaux éléments qu'y inscrivent les IMAGES ET DISCOURS toire, les mutations techniques et économiques. LE PASSE DANS LE PRESENT érer.

UNITÉ PÉDAGOGIQUE

D'ARCHITECTURE N° 3

BIBLIOTHÈQUE

La question de la pluralité culturelle est au cœur des politiques gouvernementales actuelles pour la conservation. 2, av. de Paris, 78000 VERSAILLES

Une société se caractérise par un certain rapport à l'espace : modes d'appropriation des ressources naturelles (agriculture, production) et modes d'habiter (habitat, architecture, urbanisme, axes de circulation). La conjonction de cette exploitation économique et de cette occupation spatiale se traduit par le "façonnement du territoire" : la terre et ses configurations sont modelées en paysages, des routes sont tracées, des agglomérations urbaines se forment. Chaque pays, chaque région porte ainsi les traces, les marques typiques révélant quel est le rapport à l'espace qu'entretient le groupe social qui l'occupe : population nomade ou sédentaire, ethnie régionale société industrielle. Plus une société est techniquement, économiquement et démographiquement développée, plus l'espace et la nature y sont domestiqués, cultivés, façonnés, plus le réseau de marques y est dense. plus grand bien de la communauté

Les marques typiques des sociétés modernes sont celles de l'architecture et de l'urbanisme, constructions et façonnements issus d'une économie basée sur la technique, l'industrialisation et le progrès. Leurs paysages donnent ainsi à voir une superposition et une juxtaposition de traces reflétant la complexité sociale et culturelle qui les caractérise. Et, si au niveau d'une ethnie (société froide) il est peut-être encore possible de parler d'architecture typique en tant qu'expression d'une entité culturelle, cela n'est pas le cas pour les pays industriels tels que la France : l'hétérogénéité et l'extrême diversité de styles architecturaux renvoient, bien au contraire, à une culture diversifiée,

plurielle, complexe. Cette complexité que le paysage reflète est de plus en plus dense, à mesure que s'y adjoignent les nouveaux éléments qu'y inscrivent les changements, l'histoire, les mutations techniques et économiques qui ne cessent de s'opérer.

La question de la pluralité culturelle est au cœur des politiques gouvernementales actuelles pour la conservation de l'architecture et de l'environnement, intégrées dans les mesures de revalorisation du patrimoine :

"Découvrez votre patrimoine, sa richesse, sa vie, dans l'extrême diversité de la France" ("1980 Année du Patrimoine", Ministère de la Culture et de la Communication).

Or, c'est par une mise en valeur des particularités régionales traditionnelles et par une mise en avant du passé, de l'histoire et des origines que s'élabore cette prise en compte d'une pluralité :

"Dès lors qu'on admet que la société française est devenue une société pluraliste, il est indispensable de reconnaître la part éminente des cultures régionales dans l'expression de la pluralité des sources culturelles : (...) Ainsi la France se redécouvrira celte, latine et franque pour le plus grand bien de la communauté nationale qui, débarrassée de l'uniformité réductrice, saura assumer la richesse et la diversité de son histoire" (Jacques CHIRAC "Projet culturel et crise de Société" Le Monde 7.8.80)

Cette prise en compte de la pluralité culturelle apparaît en fait comme prétexte à l'énonciation de valeurs collectives et unificatrices, fondant la diversité dans des valeurs nationales. Par cette valorisation du passé, ce ne sont pas les diversités sociales et culturelles actuelles qui sont prises en compte : bien au contraire, toutes ces mesures pour la conservation du patrimoine s'en démarquent, les ignorent, prétextant l'"uniformité réductrice" de la société industrielle moderne.

Les mesures de conservation architecturale, comme dans d'autres domaines de cette politique actuelle, s'appuient donc sur des discours éminemment idéologiques : idéologie du "passé", où la complexité sociale et culturelle (population diversifiée, immigration, modes de vie innombrables ... et habitat hétéroclite) est ramenée à une autre "pluralité" : celle d'un passé mythique où le corps social était composé de traditions régionales, de caractéristiques locales, qui coexistaient dans l'harmonie...

Nous proposons ici de renverser ces discours et d'inverser le rapport univocité-uniformité / diversité-pluralité tel qu'il est présenté dans les discours officiels accompagnant les projets gouvernementaux pour la conservation architecturale.

A travers les monuments, symboles de l'histoire, peut, en effet, être élaborée une "écriture de l'histoire" formant un discours cohérent. L'unité et l'entité ne sont pas lisibles dans les marques mouvantes du présent, morcellées et changeantes, juxtaposition de modes de vie et de paysages. Par contre, l'unité peut être atteinte par un regard sur la société "mise à plat" comme cela est le cas avec l'organisation des restes du passé. L'histoire permet ainsi la mise en forme de la représentation d'un corps social unitaire.

Toutes les mesures actuelles visant à comptabiliser, répertorier, classer, décrire, enregistrer les restes du passé (dans divers domaines) tendent ainsi à constituer des tableaux unitaires, fixés statiques. L'histoire et la chronologie permettent l'organisation de ces restes en séries, classements qui ne peuvent être faits avec les éléments mouvants (et renvoyant à des réalités trop complexes et souvent trop conflictuelles) du présent.

La conservation des traces matérielles permet donc la constitution d'un "dessin d'ensemble". La culture du pays, assimilée à un en-

semble de traces sélectionnées est présentée comme une entité, un tout, chaque élément de cet ensemble étant représentatif de la "culture nationale".
Jouant le rôle de symboles et de représentations, notions sur lesquelles s'appuient précisément ces mesures, ces restes du passé sont conçus et gérés pour former un texte, un ensemble cohérent. Or, si le classement et la mise en ordre de monuments, d'objets ou de techniques traditionnelles (archives orales, coutumes répertoriées...) peut se faire selon des règles de classement analogues à celles de l'écriture (fichiers, groupements, inventaires...), la conservation architecturale s'appuie sur un autre mode d'"écriture" : la figuration graphique de l'espace sous forme de cartes et de plans .

Nous commençons donc cette étude par une analyse de ce rôle de la carte comme dessin d'ensemble permettant un regard synoptique sur le territoire analogue au regard "unificateur" sur la société auquel renvoient les thèmes du passé et la notion de patrimoine. Par ailleurs, avec l'extension des législations pour la protection de l'environnement, incluant désormais la conservation de sites, de paysages, et d'ensembles urbains, ces mesures relèvent directement de la planification économique et urbaine dont les cartes sont, bien précisément, l'instrument.

Nous chercherons ainsi à montrer qu'à travers cette main-mise de l'Etat sur le façonnement du territoire, main-mise dont la conservation architecturale est une manifestation, se mettent en place des critères architecturaux et des paysages urbains et ruraux univoques. La prise en compte des procédés de figuration de l'espace, (allant de la carte et du plan au tableau de paysage...) nous guidera par ailleurs pour éclairer l'autre question que nous soulevons dans ce travail : assiste-t-on par ce façonnement planifié de certaines portions du territoire, et par les discours qui l'accompagnent à une diffusion de valeurs et de normes, (préci-

sément unificatrices), et peut-on parler de "modèles de perception qui viendraient jouer un rôle idéologique au-delà des discours ? C'est donc sur le rapport entre image et discours, polysémie de la perception visuelle et univocité du langage que nous articulons ici divers aspects de ce phénomène.

Cartes et Planification.

Les mesures d'aménagement du territoire dont font partie les réalisations telles que la mise en valeur des centres historiques et des sites classés ou la constitution de secteurs sauvegardés sont sous-tendues par les techniques cartographiques. Ce mode de figuration de l'espace est lié à un fonctionnement social basé sur une production et une exploitation intensives ainsi que sur une centralisation des pouvoirs (économiques et politiques) au niveau local (ville) et au niveau national (état) comme cela est le cas pour les sociétés occidentales.

Les techniques cartographiques se sont développées et affinées à partir de la Renaissance (XV^e - XVI^e siècle), conjointement au développement urbain et économique (agriculture, villes comme centres marchands...) et à la découverte de nouvelles terres. Et, si la carte existe depuis des temps reculés, l'affinement de ces techniques correspond à l'affinement du pouvoir économique centralisé (états) qui s'instaure alors.

Sanctionnant un rapport de domination sur l'espace, la carte permet d'englober et de reproduire sur un plan des portions étendues du territoire, voire sa totalité : le regard peut embrasser toute l'étendue du pays et le pouvoir de décision (roi, administration centrale ou chef d'état) peut s'exercer sur les modifications de son tracé et de son façonnement.

La carte est un "outil de planification", un "outil opérationnel" (cf. La cartographie de l'environnement F. Desrentes M. Falque Urbanisme 177/178, Pratiques du paysage p. 42).

I - IMAGES ET DISCOURS

Aux objectifs militaires et politiques s'ajoutent les objectifs économiques : "pouvoir, territoire" sont inextricablement liés (cf. Jean Grammont "Pédagogie, territoire, pouvoir, savoir" Annales de la Recherche Urbaine n° 3 1979 p. 115)

L'Etat qui se met en place en France, dès le XVII^e siècle, s'appuie sur ce mode de figuration de l'espace en cartes (jusqu'à l'élaboration de la carte de France au XVIII^e siècle). La regard synoptique qu'elle permet accompagne la planification du fonctionnement des sites classés ou la constitution de secteurs sauvegardés sont sous-tendues par les techniques cartographiques. Ce mode de figuration de l'espace est lié à un fonctionnement social basé sur une production et une exploitation intensives ainsi que sur une centralisation des pouvoirs (économiques et politiques) au niveau local (ville) et au niveau national (état) comme cela est le cas pour les sociétés occidentales.

Les techniques cartographiques se sont développées et affinées à partir de la Renaissance (XV^e - XVI^e siècle), conjointement au développement urbain et économique (agriculture, villes comme centres marchands...) et à la découverte de nouvelles terres. Et, si la carte existe depuis des temps reculés, l'affinement de ces techniques correspond à l'affinement du pouvoir économique centralisé (états) qui s'instaure alors.

Or, dès le XVII^e siècle, par l'intermédiaire des plans et dessins d'architectes, une surveillance pourra s'exercer sur le façonnement même de portions du territoire. Depuis lors, des critères et des normes (fonctionnelles et esthétiques) seront établies par les instances centrales. Sanctionnant un rapport de domination sur l'espace, la carte permet d'englober et de reproduire sur un plan des portions étendues du territoire, voire sa totalité : le regard peut embrasser toute l'étendue du pays et le pouvoir de décision (roi, administration centrale ou chef d'état) peut s'exercer sur les modifications de son tracé et de son façonnement.

La carte est un "outil de planification", un "outil opérationnel" (cf. La cartographie de l'environnement F. Desrentes M. Falque Urbanisme 177/178, Pratiques du paysage p. 42).

Le dessin, la représentation des travaux, est le seul moyen pour le roi de s'assurer l'ubiquité et le pouvoir de décision sur tous les chantiers. C'est au dessin, et à ses fondements mathématiques que doivent être formés les candidats ingénieurs, et non à la seule conduite des travaux, qui échappera toujours au contrôle du roi,

Aux objectifs militaires et politiques s'ajoutent les objectifs économiques : "pouvoir, savoir et territoire" sont inextricablement liés (cf. Jean Grammont "Pédagogie, territoire, pouvoir, savoir" Annales de la Recherche Urbaine n° 5 1979 p. 115) L'Etat qui se met en place en France, dès le XVII^e siècle, s'appuiera sur ce mode de figuration de l'espace en cartes (jusqu'à l'élaboration de la carte de France au XVIII^e siècle). Le regard synoptique qu'elle permet accompagne la planification du fonctionnement économique et politique, ainsi que l'aménagement administratif (limite des frontières, découpage des régions et départements...)

décisions gouvernementales, les décisions étant entre les mains des Architectes des Bâtiments de France.

Plans d'architectes

Cette main-mise sur l'espace que sanctionne la carte a pour corollaire un autre mode de figuration, les projets et dessins d'architectes, où l'espace est redessiné sur un plan, selon des règles géométriques et mathématiques (la mise au point des règles de la perspective eut lieu aussi à la Renaissance avec Brunelleschi, et Alberti...)

Or, dès le XVII^e siècle, par l'intermédiaire des plans et dessins d'architectes, une surveillance pourra s'exercer sur le façonnement même de portions du territoire. Depuis lors, des critères et des normes (fonctionnelles et esthétiques) seront établies par les instances centrales.

Au XVII^e siècle, les ingénieurs des Ponts et Chaussées rendaient compte de leurs projets, par la présentation au roi de dessins, plans, maquettes :

"Le dessin, la représentation des travaux, est le seul moyen pour le roi de s'assurer l'ubiquité et le pouvoir de décision sur tous les chantiers. C'est au dessin, et à ses fondements mathématiques que doivent être formés les candidats ingénieurs, et non à la seule conduite des travaux, qui échappera toujours au contrôle du roi,

sans instruments graphiques pour la représenter" (...)

"Il faut vous appliquer à me rendre par vos mémoires, plans et profils, tout ce que vous faites si clair que je puisse le connaître dans mon cabinet comme si j'étais présent sur les lieux avec vous, et que je puisse porter le tout au roi avec la même clarté".

(A. Querrien Ecole et Corps. Le cas des Ponts et Chaussées 1747-1848 Annales de la Recherche Urbaine n° 5 automne 79).

Et, de même, actuellement, les critères d'élaboration et de rénovation des centres anciens (comme pour d'autres projets d'équipements collectifs soumis à d'autres législations) sont soumis aux décisions gouvernementales, les décisions étant entre les mains des Architectes des Bâtiments de France.

"La surveillance des sites et espaces protégés s'exerçant mieux au niveau départemental. M. Michel d'Ornano a pour objectif un renforcement aussi rapide que possible des moyens des agences des Bâtiments de France (110 agences, une dans chaque département et 7 à Paris)" (La protection des abords des monuments historiques, des sites et des secteurs sauvegardés, Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, Renforcement des moyens et contrôle, 6 Juin 1978).

Avec cette main-mise de l'Etat sur certaines portions du territoire (rurales et urbaines, portions de plus en plus étendues)

, par ces législations et normes esthétiques, on retrouve un rapport analogue à celui qui précéda la Révolution, quand les ingénieurs des Ponts et Chaussées rendaient compte (par les plans et maquettes) de leurs projets. Il s'agit du même assujettissement des réalisations architecturales à une planification centralisée.

Uniformisation

Au cours du XIX° siècle, parallèlement à la planification adminis-

trative qui rattache le local au national, se développe la société industrielle. Les régions sont progressivement abandonnées avec l'exode rural et la population des villes devient plus dense. Parallèlement à cet abandon des villages et des méthodes agraires et architecturales traditionnelles, se met en place une nouvelle forme d'architecture : l'architecture industrielle, bureaux et usines, logements collectifs, équipements de production. L'environnement actuel reflète ce fonctionnement économique et social dans ce qu'il a de plus "utilitaire" : cette architecture "bâtarde" et hétéroclite, fonctionnelle, a façonné le pays à l'image de la société industrielle. Les mesures actuelles de mise en valeur et de conservation de l'architecture ancienne (comme la création de zones vertes et de parcs naturels) sont instaurées précisément dans le but de briser l'"uniformité" de cette image.

"A quoi sert de parcourir un pays ou d'aller aux antipodes, fût-ce pour une journée, si l'on retrouve partout la même architecture, avec le même matériau, les mêmes vêtements, les mêmes objets, les mêmes paysages façonnés au "bulldozer" et, par voie de conséquence les mêmes moeurs"... "Pour lutter contre cette forme de pollution, le Gouvernement a décidé, sous l'impulsion du Président de la République, d'accorder une importance prioritaire aux problèmes de l'environnement, à la renaissance des métiers d'art". ("Une nouvelle conception du Patrimoine", circulaire du ministère de la Culture, 1.6.77)

"L'intérêt pour l'environnement et le paysage rejoint tout naturellement l'attention aux vestiges d'architecture et à ces éléments qui articulent et ponctuent les sites ; la lutte contre les inconvénients grossiers de la civilisation industrielle dans les villes rejoint tout naturellement l'identification, la remise en état et l'exploitation intelligente des quartiers anciens." (A. Chastel, Conférence prononcée le 6.12.79 à l'Académie d'Architecture).

Or, à travers cette manière de qualifier l'environnement actuel d'"uniforme" (architecture "en série", stéréotypes de la production industrielle), il faut voir une manière pour l'Etat de justifier son rôle (s'appuyant par ailleurs sur un courant d'opinion général qui s'insurge contre la société de consommation) et d'affirmer son pouvoir de contrôle sur les initiatives privées. Les méfaits et dégradations causées à l'environnement sont ainsi attribuées à l'expansion capitaliste qui s'est développée au cours du XIX^e siècle et surtout au XX^e siècle : seul l'Etat, qui détient le pouvoir législatif, peut donc prendre en main et améliorer le "cadre de vie". Le rôle de l'administration centrale apparaît comme indispensable, ralliant ainsi l'opinion ; (les politiques pour l'environnement constituent un enjeu électoral efficace, sur lequel s'appuient également les partis politiques de l'opposition).

Une nouvelle uniformité apparaît : celle des normes esthétiques

Cette "reconnaissance" pour le rôle bénéfique de l'Etat a été signalée par Marcuse, qui y voit une forme de "pensée positive" :

"- Je me promène à la campagne. Tout est pour le mieux : la nature est au summum de sa beauté. Les oiseaux, le soleil, le gazon, la vue des montagnes à travers les arbres, la solitude, pas de radio, aucune odeur d'essence. Bientôt le sentier tourne et se termine sur l'autoroute. Me voilà à nouveau parmi les affiches, les stations-services, les motels et les auberges. J'étais dans un Parc national et je sais maintenant que ce que j'ai vu n'était pas la réalité. C'était une "réserve naturelle", quelque chose que l'on préserve et comme une espèce mourante. Sans l'intervention du gouvernement, les enseignes publicitaires, les marchands de hot-dog et les motels, auraient depuis longtemps envahi cet espace naturel. J'en sais gré au gouvernement ; c'est bien mieux qu'autrefois..." (Herbert Marcuse "L'homme unidimensionnel" Ed. de Minuit 1964 p. 251).

Le découpage de "secteurs sauvegardés", (dans 60 villes à travers le pays) est issu de la conception graphique et cartographique du territoire qui sous-tend la centralisation.

Découpage de zones

Par ces législations sur la protection de l'environnement, l'Etat s'oppose d'une part aux initiatives individuelles, aux créations d'architectes isolés, ("concepteur plus ou moins "dédié" qui impose sa vision..." (M. Champenois, le Monde 19.2.79, citant M. Chirac à propos des Halles). Et, d'autre part, ainsi sont découpées des zones dont sont absentes toutes marques de la société "industrielle", telles que les affichages publicitaires :

"l'administration centrale coordonne la mise en oeuvre de la loi du 12.4.43 réglementant, au regard de l'esthétique, la publicité et les enseignes en faisant disparaître la publicité des lieux qu'elle dénature" (circulaire du Secrétariat d'Etat à la Culture Direction de l'Architecture. Les sites et espaces protégés; 1979).

Une nouvelle uniformité apparaît : celle des normes esthétiques définies par ces législations, inscrivant certaines marques typiques dans les zones protégées, ainsi que dans d'autres espaces (comme les signalisations récemment introduites sur les autoroutes, par exemple, indiquant un paysage régional typique).

Les législations sur l'environnement, à l'échelle du pays (normes de construction, hauteur, matériaux, lutte contre le "mitage"..) ne donnent pas à voir de façon évidente cette main-mise de l'Etat sur le cadre de vie, ces critères demeurant des mesures "après-coup" venant se superposer au paysage sans le modifier réellement. Mais, cette main-mise apparaît nettement dans les secteurs sauvegardés et les centres historiques qui sont tout entiers soumis à une restructuration.

A travers le pays, ces zones et ces secteurs se détachent, par leur aspect, du cadre urbain qui les entoure.

Le découpage de "secteurs sauvegardés", (dans 60 villes à travers le pays) est issu de la conception graphique et cartographique du territoire qui sous-tend la centralisation.

Les réglementations qui régissent cette "conservation" et cette mise en valeur de quartiers anciens sont élaborés à l'échelle nationale. Ces zones sont représentatives d'une conception d'ensemble qui, au-delà des particularités architecturales locales qui sont reprises par les rénovations, donnent lieu à la répétition, d'un secteur à l'autre, de modèles analogues : zone piétonne, place dallée, groupement de commerces "traditionnels", ravalement de façades...

Les secteurs sauvegardés tendent ainsi à se rassembler, comme se rassemblèrent les plans d'écoles, de mairies, d'équipements sportif qui furent jusqu'ici les équipements collectifs mis en place par l'administration centrale et conçus selon des plans et des critères architecturaux uniformes.

D'autres ensembles immobiliers ou commerciaux se retrouvent à travers le pays, issus de conceptions architecturales répétitives (centres commerciaux, chaînes de magasins, grands ensembles). Mais ce qui caractérise les secteurs sauvegardés, est, précisément, qu'ils soient ostensiblement et notoirement modelés et façonnés grâce au rôle des municipalités et du gouvernement, signalant par ailleurs un investissement financier exceptionnellement important.

Intégrés dans le "patrimoine" et sous-tendus par les discours sur la conservation, ces aménagements viennent jouer le rôle de symboles de représentations du passé, de l'histoire : ils sont assimilés à des monuments.

La caractéristique de la Loi Malraux de 1962 est d'inclure dans les mesures de protection et de conservation de l'architecture Extension du patrimoine : Monument —> Paysage.

Le terme "monuments historiques" a été forgé par Millin en 1970 (cf A. Chastel Conférence du 1.12.79 déjà citée). Et, dès cette époque est organisée la protection et la conservation des monuments érigés en symboles de l'Etat et de la République (Voir, pour ces aspects

historiques, l'étude de Laurence Bachman). Divers éléments de l'architecture ancienne furent petit à petit annexés et intégrés dans cette notion de "monument" : châteaux, architecture royale, églises abbayes... Le "patrimoine" devient ainsi de plus en plus étendu, jusqu'à inclure, comme cela est le cas aujourd'hui, l'architecture "banale" et quotidienne, ainsi que les paysages.

"Il s'agit de concevoir l'espace français tout entier comme un vaste et merveilleux réceptacle matrimonial"... (A. Chastel id)

"Le plus beau des monuments historiques est le paysage français" (id. A. Chastel citant Roger Agache).

"En ne reconnaissant l'"identité nationale" que dans un certain paysage de monuments et de souvenirs, le nationalisme du XIX^e siècle a donné au sens du patrimoine une valeur toute instinctive, et par là une dimension qu'il ne faut ni méconnaître, ni mépriser, mais qui doit être dépassée". (id)

"Dans un ouvrage de 1912 sur les églises de France, qui, à bien des égards, est prémonitoire, Barrès a pressenti l'extension inévitable de la notion en évoquant "les humbles églises sans style peut-être mais pleines de charme et d'émouvants souvenirs qui forment la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la terre de France" (id.)

La caractéristique de la Loi Malraux de 1962 est d'inclure dans les mesures de protection et de conservation de l'architecture ancienne l'architecture civile, l'habitat courant. La sauvegarde n'est plus limitée aux monuments seulement. Ainsi naquit la conservation de quartiers, d'îlots, de secteurs :

"Il y a une loi sur les sites, la loi du 2 Mai 1930, qui, elle, prend effectivement un ensemble, et celle sur les monuments de 1913 qui ne prend que le monument. Il était temps, je crois, qu'on puisse superposer les deux, parce qu'il est évident qu'un quartier, c'est un site urbain..." (M. Nicot, architecte, responsable du secteur sauvegardé de Chartres).

Or, cette extension de la notion de monument à des ensembles architecturaux et à des paysages (extension allant de la sculpture (monument proprement dit), au bâtiment, à l'ensemble architectural, au site...) vient signaler la présence et le rôle de l'Etat d'une façon différente que par la seule indication des repères historique que furent les monuments. Et nous dégageons ici deux aspects caractéristiques de ce phénomène récent :

- 1) Si les monuments isolés jouèrent, au cours du XIX^e siècle, le rôle de symboles de la nation et de l'Etat, leur pertinence semble avoir été petit à petit effacée par l'extension de l'architecture fonctionnelle et des marques de la société industrielle, comme nous l'avons signalé. Or, en étendant cette notion de symbole aux sites et aux paysages, les politiques actuelles de conservation introduisent un nouveau "support" (média) à leurs discours : l'espace comme image. Nous analyserons les notions de représentation, de norme, de modèle, en prenant en compte la perception de l'espace, qu'introduit ce rôle du visuel. La conservation ne se limite plus à la diffusion de valeurs par les discours : l'image et "l'espace comme image" jouent un rôle spécifique.

2) Cette forme de conservation correspond à de véritables aménagement-
co ments urbains et signale le pouvoir de l'Etat de façon plus
"U forte, et aussi plus anonyme : les quartiers et "sites classés"
fi sont à la fois publics et privés, et, si les monuments demeurent
ne des lieux bien circonscrits, le façonnement de l'espace par
sym l'Etat intervient de façon directe dans la vie urbaine. Les
C' premiers discours sur la conservation et les premières mesures
mo paraissent bien anodins par rapport aux enjeux économiques et
à financiers que les mesures actuelles recouvrent. (Hegel,

Es Divers problèmes sociologiques surgissent de cette contradiction
la entre les objectifs esthétiques et culturels et les facteurs
Et économiques et sociaux.", ces "représentations générales" parent

Nous poursuivons cette partie de l'étude ("Images et Discours") en
exposant le premier aspect ainsi dégagé (aspect 1) et nous traite-
rons des problèmes économiques et sociaux (aspect 2) dans la partie
suivante ("Le passé dans le présent").

Symboles et Représentations

Malgré le changement d'"objet", malgré cette extension de la conser-
vation de monuments à la conservation de quartiers et d'éléments de
l'architecture ancienne "quotidienne", les discours officiels qui
accompagnent ces mesures continuent à se référer aux notions de
symbole et de représentation telles qu'elles furent utilisées à
propos des seuls monuments.

Par la superposition d'un discours sur un objet, une image ou un
espace, ceux-ci deviennent "porteurs de significations", signes.
Les discours sur la conservation viennent en effet donner un sens
aux lieux, viennent "faire parler" l'espace, tout comme ils surajou-
tent un sens aux autres objets inclus dans le patrimoine.

(1) cf. Hegel, Esthétique PUF p. 23

Cette manière de faire signifier l'espace est sous-tendue par une conception hégélienne de l'art :

"Un ouvrage d'architecture, destiné à révéler aux autres une signification générale, n'est là pour aucun autre but que celui d'exprimer en soi cette haute pensée. Il est par conséquent, le libre symbole d'une idée essentielle qui offre un intérêt général.

C'est un langage qui, tout muet qu'il est, parle à l'esprit. Les monuments de cette architecture doivent donc, par eux-mêmes, donner à penser, éveiller des représentations générales". (Hegel, Esthétique, l'Architecture Art Symbolique" I. L'architecture comme langage, PUF p. 21)

Et si cet "intérêt général", ces "représentations générales" purent être, avec les monuments religieux, du domaine du "sacré", les "symboles du lien social" (1) évoquent l'Etat, la nation, le "contrat social", avec la notion de patrimoine.

L'Etat étant propriétaire ultime des biens particuliers, cette notion de patrimoine renvoie à la définition que donnait Rousseau, à la fin du XVIII^e siècle, dans le Contrat social :

"Comme les forces de la cité sont incomparablement plus grandes que celles d'un particulier, la possession publique est, aussi, dans le fait, plus forte et plus irrévocable (...) le droit que chaque particulier a sur son propre fonds est toujours subordonné au droit que la communauté a sur tous ; sans quoi, il n'y aurait ni solidité dans le lien social, ni force réelle dans l'exercice de la souveraineté." (Rousseau, Le Contrat Social, Livre I, Chap. IX "Du domaine réel" Ed. Sociales p. 74-75)

Cette conception d'un bien public s'accompagne de l'évocation d'un sentiment d'appartenance nationale et d'un respect pour l'Etat auquel se réfèrent les discours actuels :

(1) cf. Hegel, Esthétique PUF p. 23

"Notre patrimoine craint l'eau, le feu, la foudre, l'indifférence, l'oubli. Les Français sont ensemble responsables de leur patrimoine chacun de nous est gardien du trésor. Précieux, notre patrimoine est fragile et menacé : respectons-le" (1980 Année du Patrimoine. Ministère de la Culture et de la Communication).

"C'est un patrimoine national, ça n'appartient pas aux maires, ça n'appartient pas aux générations présentes - c'est un patrimoine qui n'appartient à personne. On en a l'usufruit, c'est tout. Bon, il faut bien le dire, sous-entendu, c'est le pouvoir central."

(M. Védrine, Ancien Chargé de Mission sur les secteurs sauvegardés au Ministère de la Culture)

Tableaux de Paysages

Et la collaboration de la population est recherchée :

"Le patrimoine doit donc, en 1980, devenir l'affaire de tous les Français. L'ambition de l'année du patrimoine consiste ni plus ni moins à travers les opérations de sensibilisation, à modifier le comportement des Français vis-à-vis de leur patrimoine, à obtenir de chacun un intérêt nouveau afin qu'il consacre temps, énergie, argent, à la préservation et à la création de ce patrimoine qui devra témoigner pour nous dans l'avenir." (J-P. Lecat Texte remis à la presse. Le Monde 20.11.79).

paysages (1).

La notion de patrimoine n'est pas intrinsèquement référence à un "héritage du passé : elle sanctionne un des aspects juridiques des sociétés basées sur la propriété. Or, actuellement, c'est à l'héritage historique qu'est assimilé le patrimoine. Précisément, le passé vient permettre une projection de ce "lien social", loin des enjeux et conflits du présent :

"l'étude du passé, dans la perspective d'une culture (est) distincte des vicissitudes politiques et supérieure à elles" (A. Chastel, Conférence prononcée à l'Académie d'Architecture, le 1.12.79 "La

notion de Patrimoine hier et aujourd'hui".

C'est la caractéristique du patrimoine moderne, d'être si radicalement et exclusivement constitué des restes du passé conservés.

L'héritage du passé devient, ici, symbole de la présence et de la permanence d'un ordre étatique :

"Ce qu'on étudie à travers les édifices, les décors, les emblèmes (...) c'est l'origine et la permanence des institutions." (A. Chastel, idem).

à cette conception hégélienne romantique de la peinture (et du dessin) de paysage comme représentation; de même que les valeurs qu'elles leur attribuent dans leurs discours s'inspirent de thèmes

Tableaux de Paysages

En intégrant les sites, les quartiers et les paysages dans le patrimoine, les discours actuels viennent donc attribuer à ces lieux des valeurs : symboles de la "vérité", de l'"identité nationale", du "caractère régional". Ces espaces deviennent "miroirs de la nation" et les valeurs qu'ils représentent sont celles de la "beauté de la France", etc...

La conception hégélienne de langage architectural est ainsi étendue aux lieux et aux sites. Cette manière de faire signifier l'espace renvoie à la notion de paysage comme portion de l'espace "mis à plat", vue d'un ensemble encadré : peinture, dessins, tableaux de paysages (1).

(1) Note : A la Renaissance, la mise au point des règles de la perspective donna lieu aussi à l'apparition de peintures de paysages, et la notion-même de paysage est issue de cette forme de figuration de l'espace en plan. Or, si avec les plans d'architectes et de paysagistes, l'espace est redessiné selon des règles géométriques, la peinture de paysage est projection du champ du regard, posant un sujet-spectateur, et donnant lieu à la projection de valeurs, sentiment et états d'âme, particulièrement dans la peinture romantique. Une dimension "éthique" est inhérente à cette forme esthétique.

Les paysages "artistiques" ont interpellé l'individu en tant que sujet, le tableau étant prétexte à des projections affectives et sentimentales, vecteur de valeurs éthiques, religieuses, voire ontologiques. Dans les discours de l'Etat valorisant les paysages, l'individu est interpellé en tant que citoyen : c'est le "pays" (et la patrie) que les paysages représentent.

Il est intéressant de constater que les mesures actuelles de conservation de sites, de quartiers anciens, de paysages, se réfèrent à cette conception hégélienne romantique de la peinture (et du dessin) de paysage comme représentation; de même que les valeurs qu'elles leur attribuent dans leurs discours s'inspirent de thèmes littéraires (et politiques) du XIX^e siècle.

Or, depuis le début du XX^e siècle, la photographie et le cinéma, et, plus récemment, les techniques visuelles et audio-visuelles (notamment des expériences et propositions artistiques sur l'"environnement sonore") viennent transformer cette notion de l'objet d'art comme représentation.

La "perception réelle", polysémique, est désormais prise en compte, donnant à l'image une valeur autre que celle d'être un message, un vecteur de valeurs. C'est dans le sens de ces nouvelles options esthétiques que nous avons abordé cette question du rôle que ces discours font jouer à l'espace, ce rôle de symbole apparaissant anachronique (référence au XIX^e siècle) et, de plus, décalé par rapport à ce qui se joue dans les mentalités actuelles. Bien plus, le paysage est avant tout espace vécu, et non pas seulement objet de contemplation

ensemble. Les connotations et valeurs que peut véhiculer un bâtiment isolé sont redoublées du "sens" que peut transmettre la perception d'un site, non pas en tant que "plan statique" (représentation paysage encadré...) mais en tant qu'espace ouvert, image ouverte.

Espace comme image

De même que la conception cartographique organise l'espace comme un texte, la notion de représentation renvoie à une conception de la perception comme lecture. Les monuments, l'architecture et les paysages seraient ainsi porteurs de messages, de codes et de normes qui seraient appréhendés comme tels par les individus.

L'espace serait "lu", cette lecture étant ramenée à une signification univoque, celle de l'histoire et du passé du pays.

Un des buts de cette étude a été précisément d'analyser dans quelle mesure ces "messages" seraient connus et intériorisés par les habitants de villes faisant l'objet de telles réalisations (Uzès, Auxerre, Chartres, Montpellier, Nancy). En effet, est-il possible de parler d'une "diffusion de valeurs", par le biais de cette prise en main par l'Etat du façonnement de certaines zones du territoire (rurales et urbaines) ?

Les musées demeurent des lieux bien circonscrits et les objets qu'ils contiennent, mis en ordre, peuvent former un spectacle :

"Pour les touristes du monde entier, nos musées sont le miroir d'une nation". (1980 Année du Patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication). Mais, la valorisation de l'espace renvoie aux lieux réels, interpellant la perception directe. Notre hypothèse est que les paysages réels ne sont pas perçus comme représentations ou langage, et qu'en tant que tels ils échappent à l'univocité de sens que les discours officiels leur attribuent.

L'ensemble architectural et le paysage font apparaître un amalgame entre langage d'un bâtiment isolé et perception de l'espace comme ensemble. Les connotations et valeurs que peut véhiculer un bâtiment isolé sont redoublées du "sens" que peut transmettre la perception d'un site, non pas en tant que "plan statique" (représentation paysage encadré...) mais en tant qu'espace ouvert, image ouverte.

L'autre versant de notre hypothèse est donc que l'image vient, ici, pallier la perte de sens du langage de l'architecture seule comme signification. L'extension des zones conservées et érigées en symboles correspond aussi à l'effacement de la pertinence que purent avoir auparavant les monuments.

Mais, bien plus, cette extension de la conservation à des espaces élargis, fait intervenir des facteurs qui invalident les notions de symbole et la conception de la perception comme lecture qui lui est corollaire.

L'espace, tout comme l'image, sont "polysémiques, et le sens" donné par la perception n'est pas un mais multiple.

Hegel avait déjà signalé cette ambiguïté du symbole :

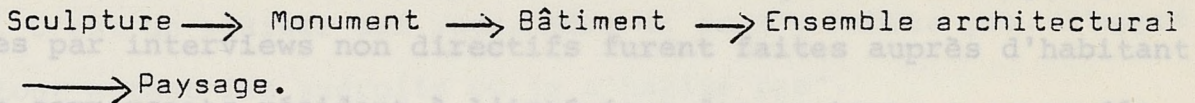
"... l'objet pris comme symbole renferme en lui-même une foule d'autres propriétés qui n'ont rien de commun avec elle ... il suit de là que le symbole est, de sa nature, essentiellement équivoque" (Hegel, Esthétique, "Ambiguïté du symbole" PUF p. 31)

Cette ambiguïté et cette polysémie sont inhérentes à tout "texte", dont plusieurs lectures sont possibles. Mais l'espace échappe d'autant plus à toute valorisation symbolique univoque : sa perception fait intervenir l'usage et la pratique des lieux.

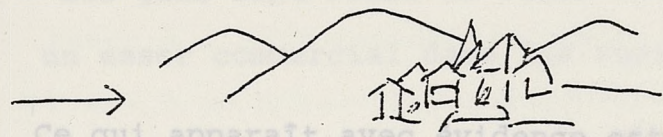
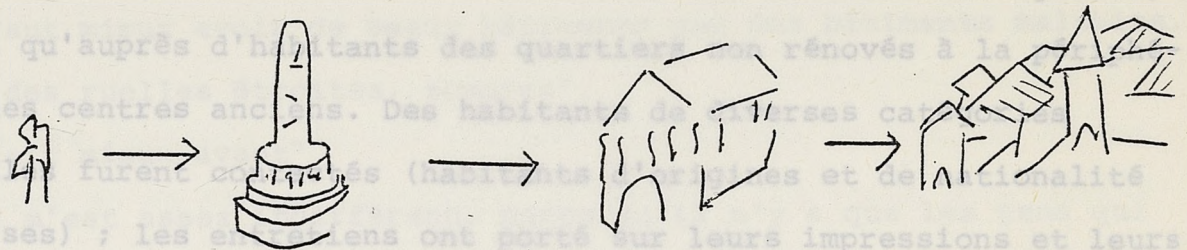
Et, si un objet muséographié peut être associé à une signification fixe (datation, par exemple), les espaces ruraux et urbains débordent de toute classification. Les valeurs symboliques dont les lieux sont porteurs ne peuvent être rangées dans une catégorie de lecture univoque quelconque : ils ne se réduisent pas à une "lecture de traces" ni à une évocation du passé ou de l'histoire.

Perceptions individuelles

Pour mettre à jour cette "ouverture" de la perception, nous avons mené des enquêtes auprès d'habitants, afin de faire ressortir leur perception directe des paysages réels. Ces enquêtes "sauvages", menées par interviews non directifs furent faites auprès d'habitants et de commerçants résidant à l'intérieur des secteurs sauvegardés,

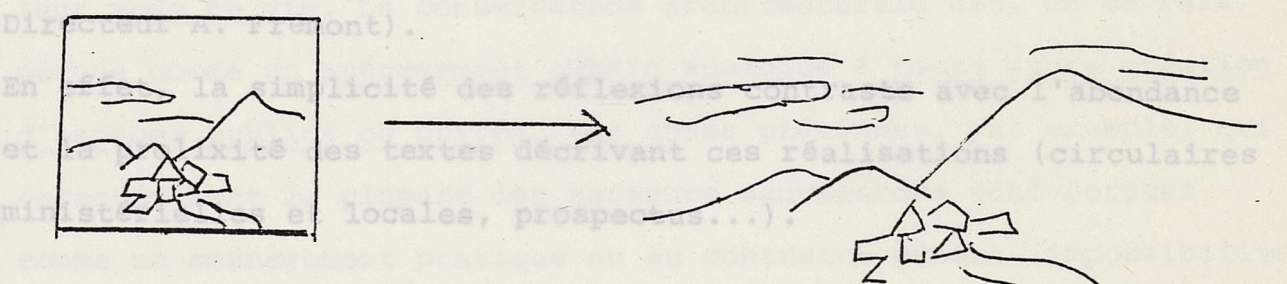


ainsi qu'auprès d'habitants des quartiers rénovés à la périphérie des centres anciens. Des habitants d'origines culturelles et sociales diverses (habitués à des pratiques et des mentalités diverses) ; les enquêtés ont porté sur leurs impressions et leurs réactions face à ces réalisations.



Ce qui apparaît avec évidence est la pauvreté des réflexions orales sur la perception de l'espace, d'une façon générale :

Langage → Image
"De façon abrupte, on doit enregistrer qu'un paysage qui plaît n'appelle pas la recherche de ses composantes. La formule "c'est beau ? que voulez-vous que je vous dise de plus ?" résume parfaitement le comportement courant" (Espace et Cadre de vie : "L'espace vécu des Caennais". Université de Caen. CERA. Etude menée pour le Ministère de la Culture et de l'Environnement. Avril 1978



Nous donnons ici quelques commentaires "en vrac" recueillis auprès des habitants (hors du secteur) que nous avons rencontrés à Uzès, Plan encadré. représentation → Espace ouvert
Auxerre, Nancy, Chartres et Montpellier :

"oui, c'est très bien, on y va de temps en temps, pour le plaisir"

Perceptions individuelles

Pour mettre à jour cette "ouverture" de la perception, nous avons mené des enquêtes auprès d'habitants, afin de faire ressortir leur perception directe des paysages réels. Ces enquêtes "sauvages", menées par interviews non directifs furent faites auprès d'habitant et de commerçants résidant à l'intérieur des secteurs sauvegardés, ainsi qu'auprès d'habitants des quartiers non rénovés à la périphérie des centres anciens. Des habitants de diverses catégories sociales furent contactés (habitants d'origines et de nationalité diverses) ; les entretiens ont porté sur leurs impressions et leurs réactions face à ces réalisations.

"Les gens sont fiers de venir se ballader ici, et il y a sûrement un essor commercial dans les rues piétonnes."

Ce qui apparaît avec évidence est la pauvreté des réflexions orales sur la perception de l'espace, d'une façon générale :

"De façon abrupte, on doit enregistrer qu'un paysage qui plaît n'appelle pas la recherche de ses composantes. La formule "c'est beau ! Que voulez-vous que je vous dise de plus ?" résume parfaitement le comportement courant" (Espace et Cadre de vie : "L'espace vécu des Caennais". Université de Caen. CERA. Etude menée pour le Ministère de la Culture et de l'Environnement. Avril 1978 Directeur A. Frémont).

En effet, la simplicité des réflexions contraste avec l'abondance et la prolixité des textes décrivant ces réalisations (circulaires ministérielles et locales, prospectus...).

Nous donnons ici quelques commentaires "en vrac" recueillis auprès des habitants (hors du secteur) que nous avons rencontrés à Uzès, Auxerre, Nancy, Chartres et Montpellier :

Le "modèle de perception" qui serait figuré et diffusé par ces "aménagement(s) avec toutes les valeurs de fierté locale et nationale le qu'il représenterait), est, certes, reconnu comme tel (cha-

"C'est parfait, pour moi".

"Bien sûr que ça me plaît".

"Ça ne m'intéresse pas".

"Oui, ça m'intéresse, j'ai apprécié en gros la façon dont ça été fait. C'est un plaisir des yeux, même si je n'y habite pas. J'apprécie tout autant les endroits où je n'habite pas".

"Il vaut mieux avoir de beaux bâtiments que des bâtiments malsains, dans des ruelles étroites, sombres".

"C'était mieux avant"

"Cela m'est assez indifférent, parce qu'il n'y a que les gens qui ont des sous qui peuvent y habiter, finalement, voilà".

"Les gens sont fiers de venir se ballader ici, et il y a sûrement un essor commercial dans les rues piétonnes."

Nous citerons plus loin d'autres réflexions de ces habitants ; ici nous tenons seulement à souligner que les thèses et les thèmes développés dans les discours officiels (sur le patrimoine, sur la revalorisation touristique et économique des communautés locales, sur l'esthétique de la ville, etc...) sont fort mal connues de la majorité des habitants. De plus, les réactions des habitants se basent sur des critères tout à fait actuels et utilitaires, liés à leur mode de vie. La conservation architecturale est, de ce fait, perçue comme un aménagement urbain analogue à toute autre création d'espaces publics ou privés. Les zones piétonnes, par exemple, qui caractérisent la plupart des secteurs sauvegardés sont perçues comme un aménagement pratique ou au contraire gênant (impossibilité de stationner, etc...), et non pas comme un quelconque symbole du passé ou de l'histoire nationale (ou régionale).

Le "modèle de perception" qui serait figuré et diffusé par ces aménagements (avec toutes les valeurs de fierté locale et nationale qu'il représenterait), est, certes, reconnu comme tel (cha-

cun sait qu'il s'agit d'une initiative municipale et nationale) mais il se heurte à la grande diversité d'opinions qui montre une grande hétérogénéité dans les manières de percevoir ces espaces (1) "L'image de Caen qui l'emporte aux yeux des Caennais est très normalement produite par l'idéologie dominante. Mais elle n'est pas exactement celle de tous les Caennais" (Etude sur Caen déjà citée).

Outre les facteurs liés aux différences de mode de vie, au niveau culturel et au statut économique et social, les lieux sont perçus selon des critères affectifs, personnels : souvenirs et attachements goûts liés à l'histoire individuelle et non pas uniquement en référence à l'histoire collective.

C'est à ce niveau des perceptions individuelles qu'il faut voir une pluralité de valeurs et de significations attribuées aux lieux : les zones restaurées et le paysage qu'elles forment n'échappent pas à ce jeu de la polysémie. (in Traverses / 4, Mai 1976)

Or, malgré cette grande hétérogénéité de regards et d'opinions, on constate que ces mesures reposent sur un consensus : il est considéré comme normal et "allant de soi" que le passé doive être conservé, et les discours sur la conservation postulent que les valeurs qu'ils véhiculent correspondent à une idéologie actuelle, à un "besoin" de passé et d'histoire dans la population.

Précisément, nous cherchons ici à élucider ce consensus.

(1) Nous verrons plus loin que les catégories sociales qui s'identifient à ces valeurs sont celles qui ont un intérêt dans ces réalisations (maîtres d'oeuvre, notables, employés municipaux) la notion de patrimoine venant masquer des enjeux et intérêts économiques et politiques.

La notion cohérente et unitaire qui se heurte à une multiplicité de significations quand la perception de l'espace comme image ouverte est prise en compte.

Polysémie / Univocité. Consensus

La pluralité que l'Etat met en valeur dans ses discours, est celle du passé, où l'histoire des régions se fond dans l'histoire nationale. Mais la prise en compte de la pluralité et de la polysémie du présent vient introduire des facteurs qui font glisser les notions d'idéologie dominante et de pouvoir. Le rôle des discours gouvernementaux semble dès lors échapper à toute fonction coercitive et normalisatrice.

"La réalité du discours local est faite de stratifications, de rumeurs, de mémoires, de combats, etc... En somme, une pluralité de langages. Elle ne peut se ramener à un discours univoque qui serait lisible et qui pourrait être tenu en un seul endroit. La ville réelle commence avec l'opacification de ce discours univoque.

(...) lorsque se constitue un réseau de langages". (M. de Certeau, "Propos sur le Vaudreuil", in Traverses / 4, Mai 1976)

Ainsi, comme dans cette étude, la mise à jour de la pluralité de sens donnée à voir par l'espace pose une dimension individuelle et une dimension de "liberté" : les individus ne sont pas modelés par les discours, ni par les "modèles de perception", la perception de l'espace n'étant pas réductible à une lecture de représentations ou d'"inscriptions".

Avec cette polysémie de la perception individuelle, qui réinvente et réécrit pour chacun une histoire et une mémoire des lieux (cf. M. de Certeau "l'Invention du Quotidien", 10/18, 1979, pour une analyse de cette "intelligence tactique"...), l'individu n'est pas véritablement intégré dans une mémoire collective.

La conservation forme un discours cohérent et unitaire qui se heurte à une multiplicité de significations quand la perception de l'espace comme image ouverte est prise en compte.

Dès lors, le consensus n'est pas à expliquer par une intériorisation de valeurs et de normes telles que l'identité nationale ou le patriotisme : il ne repose pas sur une "normalisation" ou une identification mais sur une acceptation tacite, muette. Les perceptions individuelles demeurant silencieuses, et les opinions diverses demeurant inopérantes : c'est grâce à ce silence que peuvent être énoncés ces discours univoques, que peuvent être concrétisées ces initiatives. Ainsi, la pluralité et la multiplicité de regards, comme les différences sociales et culturelles, échappant à toute cohésion et, par suite à toute emprise réelle sur l'espace contribuent en fait à ce consensus et au maintien de cet "ordre muet".

Ordre muet

Avec l'importance que tendent à prendre l'image et l'esthétique dans le champ culturel, avec l'utilisation de l'image telle qu'elle apparaît dans cette mise en valeur du "paysage" (image-schème débordant du discours et du langage), un nouveau domaine d'analyse s'ouvre : les notions de pouvoir et d'idéologie dominante se déplacent. En s'appuyant sur la perception, l'esthétique, le plaisir de l'image, l'importance que prennent actuellement les notions de cadre de vie, (qualité de la vie, environnement, ambiance) signale un glissement de valeurs. Un nouveau rapport à l'Etat est ainsi posé, cet "ordre muet" par lequel est esquivée toute confrontation frontale. Mais la question reste posée :

Après la toute-puissance des discours (cf. Lyotard "La condition Post-Moderne. Ed. de Minuit, sur la fin des "grands récits"...), l'image vient-elle, en tant que média, permettre la diffusion de valeurs collectives de façon plus insidieuse et plus intangible que les textes, lois ou discours ?

Ou bien va-t-on vers une conception de la société non-organisée par un centre, - vers une disparition de toutes valeurs centralisatrice et unitaires ?

Pour éclairer l'autre aspect de ce phénomène, nous abordons maintenant son fonctionnement social et économique. Si, la prise en main par l'Etat du façonnement du territoire fut, à l'origine, une manière d'y inscrire ses marques (équipements collectifs ou monuments mis en valeur comme symboles...), se détachant ainsi du fonctionnement économique et des intérêts privés, actuellement cette différenciation s'estompe. Le rôle de l'Etat tend à se fondre (et à se confondre) avec le fonctionnement économique global..

Nous faisons ressortir ici, divers aspects révélant cette intégration de la conservation dans les enjeux de la société actuelle :

- Critères de l'architecture "conservée" et Techniques modernes,
- Enjeux économiques, sociaux et politiques.

A travers ces aspects, il ressort que des mesures telles que la création de secteurs sauvegardés et les problèmes qu'elles soulèvent reflètent la contradiction de cette conception "culturaliste" d'une "conservation" de l'architecture quotidienne. Cette contradiction est inhérente à cette notion de l'espace comme représentation d'un passé qui serait décalé par rapport au fonctionnement social actuel.

Conservation du passé // Techniques modernes

La conservation n'est pas seulement "superposition" d'un discours sur des objets ou sur des lieux : elle se caractérise par une organisation et une "mise en ordre" des éléments dont elle traite.

II - LE PASSE DANS LE PRESENT

Ainsi sont classés et répertoriés objets et archives, ainsi sont constitués les musées... (et de toutes les réglementations bureaucratiques qui les accompagnent) que se constitue le "patrimoine".

La conservation de bâtiments et de sites donne lieu à une mise en ordre spécifique par rapport aux autres objets de la conservation : Pour éclairer l'autre aspect de ce phénomène, nous abordons maintenant son fonctionnement social et économique. Si, la prise en main par l'Etat du façonnement du territoire fut, à l'origine, une manière d'y inscrire ses marques (équipements collectifs ou monuments mis en valeur comme symboles...), se détachant ainsi du fonctionnement économique et des intérêts privés, actuellement cette différenciation s'estompe. Le rôle de l'Etat tend à se fondre (et à se confondre) avec le fonctionnement économique global..

Nous faisons ressortir ici, divers aspects révélant cette intégration de la conservation dans les enjeux de la société actuelle :
- Critères de l'architecture "conservée" et Techniques modernes,
- Enjeux économiques, sociaux et politiques.

A travers ces aspects, il ressort que des mesures telles que la création de secteurs sauvegardés et les problèmes qu'elles soulèvent reflètent la contradiction de cette conception "culturaliste" d'une "conservation" de l'architecture quotidienne. Cette contradiction est inhérente à cette notion de l'espace comme représentation d'un passé qui serait décalé par rapport au fonctionnement social actuel.

l'établissement d'une cartographie automatique" (Circulaire du Ministère de la Culture, 1.6.79 : "L'inventaire général : une exigence de normalisation").

Il s'agit avant tout d'imposer des directives pour éviter la disparité des dossiers et des fiches. A l'heure de l'informatique, la conservation n'est pas seulement "superposition" d'un discours sur des objets ou sur des lieux : elle se caractérise par une organisation et une "mise en ordre" des éléments dont elle traite.

Ainsi sont classés et répertoriés objets et archives, ainsi sont constitués les musées. C'est à partir de ces classements rationnels (et de toutes les réglementations bureaucratiques qui les accompagnent) que se constitue le "patrimoine".

La conservation de bâtiments et de sites donne lieu à une mise en ordre spécifique par rapport aux autres objets de la conservation : l'architecture est visible, publique (et non pas cachée, comme les objets conservés dans les musées ou bibliothèques). Et, si, avec les premières mesures de mise en valeur des monuments et le nettoyage des façades, ces éléments architecturaux demeurèrent encore prétextes à l'énonciation de discours (conservés intacts, ces éléments circonscrits étaient simplement rendus visibles), l'extension de ces mesures à la mise en valeur de quartiers anciens donne lieu à de véritables reconstructions et restructurations.

Les méthodes de classement qu'utilise la conservation sont tributaires des techniques correspondant à l'époque à laquelle elles sont faites. Ainsi, actuellement, les archives sont répertoriées par ordinateur :

"l'arrondissement de Pithiviers (Loiret) est achevé, les cinq cantons de la Châtre (Cher) ont donné lieu à l'établissement d'un millier de fiches, de plus de 2500 photographies ; d'ores et déjà, plus de 1500 bordereaux d'informatique mis en mémoire peuvent fournir des listes thématiques ou chronologiques et vont permettre l'établissement d'une cartographie automatique" (Circulaire du Ministère de la Culture, 1.6.79 : "L'inventaire général : une exigence de normalisation").

"Il s'agit avant tout d'imposer des directives pour éviter la disparité des dossiers et des fiches. A l'heure de l'informatique, il n'est plus question de laisser libre cours à l'inspiration et à la fantaisie dans l'étude des monuments et des oeuvres d'art. C'est pourquoi le vocabulaire analytique a été déterminé dans le sens de

la plus grande rigueur" ("Des utilisations nouvelles pour les Monuments Historiques", texte ministériel, (culture et Environnement), 1.6.77.)

De même, la conservation architecturale est tributaire des techniques de classement modernes et s'élabore selon des méthodes correspondant aux conceptions modernes de la construction et architecture. Et, si les "métiers d'art" sont remis en valeur, pour l'élaboration de parties de bâtiments construites en pierres, par exemple, et si le style architectural des immeubles restaurés ou rénovés n'a rien à voir avec les constructions modernes, on trouve des similitudes au niveau de la manière de concevoir l'ensemble architectural

Architecture ↔ Paysage

L'esthétique et la qualité visuelle du paysage que forme une réalisation architecturale ou un aménagement urbain sont en effet des préoccupations majeures des architectes et urbanistes actuels :

"Quelques projets d'architecture urbaine montrent que le paysagisme peut cesser d'être une technique de remplissage des espaces vides, pour redevenir, comme ce fut le cas au XIX^e siècle, un des outils majeurs de l'architecture." (J.P. Viguie Architecte. in urbanisme. n° 177/178 Pratiques du paysage p. 51 1980).

Les critères d'élaboration des "plans de paysages" par les architectes-paysagistes tributaires des règles et des techniques de l'architecture moderne, posent un amalgame entre paysage et architecture. Le façonnement planifié des paysages (ensembles urbains, aménagements paysagers, création de jardins.) a évolué conjointement avec l'évolution des normes esthétiques et scientifiques de la

production architecturale : le "paysage" tel qu'il est conçu actuellement n'a rien à voir avec les projets ou réalisations du XVIII^e ou XIX^e siècle. (Protégés, 1978 p. 32).

Ces plans de paysages étant donc soumis aux mêmes critères de fonctionnalité que les constructions modernes, tendent à une simplification de plus en plus grande des formes et des lignes. Et les créations paysagères, tout comme les rénovations-reconstitutions de quartiers anciens reflètent le graphisme géométrique, la logique et la rationalité scientifique des plans dont ils sont issus.

Les interventions architecturales en quartiers anciens consistent à restaurer certains bâtiments anciens (conservés "intacts") et à rénover les constructions qui les entourent, voire même à construire de nouveaux groupes de bâtiments, et créer des zones piétonnes, aménager des places. Il s'agit de reconstituer un tout homogène, les règles d'intégration et de cohérence étant primordiales.

"Ce contrôle de la qualité architecturale doit permettre d'éviter les erreurs les plus grossières, les contresens les plus lourds et les agressions majeures dans les sites, en s'appuyant sur des références au passé et à l'architecture régionale et en recherchant les règles permanentes d'harmonie et d'intégration dans un site naturel ou bâti (...) Une création authentique peut parfaitement s'insérer dans un tissu ancien même prestigieux par une transposition dans un langage contemporain des éléments fondamentaux de l'architecture du passé (son échelle, sa modénature, son matériau, son décor)." (Lettre de M. d'Ornano (Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie), aux Architectes des Bâtiments de France, Mars 1978).

- aux formes absurdes et inutiles (pastiche ou futurisme),
"Enfin, il s'agit ici des nouvelles constructions à réaliser. On cherche à définir un cadre dans lequel l'imagination peut s'exercer sans pour autant créer de rupture par rapport à l'environnement. On exprime le souhait de voir se réaliser des architectures contemporaines discrètes et s'intégrant dans le paysage urbain, sans le

plagier." ("Le cahier de recommandation du site inscrit de Dieppe". Sites et Espaces Protégés, 1978 p. 32).

La notion de langage architectural introduit ici des critères de lisibilité, d'harmonie, de symétrie, de rythme sans rupture. Ces mises en valeur de quartiers sont conçues pour former des images et des paysages unitaires. (Et les critères géométriques de ces aménagements évoquent une sorte de "matérialisation de l'idée", où le langage est assimilé à la logique grammaticale et aux schémas scientifiques et rationnels de la conceptualisation...)

Ainsi, en est-il, par exemple, pour les devantures commerciales :

"La Rue. Les devantures doivent participer à l'unité de la rue et contribuer à la cohérence de son paysage :

Respecter en priorité : - le rythme de parcellaire,

- le rythme des hauteurs d'étages,

- l'alignement des façades.

"L'immeuble. Les devantures ne peuvent ignorer la façade de l'immeuble dans lequel elles s'insèrent :

Respecter en priorité : - l'axe des percements ou des trumeaux,

- la symétrie ou l'ordonnement,

- les piliers d'angle en coin de rue.

(...)

"Non : - au trop plein de matériaux hétéroclites,

- aux formes absurdes et inutiles (pastiche ou futurisme),

- à la prolifération publicitaire.

"Oui : - à l'harmonie de l'architecture contemporaine en rez-de-chaussée avec l'architecture existante des étages,

- à l'intégrité retrouvée de la façade (de la toiture au trottoir), etc..."

(Devantures commerciales et quartiers anciens, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Direction de l'architecture, 1979).

Aspect figé et moderne

Nous avons indiqué le décalage qui sépare les modèles et valeurs véhiculés par les discours sur le patrimoine, et la perception réelle des habitants. Les valeurs et qualités multiples attribuées aux lieux viennent invalider toute possibilité de voir à travers ces phénomènes une quelconque identification à une mémoire collective. Or, si le paysage que forment ces espaces n'est pas perçu comme une "représentation", précisément, ce sont les aspects modernes de ces réalisations qui viennent briser ce mythe d'une évocation du passé : ce que les habitants perçoivent et critiquent le plus couramment, ce sont les aspects figés et froids de ces quartiers.

"C'est moderne, maintenant, ce n'est pas une vieille ville, on voit bien que c'est tout-à-fait du moderne, du moderne qui n'imité même pas l'ancien. C'est magnifié, ça me plaisait mieux avant.

D'un côté c'est bien de pouvoir y vivre, mais d'un autre côté, c'est horrible." (une habitante d'Uzès).

Divers commentaires :

"Port-Grimaud ou Uzès, c'est la même chose."

"Ça manque de réalité",

"C'est mort",

"La fontaine a été mal refaite, elle était mieux avant, maintenant ça fait sec..."

"Les touristes disent "c'est trop léché, trop bien fait"

"Une ville restaurée ressemble à toutes les villes restaurées. Elle a perdu son âme."

"Ça n'a plus de personnalité. Sur les arbres, il n'y a plus de moineaux l'été, parce qu'avant, ils allaient dans la boue et maintenant il n'y a plus rien, il n'y a plus de plantes. Et la fontaine elle n'est pas mise en valeur. C'est déplorable du point de vue humain, mais par contre, c'est joli, quoi, mais ils n'ont pas réussi à allier le carrelage de la place avec le reste. C'est un truc ultra-moderne, ils auraient dû mettre des dallages d'époque. J'y allais souvent avant, maintenant je n'y vais même plus du tout. Et même les paysans, les vieux, comme ça, qui venaient discuter, on ne les voit plus."

Plans d'architectes —> réalisations

Intégration à l'activité urbaine

Ces critiques peuvent en effet s'appliquer à des rénovations telles que celles d'Uzès, Senlis, Sarlat, où l'ensemble des bâtiments forme un bloc qui se détache de manière évidente du contexte urbain. Mais cet aspect figé, cette apparence de décor et de "vitrine", tiennent surtout au fait que ces quartiers ne présentent pas la même animation, la même ambiance que le reste de la ville. En effet la réussite d'un secteur sauvegardé, comme pour tout espace vert ou tout ensemble résidentiel, est fonction de la plus ou moins grande intégration de ces quartiers à l'activité urbaine globale. Ainsi en est-il de Chartres, Annecy, Montpellier et Nancy, par exemple, où la configuration et la délimitation des zones restaurées ne forme pas un "bloc". En particulier, à Chartres, la rénovation a consisté à rénover certains immeubles de façon ponctuelle : l'ensemble de la ville (secteur et hors secteur) formant un cadre ancien, ces mises en valeur de l'architecture qui se dégradait contribuent à former un tissu urbain homogène.

Quand il ne s'agit pas de la restructuration complète d'une zone étendue, mais d'interventions ponctuelles, l'activité urbaine et commerciale et l'animation de ces quartiers, analogues à celles du reste de la ville, font que les secteurs sauvegardés n'apparaissent pas comme des entités indépendantes. A Montpellier, le secteur sauvegardé forme une zone piétonne dont certaines parties peuvent être perçues comme figées, mais l'activité commerciale y étant importante par ailleurs, on ne peut pas le qualifier de "zone morte".

En effet, cette prise en main par l'Etat de l'aménagement de certains quartiers n'échappe pas aux paramètres de la société actuelle. Au-delà du prétexte "culturel" de mise en valeur du patrimoine, l'investissement financier important que représentent Plans d'architectes —> réalisations

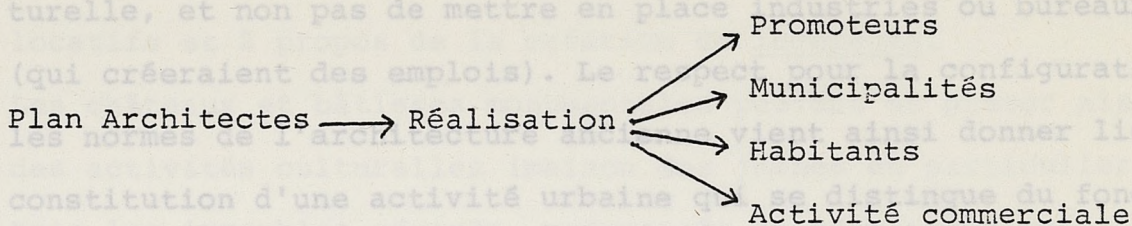
Nous avons signalé dans le chapitre précédent que les discours sur la conservation se réfèrent à une conception "romantique" et hégélienne du paysage (peintures et tableaux de paysages comme vecteurs de valeurs éthiques et patriotiques). Les règles d'harmonie et d'équilibre sont également héritées du clacissisme romantique, mais, au-delà des ces critères esthétiques, ces réalisations sont faites à partir de techniques (plans d'architectes -urbanistes- paysagistes) où interviennent des facteurs qui nous éloignent de toute figuration artistique, mais qui nous ramènent à la carte, mode de figuration de l'espace liée au fonctionnement de la production et aux facteurs économiques.

une idée du travail considérable entrepris :

. Secteur sauvegardé : 12 hectares.

On trouve ici une contradiction analogue à celle qui oppose la conception de l'espace comme représentation et les perceptions qu'en ont les usagers. Les plans d'architectes (et d'urbanistes-paysagistes) dessinent sur un support un projet, et, là aussi, le dessin "mis à plat" vient se heurter à la complexité des facteurs qui en-

trent en jeu au moment de leur réalisation, et aux conséquences qui s'ensuivent une fois ces secteurs mis en place... Les objectifs esthétiques se heurtent aux enjeux économiques.



En effet, cette prise en main par l'Etat de l'aménagement de certains quartiers n'échappe pas aux paramètres de la société actuelle. Au-delà du prétexte "culturel" de mise en valeur du patrimoine, l'investissement financier important que représentent ces mesures recouvre des enjeux et des intérêts économiques et politiques.

De fait, au niveau local, c'est l'essor économique qui est invoqué (certaines villes, comme Auxerre par exemple, faisant par ailleurs l'objet d'un contrat ville moyenne..).

"La restauration d'Uzès, par son ampleur, les capitaux engagés et la richesse architecturale sauvegardée, est une action non seulement importante au niveau du patrimoine artistique national mais surtout une action lourde de conséquences pour l'avenir de la Ville tant dans le domaine de l'habitat, de l'activité de la cité que dans le domaine économique. Quelques chiffres suffisent à donner une idée du travail considérable entrepris :

- . Secteur sauvegardé : 12 hectares.
- . Immeubles à restaurer : 360.
- . Investissement global : 100 millions de francs " (Uzès, une petite ville capitale d'un "pays" rural, Mairie d'Uzès, 1979)

Problèmes sociaux et mutations sociologiques.

Contradiction Culturel/Social

Mais ces projets de réanimation économique sont bien spécifiques : il s'agit de revaloriser l'activité commerciale, touristique, culturelle, et non pas de mettre en place industries ou bureaux (qui créeraient des emplois). Le respect pour la configuration et les normes de l'architecture ancienne vient ainsi donner lieu à la constitution d'une activité urbaine qui se distingue du fonctionnement économique global.

"Toutes les activités tendant à nuire à la vie ou au site urbain sont appelées à être déplacées et remplacées, afin de maintenir la notion d'échange qui caractérise la rue. Le commerce, l'artisanat, l'hôtellerie se révèlent les plus utiles à ces quartiers. Sur le plan culturel ou administratif, certains édifices sont appelés à retrouver une raison d'être, comme la Maison du Saumon, le Celier de Loens." (M. Nicot, architecte responsable du Secteur sauvegardé de Chartres. in "Chartres à coeur ouvert" Ed. de la caisse nationale des Monuments historiques.)

"Enquête nationale sur les monuments historiques à réutiliser : on note l'écrasante prédominance, parmi les projets d'utilisation, des préoccupations socio-culturelles (plus souvent culturelles que sociales, en fait) qui, si l'on y joint les usages "musée" et

"visite-tourisme", représentent plus des 2/3 des projets" (Ministère de la Culture et de l'Environnement. 1979)

(taxes d'habitation) et, côté patrimoine immobilier, c'est mauvais. Il n'a jamais été question de construire à outrance des studios à 37 ou 40 millions." (M.B. Photographe, Uzès)

La conséquence la plus importante de ces rénovations et des augmentations de loyers qu'elles entraînent est le changement de popu-

Problèmes sociaux et mutations sociologiques.

Or, la contradiction que ces projets culturels et cette revalorisation des activités commerciales et artisanales traditionnelles révèlent, apparaît nettement à propos de la restauration d'immeubles locatifs et à propos de la création de logements.

Les châteaux et bâtisses monumentales peuvent se prêter aisément à des activités culturelles (maison des jeunes en particulier...). Mais les immeubles rénovés, modernisés et réaménagés selon toutes les normes de confort des logements actuels (sanitaire, chauffage...) se prêtent à la création de logements "de luxe" aux loyers élevés. Ces réalisations, prises en main par des sociétés privées ou semi-privées suscitent de nombreuses critiques.

"Il y a de gros efforts faits sur les rues et les places, mais pas, -ou peu-, sur les logements sociaux et les équipements sociaux. Quant aux interventions de type H.L.M. dans les quartiers anciens, on en annonce beaucoup, on en décrit peu..." (M. Bourdin. Congrès Civitas Nostra. Nancy Octobre 1979).

Les secteurs sont vus comme : "un insatisfaisant panachage entre restauration de luxe et dégradation, incompatible avec la notion d'ensembles urbains homogènes, animés et accueillants pour tous."

(A. Vignier. Sites et espaces protégés. p. 73)

"C'est quand même une réussite pour le tourisme, et côté commercial ça amène des clients. Mais d'autre part, les charges ont augmenté (taxes d'habitation) et, côté patrimoine immobilier, c'est mauvais. Il n'a jamais été question de construire à outrance des studios à 37 ou 40 millions." (M.B. Photographe, Uzès)

La conséquence la plus importante de ces rénovations et des augmentations de loyers qu'elles entraînent est le changement de popu-

lation de ces quartiers. Les habitants des immeubles anciens dégradés (et insalubres) furent "expulsés" et souvent relogés à la périphérie. Cette population économiquement faible (retraités, pour la plupart, et immigrés...), est petit à petit remplacée par une population plus aisée : classes moyennes, professions libérales, enseignants, ingénieurs et notables locaux, etc...

"C'était voir déshonorer totalement un habitat qui n'était plus adapté à notre époque, mais qui était totalement déshonoré par des gens qui essayaient de s'y loger à bas prix et qui évidemment payaient très peu de loyer, donc le propriétaire n'avait plus de revenu pour lui permettre d'entretenir les immeubles. Et on arrivait à un habitat insalubre et dangereux. Il fallait donc démolir le coeur des villes pour y faire quelque chose d'autre, donc un quartier neuf. On arrivait à un processus dangereux.

C'est ça un peu le fond de la chose.. (..) Donc il y a tout un changement sociologique et démographique qui est assez grave."

(M. Boiret Architecte).

"Le bourrage était considérable (200 logements à faire disparaître dans le parti adopté). Il a fallu acheter, aux prix parisiens, un grand nombre d'immeubles, réaliser un coûteux parking d'îlot, etc.. Le prix d'un tel parti de curetage, c'est le renouvellement de la population du quartier". (M.C. Soucy, à propos du quartier du Marais, à Paris).

Ces mutations sociologiques reflètent donc une ségrégation économique, mais aussi culturelle, puisqu'un des arguments justifiant ces changements de population repose sur la moindre sensibilité à la valeur du patrimoine chez les habitants pauvres ou immigrés, par rapport à ce que cette notion peut représenter pour les nouvelles fractions sociales plus cultivées, plus intellectuelles :

Et, si l'Etat est à l'origine de ces initiatives, il semble que "Qui se sent concerné ? Les populations immigrées non enracinées s'en désintéressent. Mais n'y aurait-il pas une attitude moins tranchante, cherchant à voir les conditions d'enracinement en France, les habitudes et les attitudes de ces populations ? Le quartier ancien pourrait ainsi devenir un lieu d'enracinement plus fort, à l'encontre du non-enracinement bien connu des cités nouvelles. Les situations individuelles sont variées, et parler d'immigrés globalement dénote un racisme larvé." (M. Bourdin, Civitas Nostra, Nancy Octobre 1979)

Le patrimoine, prétexte "culturel". Enjeux politiques.

Ainsi, derrière les discours sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine, on trouve les problèmes complexes de tout phénomène social et économique actuel. Bien plus, le thème du passé vient, ici, jouer le jeu de prétexte culturel recouvrant des enjeux économiques, des intérêts financiers, une reprise en main des centre ville par des catégories sociales favorisées (instituant ainsi une hiérarchie allant du centre à la périphérie...)

Cette complexité de problèmes que soulèvent ces réalisations (et qui préoccupe les pouvoirs centraux) reflète la contradiction de cette extension de la conservation architecturale à des ensembles urbains. Si un monument peut être symbole, et si l'architecture comme objet d'art peut avoir un sens culturel ou être symbole d'une histoire nationale, ces aménagements fonctionnent dans l'espace urbain en tant qu'objets sociaux : Le rôle de l'Etat s'entremêle de façon évidente avec les intérêts privés.

"Valeurs" discours Patrimoine → valeurs sociales, financières, politiques.

Et, si l'Etat est à l'origine de ces initiatives, il semble que l'incitation à ce que les collectivités locales prennent en main ces réalisations, ou du moins y participent, signale que les enjeux économiques viennent dépasser largement les aspects "culturels". "Le service des sites et espaces protégés souhaite que s'estompe le mythe des "secteurs sauvegardés", - zones à restauration exclusive, voire anti-sociale, où les exigences des affaires culturelles sont lourdes, et que les collectivités locales prennent plus directement en charge leur patrimoine architectural." (Publication "Site et espaces protégés").

Patrimoine et Dépossession.

Au niveau local, ce thème du patrimoine et de la mise en valeur de l'architecture ancienne, ainsi que les objectifs de revalorisation économique sont un enjeu électoral de poids. Les thèmes des "racines" et des "origines" et la fierté locale viennent sanctionner le statut et l'enracinement actuel des couches catégories sociales intéressées par ces initiatives. Ces thèmes régionalistes rallient aussi l'opinion de certaines personnes âgées qui constituent une partie importante de l'électorat.

Mais ce sont surtout les aspects économiques (nouvel essor donné à la ville, fonctions touristiques et commerciales) que ces aménagements sont censés entraîner qui rallient un consensus.

On voit que cette forme de conservation joue un rôle qui va bien au-delà de la constitution de musées, au-delà du recueil et de la collecte d'archives.

"qu'on ne touche pas à ma maison car à ce moment-là, je mets un masque
 Représentation unitaire \longrightarrow complexité intérêts et projetée dans le passé
 V
 vous n'avez qu'à vous taire."

"Valeurs" discours Patrimoine \longrightarrow valeurs sociales, financières, politiques.

Sous couvert de fonctionner en tant que symboles du passé, ces réalisations, soumises aux intérêts privés (promoteurs, enjeu électoral, renforcement du "pouvoir local"...) renvoient donc à des valeurs politiques (et culturelles) sanctionnant une hiérarchie sociale. Les discours sur le patrimoine forment une sorte d'écran masquant ces aspects.

Patrimoine et Dépossession.

La gestion d'éléments à conserver tels que les secteurs sauvegardés introduit une "ingérence du public dans le privé" (M. Nicot, architecte). La patrimoine apparaît donc ici, non pas comme l'ensemble des symboles d'une communauté culturelle, mais comme l'ensemble juridique insérant l'intérêt particulier dans le collectif. Nous retrouvons la définition juridique de Rousseau, toujours présente, sous-jacente aux prétextes culturels du passé et de l'histoire.

Et les critères et réglementant l'esthétique des habitations (façades, toitures, balcons...) viennent sanctionner cette fonction légiférante de l'Etat.

Or, pour la plupart des habitants, les législations et réglementations sont perçues comme coercitives :

"lois draconiennes"

"qu'on ne touche pas à ma maison car à ce moment-là, je mets un fusil en batterie et s'il arrive n'importe qui, je tire dedans."

"Malraux a eu des pouvoirs omnipotents, et maintenant on nous dit : vous n'avez qu'à vous taire."

"Je n'aime pas que ça soit imposé"

"Pourquoi interdire toute fantaisie pour la devanture des magasins?"

"Ce que je ne comprends pas, c'est comment les Beaux-Arts ont permis qu'on mette des parc-mètres autour du duché. On va faire une demande pour la devanture et si j'ai envie de la peindre en jaune, je la peindrai en jaune et je leur enverrai une photo des parc-mètres."

Ces réactions aux critères esthétiques imposés ne sont qu'une conséquence de ce phénomène qui révèle en fait la totale dépossession de la population de toute emprise sur son cadre de vie.

Celle-ci se plaint d'ailleurs de n'être pas consultée, les enquêtes d'utilité publique n'étant pas véritablement une prise en compte des opinions des habitants.

Et l'Etat justifie son ingérence et sa prise en main des centres anciens en s'appuyant sur l'abandon du centre ville. Or, ce mouvement qui alla en s'accroissant, parallèlement au développement économique et urbain, depuis le début du XX^e siècle est lié aux mutations sous-économiques de ce siècle.

"On assistait à ce spectacle désolant de villes anciennes qui, petit à petit, mouraient, dont le coeur mourait, les habitants allant s'installer à la périphérie." (M. Boiret, architecte).

Et ces mouvements démographiques, comme le développement des banlieues, sanctionnent cette dépossession des usagers de tout pouvoir, les exigences économiques venant façonner le cadre de vie, déterminant la localisation des logements et des lieux de travail.

Simulacre

Le consensus et l'acceptation tacite sur lesquels reposent ces initiatives est donc à expliquer, aussi, par les fondements juri-

diques de la notion-même de patrimoine qui reflètent le fonctionnement social et économique de la société où l'individuel est, de fait intégré dans le collectif. Et, si, comme nous l'avons indiqué, cette

intégration dans le collectif n'a pas de véritables fondements psychologiques ou idéologiques, elle correspond à la réalité du système économique.

Cette notion de patrimoine n'a donc pas valeur de représentation

collective, mais elle correspond à une politique qui fonctionne dans la société actuelle (ces réglementations venant recouvrir les intérêts financiers des classes dominantes).

La conservation est la mise en oeuvre d'une politique actuelle et non pas la mise en scène d'un quelconque "symbole du passé". De même, les discours sur la conservation sont à prendre en compte comme discours sur la société actuelle.

De même que ces initiatives mettent en valeur l'image que les villes donnent à voir, de même, ces discours correspondent à l'énonciation d'une image de la société. Cette image apparaît de façon cohérente au niveau des discours, où le passé est présenté comme une richesse absolument et incomparablement plus précieuse que les éléments du présent, et, de ce fait, devant être conservée à tout prix. Mais quand cette image est renvoyée à la complexité de la réalité

actuelle, elle apparaît comme un reflet sans fondement, un simulacre. Et, la densité des enjeux qui s'imbriquent dans ces initiatives est probablement plus lourde qu'à l'époque des premières mesures de conservation. Nous avons essayé ici de montrer certains aspects tangibles qui apparaissent derrière l'image présentée par les discours.

D'autre part, par le façonnement-même de l'espace dont ces réalisations ne sont qu'un aspect, se dessine un nouveau rapport à l'environnement et sont esquissées les configurations du cadre de vie à venir.

CONCLUSION

La conservation (et les discours qui l'accompagnent) est donc une politique active, dans le présent ; dans 20 ou 50 ans, cette notion existera-t-elle encore ?

"On en vient à avoir envie de conserver les choses à peine sont-elles finies. Alors c'est une situation tout-à-fait paradoxale. Je ne sais pas comment elle est politiquement gérable à long terme..."

(C. Soucy. Conseiller technique auprès du Directeur de l'Architecture. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie).

Ces mesures constituent une hiérarchie dans l'espace urbain, une hiérarchie des lieux, avec des zones privilégiées, exemplaires, "au coeur des villes". Mais nous pensons avoir montré que ces lieux ne jouent pas pour autant le rôle de pôles unificateurs. L'importance des enjeux et des intérêts privés qui s'y greffent vient, déjà, briser cette image d'un patrimoine qui serait partagé par tous, et la population n'est pas "dupe".

Deux conclusions fondamentales apparaissent, qui sont aussi l'ouverture sur de nouveaux questionnements, allant au-delà de ce phénomène ponctuel de la "conservation architecturale".

D'une part, le rôle culturel de ces politiques nous révèle un glissement de valeurs, un changement de statut idéologique de l'Etat et du pouvoir. Ces glissements viennent bouleverser la conception d'un société comme Tout unitaire.

D'autre part, par le façonnement-même de l'espace dont ces réalisations ne sont qu'un aspect, se dessine un nouveau rapport à l'environnement et sont esquissées les configurations du cadre de vie à venir.

Cette centralisation d'un pouvoir entre les mains de l'Etat corres-
Les secteurs sauvegardés, les zones conservées et protégées s'éten-
dent et finissent par se fondre dans le "paysage" ; les symboles
s'effacent, de même. Et le rôle de l'Etat, comme entité extérieure,
tend à se fondre avec le fonctionnement global de la société.
L'Etat renoncera-t-il à inscrire ses marques propres sur le terri-
toire, cette extension du patrimoine signale-t-elle qu'une limite
a été franchie, et que l'Etat n'a même plus à faire croire à son
rôle en tant qu'instance servant un quelconque intérêt général
au-delà des intérêts privés? Les symboles du lien social tendront-
ils à disparaître, de même que tendent déjà à s'estomper la perti-
nence et la crédibilité des discours politiques unitaires ?

Par l'accord tacite que toute protection de l'environnement suscite
Les secteurs sauvegardés ou autres zones protégées ne figurent et
n'incarnent pas un pouvoir "personnalisé", mais un pouvoir anonyme,
celui des instances bureaucratiques et de l'administration, sans
identifications, sans projections affectives. Cet anonymat du pou-
voir est, de fait, corollaire à l'anonymat de l'espace qui transpa-
rait à travers les multiples mesures de façonnement des paysages,
initiatives de l'Etat, ou réalisations privées.

"racines" et des "origines" et la référence à un centre (unique)
ne correspondent pas à une quelconque réalité culturelle et sociale
et la mémoire et l'imaginaire ne sont pas réductibles à une référen-
Ce glissement de valeurs est à mettre en rapport avec des change-
ments de structure de la société : Nous avons parlé des cartes
comme "outils de planification", et instruments de la centralisa-
tion. Or, cette conception du territoire comme totalité contemplée
et dirigée, planifiée à partir d'un centre est analogue à la con-
ception de la société comme entité organisée et dirigée par un pou-
voir central dominant.

(1) Voir à ce sujet : Marc Guillaume "Eloge du Désordre" Gallimard
1978, pour la nostalgie à laquelle ce mythe d'une centralité
peut renvoyer.

Cette centralisation d'un pouvoir entre les mains de l'Etat correspond à un discours idéologique, mais ne reflète pas la réalité sociale et culturelle moderne. Précisément, c'est autour d'un "centre mythique" (1), celui de la France en tant que puissance historique, que les politiques de la conservation viennent actuellement apporter les éléments d'une telle vision du pays comme ensemble cohérent.

Le rôle centralisateur de l'Etat et l'éthique d'une nation unitaire ne sont plus crédibles au niveau des discours seulement, mais s'appuient sur l'aménagement de l'espace et l'ambiguïté de ces nouveaux "symboles" : la ville, les paysages, l'architecture. Par l'accord tacite que toute protection de l'environnement suscite les valeurs patriotiques et nationalistes peuvent être énoncées à propos du cadre urbain, esquivant ainsi toute polémique directe puisque le prétexte esthétique vient masquer les enjeux politiques.

A l'époque de l'immigration et de la circulation, les thèmes des "racines" et des "origines" et la référence à un centre (unique) ne correspondent pas à une quelconque réalité culturelle et sociale et la mémoire et l'imaginaire ne sont pas réductibles à une référence, celle de l'histoire et du passé du pays et de ses régions. Bien plus, le fonctionnement social, complexe, n'est pas régulé par les seuls mécanismes d'une centralité toute puissante... Et, au niveau de l'urbanisme-même, ces mesures qui visent à mettre en valeur le centre ancien des villes ne refaçonant pas véritablement la structure urbaine.

(1) Voir à ce sujet : Marc Guillaume "Eloge du Désordre" Gallimard 1978, pour la nostalgie à laquelle ce mythe d'une centralité peut renvoyer.

Les habitants continuent à circuler et à consommer dans les multi-
ples centres qui se constituent à la périphérie des villes ou dans
divers quartiers.

Les zones protégées et soumises à des législations esthétiques appa-
raissent en fait comme un des aspects de la modélisation et du
refaçonnement des paysages ruraux et urbains. Et l'Etat n'est pas
le seul acteur de ce mouvement.

La conservation détruit, restaure, redessine des quartiers ... Ne
s'agit-il pas d'une tendance générale qui se met en place et par
laquelle, petit à petit, les villes et les campagnes sont consti-
tuées d'une juxtaposition d'ambiances⁵, maîtrisées à la fois
esthétiquement et fonctionnellement ?

L'ordre, la mise en ordre et la sécurité font que la rue tend déjà
à ne plus être le lieu des mélanges, des rencontres et des conflits
mais une succession de cadres connus et domestiqués, sans mystère.
L'espace n'est déjà plus une entité extérieure échappant à l'emprî-
se des individus et pouvant symboliser une puissance supérieure
Nature, Univers ou Etat. Le dehors tend à ressembler à la décora-
tion intérieure, formant un espace désormais anonyme où ne sont
plus inscrites les marques ou les traces de l'identité ou d'une
appartenance. Cet anonymat de l'espace laisse ouvertes les question
sur les modes de vie et les modes d'habiter futurs.

(2) Guizot, Mémoires, Tome II p. 52

ANNEXE.

Ces hommes capables, seront les Inspecteurs généraux des Monuments Historiques; ils devront effectuer des tournées dans toute la France, et recueillir tous les renseignements qui se rapportent aux objets ou monuments. Ils devront, écrit Guizot dans son rapport au Roi, trouver les moyens de donner aux intentions REPERES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS et de régularité".

Décision de 1837:

La conservation des traces historiques a des bases juridiques anciennes. Pour comprendre le passage d'une protection ponctuelle, concernant les seuls monuments, à une protection et une mise en valeur s'étendant à des quartiers entiers, il est nécessaire de remonter aux premières mesures de protection des Monuments Historiques en 1830.

Mesure de 1830:

Cette première mesure, réalisée sur l'intervention de Guizot, alors Ministre de l'Intérieur, a pour objet la création d'un poste d'Inspecteur Général des Monuments Historiques en France (1). Un tel poste était nécessaire, selon Guizot (2), car "il n'y avait que des décisions éparses, des inspections partielles; il manquait un centre fixe et des moyens d'action assurés. Si l'on veut que les nobles aspirations de l'intelligence humaine ne soient pas des élans stériles et des éclairs passagers, il faut se hâter de leur donner l'appui d'institutions permanentes; et pour que les institutions durent et se fondent, il faut les remettre dès leur début, aux mains d'hommes capables de les rendre promptement efficaces".

Loi du 31 mars 1887:

(1) Il faudrait évoquer à ce sujet les tendances qui se sont manifestées depuis la Révolution, la propension à détruire, souvent contrariée (série de décrets contradictoires); de 1800 à 1830 un mouvement "intellectuel" s'est créé en faveur de la protection contre le vandalisme post-révolutionnaire, et il ne faut pas manquer de lire à ce sujet les fameux articles de V.Hugo, parus dans la Revue des deux Mondes en 1825 et 1832, réclamant une loi de protection.

(2) Guizot, Mémoires, Tome II p. 52

(1) cité dans son dictionnaire de l'Architecture, 1863/72.

Ces hommes capables, seront les Inspecteurs généraux des Monuments Historiques; ils devront effectuer des tournées dans toute la France, et recueillir tous les renseignements qui se rapportent aux objets ou monuments. Ils devront, écrit Guizot dans son rapport au Roi, trouver les "moyens de donner aux intentions du gouvernement un caractère d'ensemble et de régularité".

Décision de 1837:

A la décision de 1830 de création d'un poste d'Inspecteur chargé de surveiller, s'articulera, en 1837, celle de créer un organisme de sauvegarde administratif: la Commission des Monuments Historiques, qui fonctionne encore aujourd'hui. Elle fut créée dans le but de " dresser le classement de tous les édifices du territoire français présentant, soit au point de vue de l'histoire soit à celui de l'archéologie un intérêt suffisant pour être placés sous la protection spéciale du gouvernement, ..., de statuer sur les subventions à accorder, en donnant son avis sur l'emploi des fonds affectés aux réparations des édifices classés; de proposer toutes les mesures de nature à assurer la conservation de nos monuments et à empêcher les altérations que pourraient leur faire subir des restaurations inintelligentes".

Le dispositif administratif est alors le suivant: les correspondants choisis par les Inspecteurs des Monuments Historiques, signalent les monuments isolés, les édifices susceptibles d'intéresser l'Etat (surtout ceux du Moyen Age); les Inspecteurs contrôlent et rendent compte au gouvernement et la Commission classe et répartit les crédits. Mais il n'y a pas encore aucun texte légal régissant tout ce dispositif.

Loi du 31 mars 1887:

Cette loi sera le premier texte sur la protection des monuments historiques proprement dits. Après avoir mis en place le cadre administratif (inspecteur et commission), on en vient à un contrôle complètement centralisé et légalisé. Entre 1830 et 1887, les efforts de sauvegarde et de restauration avaient été surtout ponctuels. C'est l'époque, tant décriée, de Viollet le Duc qui définissait ainsi la restauration : "Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné" (I). Pour lutter contre cet état d'esprit, la Commission des Monuments Historiques, jugeant que l'on consacrait peu d'argent aux opérations de sauvetage et beaucoup plus aux grandes restaurations spectaculaires

(I) cité dans son dictionnaire de l'Architecture, 1863/72.

demanda une loi de protection des monuments.

Cette loi spécifie que les immeubles appartenant à des personnes publiques ou privées dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt "national", peuvent être classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts. Cette loi donne une existence complètement légale à la Commission des Monuments Historiques. Elle pose comme principe fondamental que l'immeuble classé ne pourra être détruit, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation, de modification quelconque sans le consentement du Ministre chargé des Beaux-Arts. Et elle prévoit d'autre part des sanctions qui ne sont pas encore pénales mais qui constituent une arme sérieuse dans les mains de l'Etat. Mais si la protection des monuments de propriété publique semble ainsi assurée, celle des monuments de propriété privée ne l'est pas. Pour les protéger, il faut en effet l'adhésion des propriétaires, et l'Etat doit négocier et transiger cas par cas. A ce sujet, la loi de 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a permis à l'Etat d'acquérir des monuments menacés dans leur intégrité en passant outre au refus des propriétaires. Ce problème de l'accord des propriétaires sera complètement réglé avec la loi du 31 décembre 1913, qui donne à l'Etat le droit de classer d'office, même à l'encontre de l'avis du propriétaire.

Loi du 31 décembre 1913 :

Cette loi est à la base de toutes les lois qui suivront et aboutiront à la loi de 1962 sur les Secteurs Sauvegardés. Elle permet donc, en premier lieu, à l'Etat, d'aller contre l'avis du propriétaire. Elle assure la protection des édifices isolés et le plus souvent les plus "prestigieux". Elle les fige dans leur situation: selon l'article 9 de cette loi, " l'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ou être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministre des Affaires Culturelles n'y a pas donné son consentement". Le consentement du propriétaire n'étant plus obligatoire pour établir la "servitude" de classement, cette loi introduit en fait un démembrement du droit de propriété.

Il faut souligner le flou des trois critères retenus pour décider du classement d'un monument: l'Art, l'Histoire, l'Intérêt public ne sont jamais définis et c'est pourtant toujours en leur nom que se légitime la conservation.

Loi du 21 avril 1906 :

Cette première loi des sites organisait la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique. Elle est abrogée par la loi de 1930;

le caractère "artistique" de la nouvelle loi est toujours aussi flou. Et les monuments naturels et sites classés dès 1906, le restent en 1930.

Loi du 2 mai 1930 :

Cette loi sur la protection des sites vient élargir celle de 1913; elle inscrit à l'inventaire des sites quelques centres historiques et des centres urbains particulièrement intéressants. Elle était destinée à promouvoir, organiser, financer la restauration et la conquête des ensembles architecturaux les plus remarquables.

L'article 28 de cette loi introduit l'établissement d'une zone de protection autour des monuments; zone devant assurer la sauvegarde esthétique des abords du monument. La loi de février 1943 précisera cette notion d'abords.

Loi de février 1943 :

Cette loi concerne la protection des abords des Monuments Historiques. Elle spécifie que dans un rayon de 500 m autour d'un monument protégé et dans son champ de visibilité, il ne peut être portée aucune atteinte, il ne peut être procédé à aucun déboisement, démolition, construction nouvelle ou toutes modifications, sans l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France qui est le représentant départemental de Secrétaire d'Etat à la Culture .

Loi du 4 août 1962 :

La loi de 1962 est une tentative de globalisation des mesures de protection introduites par les lois de 1913, 1930 et 1943 sur les monuments, les sites et leurs abords. Cette tentative s'inscrit dans un contexte de réaction contre des destructions jugées abusives. A la suite d'un décret du 31 décembre 1958 sur la rénovation urbaine, certaines collectivités locales détruisirent des îlots urbains entiers. Quelques scandales, comme celui d'Avignon en 1962, déclanchèrent un mouvement dans l'opinion publique et dans la presse qui contribua sans doute à l'élaboration rapide de la loi de 1962.

Elle s'inscrit dans une politique de réhabilitation massive des centres anciens sous la responsabilité conjointe du Ministère des Affaires Culturelles, chargé du patrimoine architectural, et de celui de l'Equipement, responsable de l'aménagement urbain. Dans ce cadre, devaient aussi prendre place les municipalités et les habitants intéressés, mais leur participation s'avérera plus théorique que concrète. Les objectifs de cette loi sont globalement la protection et la mise en valeur,

par l'intermédiaire des secteurs sauvegardés. Un tel secteur comprend les monuments classés, qui relèvent de la loi de 1913; et surtout des immeubles "à conserver et à restaurer", proches de la qualité "monument historique" et dont la rénovation est moins coûteuse.

Cette loi ne vise plus seulement des objectifs de prestige mais doit s'inscrire en principe dans une politique de l'habitat ancien (le problème principal étant ici que la remise en état des logements entraîne une hausse des loyers que ne peuvent pas supporter les anciens locataires). Pour atteindre ces objectifs cette loi envisageait :

- un effort de sensibilisation du public;
- une action gouvernementale exemplaire pour corriger certaines erreurs commises dans le passé.
- une coordination entre les diverses administrations concernées.

En pratique, la mise en oeuvre de la politique d'un secteur sauvegardé et sa réussite dépendent de l'adaptation des profils d'architecte et des modalités d'intervention aux stratégies urbaines et aux problèmes spécifiques de chaque ville. Les vitrites de la loi de 1962 sont : Sarlat, Colmar, Chartres, Uzès. Vitrites, car elles sont le siège d'une restauration prestigieuse qui en même temps, a figé la vie de ces centres historiques.

De la sauvegarde à la mise en valeur on passe à la réhabilitation et à la réanimation de ces centres. Les réussites, en fait, sont rares. Le manque de dynamisme urbain, dû aux municipalités relativement peu intéressées, l'insuffisance des crédits publics sont les causes principales de cet échec. Cela contribue à conforter l'opinion que la loi de 1962 tend davantage à figer le tissu urbain qu'à restaurer et animer (I).

Une autre caractéristique de cette loi est la valeur de permanence attachée aux monuments classés (pas de remise en cause possible d'un plan considéré comme permanent). D'où des difficultés d'articulation entre le P.O.S. (éphémères) et les plans du secteur sauvegardé (en principe éternels ais les intentions du législateur sur ce point ne dureront pas !).

En outre cette loi s'inscrit dans une réaction contre l'échec relatif de l'urbanisation des périphéries et participe d'un discours et, parfois, de pratiques valorisant l'habitat ancien, l'enracinement, la continuité historique, la communication, le rapprochement habitat/lieu de travail etc ...

(I) Si la restauration est un problème plutôt financier, l'animation est liée à la question de la population initiale qui déserte les centres restaurés, bien qu'elle reste attachée aux valeurs culturelles de son lieu d'origine.

Cette loi dont l'application n'est que partielle (sur 60 secteurs sauvegardés, seuls quelques uns sont terminés), fait partie, depuis 1975, du Code de l'Urbanisme. Le point nouveau est que le secteur sauvegardé a perdu son caractère permanent pour devenir révisable. C'est donc rendre à la conservation une certaine mobilité, en particulier au niveau des plans.

La procédure d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur est présentée en annexe ;

Des secteurs sont dits "Secteurs Sauvegardés" lorsque ceux-ci présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles.

Différents cas de création sont envisagés par la loi :

- dans les circonstances les plus favorables, la municipalité propose elle-même la création d'un Secteur Sauvegardé sur son territoire ainsi que la nomination de l'architecte. Ce dernier, agréé conjointement par les deux ministères de tutelle, effectue l'étude de délimitation en collaboration avec la direction départementale de l'Équipement.

- lorsque la ville considérée n'a pas demandé l'application de la loi, la proposition est effectuée par la C.N.S.S. (Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés créée par le décret du 13 juillet 1963 et qui comprend les organismes suivants : ministère de la Culture, de l'Équipement, de l'Environnement et du Cadre de Vie, des Finances, de l'Intérieur, Commissariat au Tourisme, Aménagement du territoire). En cas d'avis favorable du Conseil municipal intéressé, la procédure suit celle du premier cas.

- en cas d'avis défavorable de la municipalité (ou non exprimé dans les deux mois,) la loi prévoit la création du secteur sauvegardé par décret en Conseil d'Etat : l'architecte est alors désigné par le préfet. L'arrêté portant création et délimitation du secteur est publié au Journal Officiel et affiché à la Mairie.

Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur.

Le " plan de sauvegarde et de mise en valeur " définit le cadre général de l'aménagement du secteur ; il est complété, à mesure des besoins, par des plans plus détaillés portant sur des points particuliers. D'autre part, il remplace tout règlement d'urbanisme préexistant.

L'architecte chargé d'élaborer le plan de sauvegarde est désigné par le maire ou par le préfet à défaut de l'accord du conseil municipal - après agrément conjoint des deux ministères, (on choisit en principe , l'architecte qui a effectué les études de délimitation). Le maire peut participer aux délibérations de la CNSS sur

PROCEDURES DE CREATION DE SECTEURS SAUVEGARDES

Le plan est rendu officiel par un décret en Conseil d'Etat sur le rapport des ministères des Affaires Culturelles et de l'Equipement, après approbation de la CNSS.

La durée de son élaboration ne doit pas dépasser un délai de deux ans.

Des secteurs sont dits "Secteurs Sauvegardés" lorsque ceux-ci présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles.

La phase opérationnelle de l'aménagement des secteurs sauvegardés peut, d'après la loi :
Différents cas de création sont envisagés par la loi :

- d'opérations à caractère public, d'une part, à l'intérieur d'un périmètre dans les circonstances les plus favorables, la municipalité propose elle-même la création d'un Secteur Sauvegardé sur son territoire ainsi que la nomination de l'architecte. Ce dernier, agréé conjointement par les deux ministères de tutelle, effectue l'étude de délimitation en collaboration avec la direction départementale de l'Equipement.

- lorsque la ville considérée n'a pas demandé l'application de la loi, la proposition est effectuée par la C.N.S.S. (Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés créée par le décret du 13 juillet 1963 et qui comprend les organismes suivants : ministère de la Culture, de l'Equipement, de l'Environnement et du Cadre de Vie, des Finances, de l'Intérieur, Commissariat au Tourisme, Aménagement du territoire). En cas d'avis favorable du Conseil municipal intéressé, la procédure suit celle du premier cas.

- en cas d'avis défavorable de la municipalité (ou non exprimé dans les deux mois,) la loi prévoit la création du secteur sauvegardé par décret en Conseil d'Etat : l'architecte est alors désigné par le préfet. L'arrêté portant création et délimitation du secteur est publié au Journal Officiel et affiché à la Mairie.

Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur.

Le " plan de sauvegarde et de mise en valeur " définit le cadre général de l'aménagement du secteur ; il est complété , à mesure des besoins, par des plans plus détaillés portant sur des points particuliers. D'autre part, il remplace tout règlement d'urbanisme préexistant.

L'architecte chargé d'élaborer le plan de sauvegarde est désigné par le maire- ou par le préfet à défaut de l'accord du conseil municipal- après agrément conjoint des deux ministères, (on choisit en principe , l'architecte qui a effectué les études de délimitation). Le maire peut participer aux délibérations de la CNSS sur le projet de plan, avec voix consultative. Le plan est rendu officiel par un décret en Conseil d'Etat sur le rapport des ministères des Affaires Culturelles et de l'Equipement, après approbation de la CNSS.

La durée de son élaboration ne doit pas dépasser un délai de deux ans.

Modes d'intervention

La phase opérationnelle de l'aménagement des secteurs sauvegardés peut, d'après la loi du 4 août 1962, être envisagée de deux manières différentes, sous la forme :

- d'opérations à caractère public, d'une part, à l'intérieur d'un périmètre compris dans le secteur sauvegardé et appelé "ilôt opérationnel".;
- d'opérations de restauration effectuées sur l'initiative des propriétaires privés, d'autre part ..

- Opérations à caractère public.

Afin de ne pas disperser les fonds de l'Etat, il a paru souhaitable de partager la superficie des secteurs sauvegardés en plusieurs tranches opérationnelles, et de porter les premiers efforts sur un fragment restreint du tissu ancien préservé. De tels ilôts , d'une superficie moyenne de 3,5 ha (Paris, Chartres, par exemple) permettent une réalisation complète de restauration et de réanimation, préfigurant l'état futur possible du secteur sauvegardé. En général, le choix du premier secteur opérationnel s'oriente, de préférence, vers la partie de la ville la plus vétuste et dont l'intérêt architectural se trouve menacé.

- Opérations d'initiative privée.

Les propriétaires peuvent agir individuellement ou groupés en association, l'instrument privilégié d'intervention étant l'association syndicale.

TABLEAU RECAPITULATIF

LOIS

OBJETS

EFFETS

Mesure de 1830

- première mesure de protection
- création d'un poste d'Inspecteur Général des Monuments Historiques

recueil de renseignements inefficaces
classement d'office de tout le domaine privé sans l'avis du propriétaire.

Decision de 1837

- création d'un organisme de sauvegarde administrative : la Commission des Monuments Historiques.

les Inspecteurs contrôlent ; la Commission classe et répartit les crédits.
Pas encore de texte légal.

Loi de 1930

- élargissement de la loi de protection des monuments aux sites et centres historiques, urbains particulièrement

Elle abroge la loi de 1906.

Loi de 1887

- première loi proprement dite. tout ce qui peut avoir au point de vue de l'histoire de " l'art" un intérêt national est classé par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

Aucun immeuble , monument classé ne pourra être transformé sans l'avis du ministère. Cela concerne les monuments de propriété publique. Pour ceux du privé, il faut l'adhésion du propriétaire.

Loi de 1943

- l'"abord" est précisé : dans un rayon de 500 m autour d'un monument protégé et dans son champ de visibilité;

Les critères restent toujours flous
Les procédures de contrôle vont s'affinant.

Loi de 1906

- première loi de protection des sites
- organisation de la protection des sites et monuments naturels de caractère "artistique".

(continuité entre les critères artistiques ou nationaux.
Ils ne sont jamais définis
Sera abrogée en 1930.

LOIS	OBJETS	EFFETS
Loi de 1913	<ul style="list-style-type: none"> - base de référence de textes de lois qui suivent. Introduction du démembrement du droit de propriété. L'Etat a tout pouvoir de décision. Protection des édifices isolés et surtout prestigieux. 	<p>classement d'office de tout le domaine privé sans l'avis du propriétaire.</p> <p>procédure trop lourde centralisation encombrante</p> <p>2 principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sauvegarder pour réhabiliter - mise en valeur pour animation
Loi de 1930	<ul style="list-style-type: none"> - élargissement de la loi de protection des monuments aux sites et centres historiques, urbains particulièrement intéressants. - établissement d'une zone de protection, "abords", non précisée. 	<p>du monument isolé on passe aux sites.</p> <p>Elle abroge la loi de 1906.</p>
Loi de 1943	<ul style="list-style-type: none"> - l'"abord" est précisé : dans un rayon de 500 m autour d'un monument protégé et dans son champ de visibilité; aucune modification n'est permise sans l'accord du ministère de tutelle. 	<p>Les critères restent toujours flous Les procédures de contrôle vont s'affinant.</p>

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

LOIS

LOI de 1962

- Annales de la Recherche Urbaine, N° 5, 1979.

- R. ARNHEIM, La pensée visuelle, Flammarion, 1976 (trad.) .

- Art et Nature en Grande-Bretagne au XVIII° S. Aubier 1980. Textes traduits .

- Atelier Régional des Sites et Paysages.
Ministère de la Culture et de l'Environnement, Délégation Midi-Pyrénées.

OBJETS

- globalisation de toutes les lois (I9I3; I930;I943)
- et mise en valeur par l'intermédiaire des secteurs sauvegardés.
- inscription non plus seulement dans une politique de prestige; mais dans une politique de la ville et du logement.

EFFETS

- participation des habitants formelle, procédure trop lourde
- centralisation encombrante
- 2 principes :
 - sauvegarder pour réhabiliter
 - mise en valeur pour animation

Depuis 1975, fait partie du Code de l'urbanisme :

le secteur sauvegardé a perdu son caractère permanent pour devenir révisable.

- J. AUVIN, La France des Bâtisseurs, 20 Siècles Perrin, 4° trim. 1978.

- G.H. BAILLY, La réhabilitation du patrimoine mars 1975, pp. 94-97.

- G. BALDWIN-BROWN, The care of Ancient Monuments 1905.

- W. BARNETT, C. WINSKELL, A study in Conservation, Pel Press Ltd., 1977 .

- R. BARTHES, La Chambre Claire. Note sur la photographie, Seuil, Paris 1979 .

- J. BAUDRILLARD, Le système des objets, Paris 1968 .

- Y. BEAUVALOT, L'Inventaire Général des monuments historiques de la France. Ministère de la Culture, 1er Juillet 1979 .

- W. BENJAMIN, Sens Unique, Lettres Nouvelles, Paris 1979 .

- F. BENOIT, L'art Français sous la Révolution et l'Empire, Paris,, 1897 .

- P. BERTRAND, L'oubli, révolution de l'histoire, RUF 1975 .

- L. BLANC, Paris Guide Tome I, 1972 .

- M. BLOCH, Mémoire collective, Editions de la Synthèse historique 1925 .

- E. BLOCH, La philosophie de la ville, 1972 .

- J. BOUVERESSE, X Wittgenstein sur l'architecture, Ethique, Esthétique, Ed. de Minuit 1973.

- CANCIERS DU FORUM-HISTOIRE, - Villes nouvelles Meines Histoires, N° 10 octobre 1978 .

- La voirie comme gadget culturel ou ancrage de l'identité, N° 10, Novembre 1978 .

- N° 10 novembre 1978 .

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- I. CALVINO, Les villes invisibles, (trad. française), Seuil, 1974 .
- A. CAUQUELIN, La Ville La Nuit, PUF, 1979 .
- M. de CERTEAU, La Culture au pluriel, IO/18, 1974 .
- M. de CERTEAU, L'écriture de l'Histoire, Gallimard, 1975 .
- A. CHABAUD, Une nouvelle Conception de Patrimoine national,
- Annales de la Recherche Urbaine, N° 5, 1979.
- R. ARNHEIM, La pensée visuelle, Flammarion, 1976 (trad.) .
- Art et Nature en Grande-Bretagne au XVIII° S. Aubier 1980. Textes traduits .
- Atelier Régional des Sites et Paysages.
Ministère de la Culture et de l'Environnement, Délégation Midi-Pyrénées.
- J. CLAIR, Le rite et le reste, Traverses N°II, 1978 .
- J. AUTIN, La France des Bâisseurs, 20 Siècles d'Architecture, Librairie Académique Perrin, 4° trim. 1978.
- G.H. BAILY, La réhabilitation du patrimoine urbain. In : URBANISME ,N°I47-I48, mars 1975, pp. 94-97.
- G. BALDWIN-BROWN, The care of Ancient Monument, Cambridge, 1905 .
- W. BARNETT, C. WINSKELL, A study in Conservation, London, Oriel Press Ltd., 1977 .
- R. BARTHES, La Chambre Claire. Note sur la Photographie, Seuil, Paris 1979 .
- J. BAUDRILLARD, Le système des objets, Paris Denöel - GONTHIER, 1968 .
- Y. BEAUVALOT, L'inventaire Général des monuments et des richesses artistiques de la France. Ministère de la Culture, 1er Juin 1977 .
- W. BENJAMIN, Sens Unique, Lettres Nouvelles, Paris 1978 .
- F. BENOIT, L'art Français sous la Révolution et l'Empire, Paris, 1897 .
- P. BERTRAND, L'oubli, révolution ou mort de l'Histoire, PUF 1975 .
- L. BLANC, Paris Guide Tome I, Paris 1867 .
- M. BLOCH, Mémoire collective, Traditions et coutumes, Revue de Synthèse historique 1925 .
- E. BLOCH, La philosophie de la Renaissance, Payot N° 241, 1972 .
- J. BOUVERESSE, Wittgenstein : la Rime et la Raison, Science, Ethique, Esthétique, Ed. de Minuit 1973.
- CAHIERS DU FORUM-HISTOIRE, - Villes nouvelles. Vieilles Histoires, N° 7, octobre 1977 .
- La mémoire populaire gadget culturel ou ancrage des luttes ?, N° IO, Novembre 1978 .
N° IO, novembre 1978 .

- I. CALVINO, Les villes Invisibles, (trad.française), Seuil, 1974 .
- A. CAUQUELIN, La Ville La Nuit, PUF, 1979 .
- M. de CERTEAU, La Culture au pluriel, IO/I8, 1974 .
- M. de CERTEAU, L'écriture de l'Histoire, Gallimard, 1975 .
- A. CHABAUD, Une nouvelle Conception du Patrimoine national,
- E.R. CHAMBERLIN, Preserving the Past, Londres 1979.
- A. CHASTEL, Qu'est-ce que le patrimoine ? In: URBANISME, N° I47-I48, mars 1975, pp. 50-51 .
- F. CHOAY, L'urbanisme. Utopie et Réalités. Une anthologie. Paris, Seuil, 1965 .
- J. CLAIR, Le rite et le reste, Traverses N°II, 1978 .
- J. CLAVREUL, L'ordre Médical, Seuil, 1978 .
- G. DELEUZE, Nietzsche et la Philosophie, PUF, 1970 .
- C. DELFANTE, Plaidoyer pour une conception élargie du patrimoine architectural. In : URBANISME, N° I47-I48, mars 1975, pp. 82-87.
- J. DERRIDA, De la grammatologie, Ed. de Minuit, 1967 .
- E. DESPOIS, Le vandalisme Révolutionnaire, Paris 1868 .
- L. DUMONT, Homo aequalis, Gallimard, 1977 .
- B. DURIEZ, Transformations économiques, évolution des rapports politiques et restructuration urbaine : Roubaix 1960 - 1975. Mission de la Recherche Urbaine.
- H. DUVERNIS, Le Boulevard, Paris .
- J. FAWCETT (ed.), The Future of the Past, London, Thames and Hudson, 1976 .
- J. FINLAY, The Future of Museums, Priceless Heritage, London, Faber and Faber, 1977 .
- S. FREUD, Cinq psychanalyses, PUF.
- S. FREUD, Leçons sur la psychanalyse, (Ière leçon), 1904. publiée in American Journal of Psychology, 1908.
- E. GAILLOT, G. HITIER, Vie et Mort du Marais ou nos villes ont-elles encore une âme ?, In : URBANISME, N° I47-I48, 1975, pp. 36-37 .
- P. GAUDIBERT, Muséologie Marxiste ou Sociologie vulgaire ?, Histoire et Critique des Arts, N° 7-8, 1978 .

- P. GAZZOLA, Conservation et aménagement du territoire. Confrontation D., Conseil de l'Europe, 1967.
- Y. GILBERT, Le mythe rural, In : ESPACES ET SOCIÉTÉS, N° 24-27, déc. 1978, pp. 3-27 .
- B. GILLE, Les ingénieurs de la Renaissance, Herman, 1964 .
- J. GRELLIER, Opinion sur la question de savoir si l'on doit supprimer de la forme du serment civique les mots de haine et d'anarchie. Imprimerie Nationale, Paris, An VII .
- GOLDSCHMITH et GRANIER, La Comédie Urbaine, Maspéro .
- J. GOODY, La Raison Graphique, Ed. de Minuit, 1979 .
- GOULET, Observation sur les embellissements de Paris, et sur les monuments qui s'y construisent, Paris, 1808 .
- H. GREGOIRE, Rapport sur les Destructons, II janvier 1794 .
- CH. GUAY, La Gloire des Monuments, Paris, 1838 .
- M. GUILLAUME, l'Eloge du désordre, Gallimard, 1977.
- GUIZOT, Mémoires, Tome II.
- A. HALLAYS, Conférence sur l'esthétique des villes, Bulletin de la société trimestrielle de Mulhouse, 1903.
- M. HEIDEGGER, Bâtir, habiter, penser (Essais et conférence), Paris 1958.
- Y. HELIAS, Pour une sémio-politique des monuments aux morts, Université de Rennes, 1978 .
- E. Hénard, Rapport à la Commission des perspectives monumentales de la Ville de Paris, Paris 1911 .
- Hérodote, N° VII, A quoi sert le paysage ? , 1977 .
- R. HERTZ, Etude sur la représentation collective de la mort, in Melanges de sociologie religieuse et folklore, Paris, Alcan, 1928.
- Histoire de la France Rurale. Collection dirigée par J.G. DUBY.
- B. HUET, Un avenir pour notre passé ? In : L'ARCHITECTURE D' AUJOURD'HUI, N° 180, juil.- août 1975, pp. 68-74.
- V. HUGO, Guerre aux Démolisseurs, in Revue des deux Mondes, 1832.
- V. HUGO, Les Misérables, Paris, 1862.
- V. JANKELEVITCH, L'Irréversible et la nostalgie, Flammarion , 1974.
- F. JOURDAIN, Vers un Paris Nouveau, Paris 1900.

- Z. KARAMANOU - N. RODOLAKIS, Au delà de l'espace institutionnalisé, Paris, Anthropos, 1978 .
- A.G. KERSAINT, Discours sur les Monuments publics, Paris, Didot l'Ainé, 1791 .
- M. KUNDERA, Le Livre du rire et de l'oubli, Gallimard, 1979 .
- Cl. LACHAUX, Les Parcs Nationaux, PUF, 1979 .
- Landscape Assessment : Value, Perceptions, and Resources. Community Development Series Vol II Halsted Press 1975. Boston (ouvrage consulté pour les méthodes américaines d'"évaluation de la perception des habitants.
- H. LEFEBVRE, Le Droit à la ville, Paris, 1968.
- M. LEIRIS, L' âge d'Homme, Gallimard, 1939 .
- P. LEON , Maisons et Rues de Paris, Revue de Paris, 15 Aout 1910 .
- P. LEON, Les monuments Historiques, H. LAUENS, Paris, 1917.
- P. LEON, La guerre et l'Architecture, Paris, 1918 .
- A. LEROI-GOUZHAN, Préhistoire de l' art occidental, Paris, 1971 .
- R. LINDEKENS, Essai de sémiotique visuelle, Ed. Klincksieck, 1976 .
- CH. LORSCH, La Beauté de Paris et la loi, Paris, Paris, 1913 .
- CH. LORTSCH, Monuments Historiques et objets d'art, Paris, 1905 .
- J.F. LYOTARD, La Condition Post-moderne, Ed. de Minuit, Paris, 1979 .
- L. MARIN, L'inscription de la Mémoire du Roi, Urbino, 1980 .
- MARSHALL MC LUHAN, La galaxie Gutenberg, Idées Gallimard, 1977 .
- J.P. MARTINON, Les objets de l'enracinement perdu, In : AUTREMENT, N° 14, juin 1978, pp. 87-88 .
- A. MAUROIS, Paris, 1951 .
- M. MERLEAU-PONTY, Phénoménologie de la Perception, Gallimard, 1945 .
- De MONTALEMBERT, Du Vandalisme en France, Lettre adressée à Victor Hugo, 1830 .
- A. MORIZET, du Paris Ancien au Paris Nouveau, Paris, 1931 .
- F.MONTTET ., M. Haussmann et les Parisiens, Paris, 1868 .
- L. MUMFORD, La cité à travers l'Histoire.
- L. MURARD, P. ZYLBERMANN, Le petit travailleur infatigable, in Recherches, Paris, décembre 1976 .

- R. NISBET, Sociology as an Art Form, Heinemann Educational Science, USA, 1965 .
- Nouvelles Littéraires, L'Art dans la Ville, N° 2669, 1979 .
- S. OSTRAWETSKY, J.S. BORDEUIL, Structure et Communication de l'Espace Urbain : La Centralité ; Tome I et II, 1975 .
Mission de la Recherche Urbaine .
- M. OZOUF, La Fête Révolutionnaire, Gallimard, Paris, 1976 .
- J.PALMADE, La Ville Symbolique en Souffrance, Mission de la Recherche Urbaine, 1975 .
- E. PANOFSKY, La perspective comme forme symbolique, Ed. de Minuit.
- Paysages et Pertinence architecturale, Rapport CORDA, CRAU .
- G. PILLEMENT, Destruction de Paris, Grasset, Paris , 1941 .
- F. PINGEOT, M. ROBERT, Environnement, lutte urbaine et intérêts de classe,
in : ESPACES ET SOCIÉTÉS, N°9, juil. 1973 .
- M. POËTE, Les transformations de Paris, 1910 .
- K. POMIAN, Le Visible et l'Invisible , La Collection, Libre 3, 78 .
- M. PROUST, Sur la lecture, la Renaissance Latine, 1905 .
- C. QUENTIN, L'imaginaire d'un vieux quartier, in : ESPACES ET SOCIÉTÉS, N°24-27,
pp. 113-124 .
- A. RIEGL, Le culte du Monument, sa nature, son évolution, Paris, 1903 .
- J. RIGAUD, Le Futur du passé, in : URBANISME, N° 147-148, mars 1975, pp. 56-61 .
- A. ROGER, Nus et Paysages, Essai sur la fonction de l'Art. Aubier, 1978 .
- ROUSSEAU, Du contrat social, Ed. Sociales, 1762 .
- F. RÜCKER, Les origines de la Conservation des Monuments Historiques, 1790-1830,
Paris, 1913 .
- J. RUSKIN, Les sept Lampes de l'Architecture, Trad. G. Elwa., Paris, 1906 .
- J.P. SARTRE, L'Etre et le Néant, Gallimard, 1943 .
- P. SANSOT, La Poétique de la Ville, Klincksieck, Paris, 1973 .
- R. MURRAY SCHAFER, Le Paysage Sonore, Ed. J-C Lattès, 1979 .
- J. STAROBINSKI, Les Emblèmes de la Raison 1789, Flammarion, Paris, 1979 .
- TAYLOR, CAILLEUX, NODIER, Voyages Romantiques et Pittoresques, 1826-1879 .
- TRAVERSESES N°4, Fonctionnalisme en Dérive, Paris, 1976 .
- TRAVERSESES N°5-6, Jardins contre Nature, Paris, 1976 .

- TRAVERSE N°10, Simulacre, Paris, 1978.
- Université de Caen, Espace vécu des Caennais, CERA .
- J.D. URBAIN, La Société de Conservation, Payot, 1978 .
- Y. VERDIER, Façons de dire, façons de faire, Gallimard, 1979 .
- P. VERZY, Paris Embelli sous le règne de Napoléon Ier, Paris, 1808 .
- VEUILLOT, Les odeurs de Paris, Paris, 1867 .
- VIOLLET-LE-DUC, Dictionnaire Raisoné d'architecture, Tome 7, 1863/1872 .
- F.A.YATES, L'Art de la Mémoire, Gallimard, Paris, 1966 (Trad.) .
- M. YOURCENAR, Souvenirs pieux, Gallimard, 1974 .
- F. ZONABEND, La Mémoire longue, PUF, Paris, 1980 .

